

**Agriculture,
occupation du territoire
et développement régional.**

À l'attention de :

**Commission sur l'avenir de l'agriculture et
l'agro-alimentaire québécois.**

Élaboré par :

M. Guy Boissé.

Résumé

L'auteur du présent mémoire est M. Guy Boissé. Natif de Montréal, M. Boissé essaie depuis maintenant plus de 15 ans de s'installer en agriculture sur une terre, zonée verte, qu'il a acquise en 1989. La CPTAQ lui a refusé ce droit dès 1990.

Son projet agricole est de petite dimension c'est-à-dire qu'il ne vise pas l'exportation mais la vente locale de produits à valeur ajoutée. Adeptes de la simplicité volontaire, sa valeur primordiale est non pas l'argent mais la qualité de vie, des rapports riches entre les humains.

Suite au refus de la CPTAQ, il se met à la tâche de comprendre les divers aspects de la ruralité québécoise ainsi que le processus par lequel on lui demande de passer pour devenir agriculteur. Il entreprend des recherches en ce sens et arrive à des constats. Ce sont ces constats dont il nous fait part à travers son mémoire.

Dans un premier temps, l'auteur se questionne à savoir à qui appartient un pays. Il en arrive à la conclusion qu'un pays est un bien collectif qui appartient à l'ensemble de la population qui compose ce pays. Et le résultat de l'exploitation des ressources de ce pays doit profiter à l'ensemble de la population.

Concernant la CPTAQ, M. Boissé constate qu'elle ne profite qu'à une très faible portion de la population québécoise, soit les agriculteurs industriels. De plus, cet organisme gouvernemental, fortement noyauté par d'ex-membres de l'UPA, syndicat monopolistique agricole, ne rencontre pas son mandat de développement de l'agriculture et constitue un frein à l'occupation du territoire et au développement régional. En fait la CPTAQ ne privilégie que le modèle industriel de pratique de l'agriculture, laissant en plan les fermes de petites dimensions, artisanales ou paysannes.

L'auteur constate que beaucoup de gens sont arrivés à la même conclusion que lui concernant la CPTAQ. De fait, la plupart des maires des municipalités du Québec ainsi que la plupart des préfets des MRC demandent des changements au zonage agricole depuis la création de l'organisme en 1978.

Creusant le dossier de la CPTAQ, M. Boissé arrive à la conclusion que le véritable gestionnaire du territoire rural québécois n'est pas le ministre de l'agriculture (qui se succèdent) mais le président de l'UPA. Ce syndicat monopolistique contrôle la CPTAQ, Solidarité rurale du Québec et la Financière agricole, qui sont pourtant des organismes gouvernementaux.

Les conséquences de ce contrôle par l'UPA sont catastrophiques pour l'ensemble de la population du Québec : seule la pratique industrielle de l'agriculture est privilégiée avec ce qu'elle apporte de pollution de l'air, de l'eau, du sol. Le territoire du Québec n'est plus accessible aux citoyens autres qu'agriculteurs industriels, le milieu est dévitalisé et les villages meurent faute d'occupants. Les jeunes quittent leur région natale n'y trouvant pas de milieu conforme à leurs aspirations, la relève agricole et forestière diminue à chaque année.

M. Boissé constate qu'actuellement un changement de mentalité par rapport à l'agriculture et l'environnement est en train de s'opérer, non seulement au Québec mais à travers tout l'Occident. Particulièrement au Québec, le modèle de pratique industriel de l'agriculture est rendu à un point de rupture. Et cette forme d'agriculture n'est aucunement nécessaire à la rentabilité des entreprises dans ce domaine. Beaucoup de petites fermes sont très rentables parce que plus performantes, mieux gérées et demandent moins de subventions gouvernementales pour fonctionner.

M. Boissé conclut son mémoire en faisant 6 propositions pour un futur juste et équitable pour l'ensemble de la population du Québec.

Ces points visent à soustraire les agriculteurs industriels du contrôle du territoire rural, mettre fin au monopole syndical en agriculture, favoriser la relève agricole, favoriser l'occupation du territoire, changer le nom et la mission de la CPTAQ, impliquer le milieu dans son développement.

Table des matières

Résumé, p. I

Présentation, p. 1

Qui je suis, p. 1

- Un fermier paysan en devenir, p. 1
- Historique de ma démarche, p. 3

1) À qui appartient le pays, p. 4

- Le pays est un bien collectif, p. 6
- Des statistiques qui en disent long, p. 6
- Le paysage toscan, p. 8

2) Une vraie CPTAQ, p. 9

- Pour la survie des régions, une vraie CPTAQ, p. 10

3) Changements nécessaires, p. 12

- Une volonté populaire, p. 12
- Oui, mais..., p. 13
- Le zonage agricole, un acquis à conserver ... différemment, p. 14
- Saint-Eugène change d'union municipale, p. 15
- Une justice à deux vitesses ou l'histoire du terrain de golf à Monty, p. 16
- Le TAQ approuve un golf privé, p. 17

4) Un pays contrôlé par un syndicat qui ne défend qu'une vision, p. 19

- Un cyclope myope, p. 19
- Un président de syndicat ministre de l'agriculture, p. 19
- Au royaume des aveugles, le borgne est roi, p. 20
- Un système coopératif multinational, p. 23
- La CPTAQ, p. 25
- CPTAQ et le développement de l'agriculture, p. 25
- La CPTAQ et le développement régional, p. 27
- CPTAQ et citoyenNes en région, p. 28
- Constitution de la CPTAQ et raisons de sa vision industrielle, p. 29
- La Sainte Trinité, p. 33
- Le quatrième mousquetaire, p. 34
- 1^{er} commandement : Que le peuple soit gardé dans l'ignorance, p. 34
- Le mythe du 2 % ou l'art de ne pas comprendre ce qu'on pense ... et de dire le contraire, p. 35
- L'UPA exagère, p. 43
- Québec ou Moscou d'avant '89, p. 44
- Anguille sous roche, p. 45

4.1) Conséquences, p. 46

- Tableau de la situation actuelle, p. 46
- Des états généraux de l'agriculture, p. 47
- La relève a du mal à pouvoir se faire, p. 49
- C'est la rentrée, p. 50
- La rareté des ressources humaines, p. 51
- Un colloque décevant, p. 53
- Ouagadougroulx, p. 54
- Rien n'est immuable, p. 55

4.2) Des régions qui se vident, p. 56

- L'image, la relève et le vide, p. 56
- Une donnée oubliée : la CPTAQ, p. 57
- Tissu social et culturel détruit, p. 57
- Desjardins déserte toujours les petits milieux, p. 59
- L'appartenance, une condition de vie inestimable, p. 61
- Québec renvoie l'ascenseur à Bergeronnes, p. 62
- La dévitalisation de nos campagnes, p. 63

5) L'avenir, p. 64

- Le début d'une époque, p. 64
- Revenir à une agriculture à dimension humaine, p. 65
- La faillite du modèle industriel pratiqué ici au Québec. p. 68
- Stop ou encore, p. 69
- Les fermes laitières sont trop endettées, p. 72
- Millionnaires équitables, p. 73
- L'intelligence d'une poule, p. 74

6) Une agriculture à petite échelle est rentable, p. 75

- Un jardin des saveurs au goût des restaurateurs, p. 76
- Un paysan haut de gamme, p. 78
- Les deux pieds sur La Terre Ferme, p. 79
- Transformer ce que nous produisons, p. 81
- Une ferme et un monde à dimension humaine, p. 83

7) Propositions pour un futur juste et équitable pour l'ensemble de la population, p. 84

- Abolition des lois 23 et 184, p. 84
- Changer la Loi des producteurs agricoles, p. 84
- Favoriser la relève en agriculture, p. 85
- Favoriser la construction sur des lots reconnus impropres à l'agriculture, p. 85
- Changer le nom et la mission de la CPTAQ, p. 86
- Impliquer les municipalités et les MRC dans le développement de leur milieu, p. 86

8) Conclusion, p. 88

Annexes, p.91

- A-1 : La plus importante ferme robotisée au monde
- A-3 : L'espoir, c'est le monde rural
- A-5 : L'UMQ veut un contrôle complet sur la zone verte
- A-7 : Commentaires du Barreau su Québec en regard du projet de loi 23 intitulé Loi modifiant la loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles
- A-32 : Un pépin donnera toujours un pommier
- A-36 : Le début d'une époque
- A-37 : Les jeunes veulent des alternatives à l'intégration
- A-38 : Une herboriste en colère
- A-39 : Vivre à la campagne hors du noyau urbain et sans nuire à l'agriculture
- A-41 : Pour l'abolition de l'article 61.1
- A-42 : Les urbains, quel phénomène?
- A-45 : Il faut redonner son rôle social à l'agriculture
- A-46 : Agriculteurs et écologistes se rencontrent
- A-47 : Cochonneries en Mauricie
- A-48 : Des états généraux de l'agriculture
- A-50 : Une foire qui foire
- A-51 : Cet hiver, ne vous trompez pas de sirop

Présentation

Mesdames, messieurs de cette Commission.

C'est avec un très grand plaisir que je suis ici aujourd'hui pour vous exposer ce que je crois être des changements nécessaires à apporter dans les domaines de l'agriculture, l'agroalimentaire, de l'occupation du territoire et du fonctionnement de la politique et du développement économique régional.

Vous me direz que le mandat de votre Commission concerne uniquement l'agriculture et l'agroalimentaire. Cependant, ce n'est pas ma perception. Mon expérience me prouve au contraire que l'agriculture et tout l'agroalimentaire sont indissociables de la manière dont on occupe le territoire et des politiques qu'on met en place pour favoriser l'essor d'une population.

Puis-je vous dire que j'applaudis à la tenue de cette Commission ? Cela fait maintenant une quinzaine d'années que j'attends ce moment !

À mon avis, des changements majeurs sont nécessaires si nous voulons, collectivement, faire face à la réalité actuelle et future.

Qui je suis ?

Un fermier paysan en devenir

Qui je suis ?

Un citoyen du Québec né à Montréal. Très souvent, au cours de mon enfance et de ma jeunesse, mes parents m'ont amené visiter la parenté que nous avions à la campagne et dont le métier était d'exploiter une ferme.

J'ai aussi eu très souvent l'occasion, durant les étés de la même époque, de vivre de longues périodes de temps au chalet de mes grands parents maternels. Ce chalet se trouvait en milieu agricole. C'est là que j'ai fait les foins pour la première fois et que j'ai goûté à de la crème glacée, d'une grande tante, faite à partir de la crème du lait des vaches qu'elle avait trait manuellement le matin même.

C'est à partir de ces contacts nombreux et toujours fascinants que j'ai commencé à avoir le rêve d'aller vivre à la campagne, un jour, sur ma propre terre et de posséder ma propre ferme. Plus qu'une simple manière de gagner sa croûte, le métier de paysan représente pour moi d'abord un mode de vie proche du vivant.

La première chose que j'ai faite, donc, lorsque j'ai pu amasser un petit pécule, c'est de devenir propriétaire d'une terre. On était en 1989. Comme beaucoup de Québécois, je pensais alors que tout citoyen pouvait acquérir un lopin et établir sa ferme sans problème. Vivre simplement son rêve, quoi.

C'est à ce moment que mon rêve est devenu un cauchemar.

* * *

Ma terre a 27 arpents. Elle est située à Charette, en Mauricie.

C'est un terrain zoné vert, mi défriché, mi boisé. Mon voisin, maintenant ex-producteur laitier (avec 17 kg, il n'arrivait plus à être rentable), possède des lots tout autour du mien. Après l'acquisition du terrain, j'ai d'abord appris que l'on devait demander une permission pour s'établir en agriculture sur un terrain zoné vert, non pas public, mais qui appartient à un particulier.

En 1990, donc, j'ai demandé à la CPTAQ de dézoner ½ ha pour que je puisse y bâtir une maison et commencer à y développer un projet agricole. Comme je suis une personne qui évite toutes dettes, mon projet se serait développé sur quelques années pour prendre sa vitesse de croisière et éventuellement une certaine expansion mais tout en demeurant petite: je ne veux pas devenir une multinationale. Je privilégie une belle qualité de vie plutôt que la production d'argent, la consommation.

Mon projet a été refusé par la CPTAQ.

Par contre, les gens à l'emploi de cet organisme m'affirmaient que je pouvais exploiter ma terre, que je possède ce droit.

Mais comment avoir des animaux si on ne peut vivre sur place? Comment faire les foins quand on ne peut résider sur place? Comment cultiver des bleuets quand il est impossible d'habiter sur place? La production animale, légumière, fruitière demande une attention quotidienne et une présence continue. Parfois un producteur a très peu de temps pour réagir à une urgence: un animal blessé, des champignons dans les bleuets, une infestation de ravageurs dans les légumes.

Il y a un non sens dans la façon de voir de la CPTAQ. Les animaux peuvent vivre sur une terre mais pas les humains qui s'en occupent et à qui ils appartiennent!

Pourtant tous les intervenants du milieu me font une place, me donnent une chance, m'encouragent dans mon rêve. Mon voisin agriculteur et son père, ex-agriculteur (mon autre voisin), ne comprennent pas l'attitude de la CPTAQ.

Le maire et l'inspecteur municipal du village dans lequel est située ma terre sont prêts à m'autoriser la construction sur mon terrain. D'ailleurs, selon eux, la CPTAQ constitue un frein majeur à la survie du village. Ils me disent que la CPTAQ refuse la construction

domiciliaire sur certaines parties zonées vertes du territoire de la municipalité. Cependant, ces parties sont jugées complètement impropres à l'agriculture parce que constituées de sols rocheux. Ils reçoivent régulièrement des demandes de construction pour ces terrains de la part de gens qui voudraient venir s'établir là. Un espace peut être beau, convenir à certains usages sans être propice à l'exploitation agricole... fut-il zoné vert !

Historique de ma démarche

Mon « aventure » avec la CPTAQ m'a amené à vouloir comprendre précisément la situation de la ruralité québécoise. Cela fait maintenant plus de 15 ans que je lis, j'écoute et j'écris concernant la vie rurale. Par mes recherches, j'ai constaté des faits. Ensuite j'ai pu voir certains liens, ce qui m'a permis de formuler certaines conclusions sur le fonctionnement sociopolitique en région et sur les acteurs qui contrôlent le jeu en matière d'agriculture, d'occupation du territoire, et de développement régional au Québec.

Ce sont ces liens, ces conclusions et des solutions simples et pertinentes que je vous propose dans le présent mémoire.

Au fil de mes recherches, j'ai aussi constaté que mon cas n'était pas unique. Qui plus est, il y a plein de gens autour de moi qui voudraient aller vivre en campagne mais ne le peuvent pas à cause de la situation qui a cours présentement.

* * *

En 2007, j'ai toujours l'intention de vivre à la campagne et d'y avoir une activité agricole significative et pérenne.

Les rêves ont la vie dure !

Mon but est de posséder une ferme diversifiée et de produire de la viande, des petits fruits, du miel, des produits de l'érable, du bois, des chevaux dressés, des produits transformés, des produits horticoles. Le tout d'une manière respectueuse de l'environnement, sans engrais chimiques, pesticides, herbicides, fongicides etc. Mon projet comporte des visites à la ferme pour que les gens puissent venir profiter du grand air et constater mes façons de produire tout en stimulant les ventes, les rencontres entre les gens et la présence des enfants (la prochaine génération) en milieu campagnard.

Je veux créer un réseau, un club de consommation, recruter ma clientèle à la ville. Déjà j'ai des demandes. Il me suffit de démarrer.

J'ai toujours l'intention de fonctionner sans emprunts ou subventions et plus que jamais je refuse de devenir une multinationale. J'ai toujours eu ce que l'on appelle un petit revenu. Je n'ai aucune dette et il m'arrive de prêter de l'argent à des parents qui eux font partie de la classe moyenne.

En fait, je ne m'étais pas trompé. Avec les tendances qui se dessinent actuellement en agriculture, si la CPTAQ m'avait autorisé à m'installer sur ma ferme il y a 17 ans, aujourd'hui mon entreprise serait en pleine expansion, je participerais à l'occupation du territoire rural et l'économie régionale serait en meilleure condition.

1) À qui appartient le pays

À qui appartient un pays? À qui appartient l'eau? À qui appartient la forêt? À qui appartiennent les animaux? À qui appartient la Terre? À qui appartient la vie? Est-ce que tout doit appartenir à quelqu'un? Est-ce que tout ne peut exister que pour le simple fait d'exister?

L'humoriste François Massicotte, un jour, a démontré tout le cocasse de la possession en disant: « Si j'avais tout, où est-ce que je le mettrais? »

Est-ce que les seuls à qui doit appartenir la terre sont ceux qui vivent à la campagne? Alors les gens de la ville seraient confinés à leurs rues sans pouvoir s'y échapper. Prisonniers de leur cité.

La terre appartient-elle d'abord à la majorité qui vit à la ville? Sans qu'elle n'ait à se responsabiliser envers le travail de cette terre, le comprendre?

Si les citadins doivent avoir un accès à la campagne, au territoire (parce que eux aussi font partie d'une nation qui a pour lieu de vie un espace spécifique) doit-on les confiner aux centres récréotouristiques, aux auberges de plein air, aux parcs nationaux, aux ZECS, aux pourvoiries ou peuvent-ils être libres de circuler et d'apprécier l'ensemble de leur pays? Peuvent-ils eux aussi posséder un lopin de terre ailleurs qu'à la ville?

Les ruraux sont-ils en droit d'exiger des urbains qu'eux aussi adoptent des pratiques environnementales saines et durables comme privilégier le transport en commun, réduire leur consommation en général?

Est-on obligés de voir le développement des régions et l'urbanité comme on les a toujours vus jusqu'à maintenant? Peut-on diversifier les points de vue? Écouter ce que l'autre a à dire?

Le pays est un bien collectif

Le territoire d'un pays est un bien collectif qui appartient à tout le monde du pays. Il ne saurait être la propriété ou à l'usage exclusif d'une partie seulement de cette population.

Et chaque membre de la nation a son mot à dire sur son développement, sur la façon de l'occuper, la façon de l'exploiter. Le fonctionnement démocratique ne peut se faire autrement. À ce que je sache, nous ne vivons pas dans une ploutocratie.

L'exploitation que l'on fait du territoire et de ses richesses doit bénéficier à l'ensemble de la population. La pratique de l'agriculture doit être durable c'est-à-dire qu'elle ne doit pas amener à l'appauvrissement des sols et la dégradation de l'eau et de l'air. Même chose pour l'exploitation forestière, des ressources naturelles et, maintenant, l'eau.

Et chaque membre de la nation doit se préoccuper de la sauvegarde du pays pour les générations futures.

* * *

La vie est un bien qui appartient à l'ensemble de l'humanité. Elle ne peut appartenir qu'à un seul individu, un groupe particulier.

Certains ont commencé à breveter le vivant : un gène (qu'ils n'ont pas créé mais qui existe depuis le début de la vie sur Terre!), le pis des vaches, un grain auquel on a rajouté un gène, etc.

En Bolivie, on a déjà privatisé l'eau de pluie.

D'autres ont commencé à vendre des planètes, des terrains sur la Lune.

Si je poursuivais cette logique, je pourrais breveter les Jean Tremblay, les Pierre Gagnon. Ainsi ils m'appartiendraient. Imaginez l'armée d'esclaves! Je pourrais prélever une partie de leur salaire, de leurs biens.

Est-ce vraiment ce que l'on veut? Trouvons-nous que cela a, comme on dit ici, « du bon sens » ?

Des statistiques qui en disent long

Les tenants du statu quo en ce qui concerne le zonage agricole actuel imploront inévitablement l'argument que des changements à la loi présente amèneront d'abord et surtout les promoteurs industriels et immobiliers à profiter de la situation et que la zone verte ne cessera de fondre, diminuer, rétrécir.

C'est totalement faux.

Bien évidemment, les promoteurs sont sur les rangs pour profiter d'une nouvelle législation. Cependant, les statistiques nous prouvent que ce ne sera pas d'abord eux qui profiteront de changements. Au contraire, ce sera majoritairement la population.

Le rapport annuel de gestion 2002-2003 de la CPTAQ, p.21, Tableau 6 : Décisions rendues-Implantations d'un nouvel usage et agrandissement-toutes finalités, est très révélateur sur ce point :

Sur 1685 demandes faites auprès de la CPTAQ, si l'on additionne les demandes relatives aux citoyens et aux services publics (institutions, utilité publique, énergie-transport-communications, résidentiel) on arrive au total de 1241, soit 73.6 % des demandes.

Par contre, si l'on additionne les demandes des industriels et promoteurs divers (industrie-commerce incluant le para agricole, récréotourisme, exploitation des ressources) on arrive à la somme de 398, soit 23.6 % des demandes.

Alors il est plus juste de croire que des modifications à la CPTAQ favoriseraient davantage le développement de l'agriculture de créneau à petite échelle, l'occupation du territoire, le développement social régional que l'industrialisation ou la commercialisation de la zone verte.

De plus, pour ceux qui croient que la zone verte ne cesse de rétrécir, on peut lire dans le même rapport que la zone verte s'est agrandie de 940 ha depuis 12 ans (p. 20). Donc c'est la zone blanche qui est en danger, pas la verte.

En outre, la zone verte n'est occupée qu'à 53 %. Elle est donc inoccupée à 47 % (Document complémentaire, p. 26).

Par conséquent, si l'on considère que le nombre d'agriculteurs et de fermes diminue d'année en année (1000 fermes de moins par an au cours des dernières années ; la relève ne suffit pas à combler cette perte), de moins en moins de gens occupent de plus en plus d'espace. Le territoire rural, zoné vert à plus de 90 %, sert à une minorité de gens qui ont comme caractéristique de pratiquer de façon industrielle l'agriculture.

Conséquences de l'occupation du territoire : de l'importance du paysage.

Le paysage toscan

« Dans sa beauté changeante, ce vaste paysage conservait toujours un côté humain et domestiqué qui en faisait, à mon avis du moins, le meilleur des endroits où vivre. Jour après jour, on en parcourait les beautés variées ; mais le voyage, comme le Tour d'Europe de nos ancêtres, se faisait toujours dans la civilisation. Malgré toutes ses montagnes, ses pentes abruptes et ses vallées profondes, le décor toscan est dominé par ses habitants. Ils ont cultivé le moindre arpent de terre cultivable ; leurs maisons se serrent même sur les collines, et les vallées sont très peuplées. Seul au sommet d'une colline, on ne se trouve pas dans un désert. L'empreinte de l'homme est partout, et – on sent cela avec satisfaction en contemplant le pays – depuis des siècles, des milliers d'années, il a été sien, soumis, dompté, humanisé. Les landes vastes et arides, les sables, les forêts épaisses valent une visite occasionnelle, bienfaisante à l'esprit qui ne s'y soumet pas trop longtemps. Mais des influences démoniaques autant que divines hantent ces solitudes totales. La vie végétative des plantes et des choses est étrangère, hostile à l'humain. Les hommes ne peuvent vivre à l'aise que là où ils se sont rendus maîtres de ce qui les entoure et où leurs existences accumulées l'emporte en nombre et en poids sur les vies végétatives...

Débarrassé de ses bois sombres, planté, étagé en terrasses et cultivé presque jusqu'en haut de la montagne, le paysage toscan est humain et sûr. Parfois, ceux qui y vivent aspirent à un lieu solitaire, inhumain sans vie ou peuplé seulement de vie étrangère. Mais le désir est vite satisfait et l'on est content de retrouver le décor civilisé et soumis. »

Aldous Huxley, Le jeune Archimède.

In : Huxley, Aldous, Le sourire de la Joconde et autres très courts romans, Gallimard, Folio #1291

2) Une vraie CPTAQ

Réserver du territoire pour la pratique de l'agriculture est une bonne chose en soi. En bout de ligne, ce sont ce territoire, ces terres qui fourniront la population en aliments.

Cependant, il faut que la législation qui réserve ce territoire soit juste, logique et conséquente. Il faut qu'elle protège l'ensemble de la population, qu'elle profite à l'ensemble des contribuables.

Pour la survie des régions, une vraie CPTAQ

En campagne électorale, Jean Charest affirmait qu'il était prêt et qu'il représentait le parti du changement. Le monde rural québécois, comme celui de la santé, est dans un borbier inacceptable. Il y faut du changement. Notamment en ce qui a trait à la Commission de protection du territoire agricole : il faut l'actualiser, lui faire rencontrer les valeurs que la société adopte présentement et pour l'avenir.

La CPTAQ est un outil collectif valable dans la mesure où il protège les intérêts supérieurs de tout le peuple duquel il émane et qui a pour territoire le Québec. Pas uniquement les intérêts d'une partie des agriculteurs.

En ce sens, la CPTAQ devrait servir la vision émergente de l'agriculture véhiculée par l'Ordre des agronomes et l'UQCN, entre autres, à savoir une agriculture prise dans sa multifonctionnalité, c'est-à-dire que l'on inclue les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans le développement de ce secteur d'activité.

Dans le contexte où, d'une part, les régions se vident et, d'autre part, de plus en plus de gens veulent aller vivre à la campagne, dans le pays qui leur appartient également, la CPTAQ devrait favoriser l'établissement sur des fermes de gens pour qui l'agriculture ne se pratique pas nécessairement à grande échelle et n'est pas obligatoirement l'activité prépondérante de leur vie. Un agriculteur sur cinq est considéré «à temps partiel» au Québec. Accorder des permis de construction sur des terrains

zonés verts à plus d'individus qui veulent avoir une activité agricole, même «à temps partiel», favorise non seulement le développement de l'agriculture et des régions, mais contribue également à amoindrir le clivage entre urbains et ruraux.

Les agriculteurs sont des êtres humains qui ont besoin d'autres êtres humains pour vivre et se développer socialement, intellectuellement et spirituellement. La CPTAQ devrait tenir compte de ce «facteur» humain et favoriser l'établissement de personnes pratiquant d'autres métiers que l'agriculture sur des lots impropres à la foresterie et la culture. Elle devrait cesser d'être dogmatique parce qu'elle ne réussit ainsi qu'à se faire des opposants des gens de qui elle est finalement redevable.

De plus, la CPTAQ, outil collectif, devrait jouer son rôle de protectrice du territoire, bien collectif. Elle devrait prendre part activement dans la protection des forêts, des rivières et de l'eau que les humains et les animaux dont nous nous nourrissons boivent. En ce sens, elle devrait constituer un moyen de pression sur les forestiers, les producteurs d'eau embouteillée et les agriculteurs pour qu'ils adoptent des comportements et des pratiques responsables et qui profitent à l'ensemble de la population du Québec. Monsieur Charest, la balle est dans votre camp.

**Guy Boissé
Charette**

LE DEVOIR

LE VENDREDI 16 MAI 2003

LETTRES

VOL. XCIV N° 108

Pour la survie des régions, une vraie CPTAQ

En campagne électorale, Jean Charest affirmait qu'il était prêt et qu'il représentait le parti du changement. Le monde rural québécois, comme celui de la santé, est dans un bourbier inacceptable. Il y faut du changement, notamment en ce qui a trait à la Commission de promotion du territoire agricole: il faut l'actualiser. Il faut rencontrer les valeurs que la société accepte actuellement et pour l'avenir.

La CPTAQ est un outil collectif valable dans la mesure où il protège les intérêts supérieurs de tout le peuple duquel il émane et qui a pour territoire le Québec. Pas uniquement les intérêts d'une partie des agriculteurs.

En ce sens, la CPTAQ devrait servir la vision émergente de l'agriculture véhiculée par l'Ordre des agronomes et l'UQCN, entre autres, à savoir une agriculture prise dans sa multifonctionnalité, c'est-à-dire que l'on combine les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans le développement de ce secteur d'activité.

Dans le contexte où, d'une part, les régions dépeuplent et, d'autre part, de plus en plus de gens veulent aller vivre à la campagne, dans les pays qui leur appartient également, la CPTAQ devrait favoriser l'établissement sur des fermes de gens pour qui l'agriculture ne se pratique pas nécessairement à grande échelle et n'est pas obligatoirement l'activité prépondérante de leur vie. Une agriculture sur cinq est considéré «à temps partiel» au Québec. Accorder des permis de construction sur des terrains zonés verts à tous d'individus qui veulent avoir une activité agricole, même «à temps partiel», favorise non seulement le développement de l'agriculture et des régions mais contribue également à amoindrir le clivage entre urbains et ruraux.

Les agriculteurs sont des êtres humains qui ont besoin d'autres êtres humains pour vivre et se développer socialement, intellectuellement et spirituellement. La CPTAQ devrait tenir compte de ce «facteur» humain et favoriser l'établissement de personnes pratiquant d'autres métiers que l'agriculture sur des lots appropriés à la foresterie et la culture. Elle devrait cesser d'être dogmatique parce qu'elle ne réussit ainsi qu'à se faire des opposants desquels elle est finalement redevable.

De plus, la CPTAQ, outil collectif, devrait jouer son rôle de protectrice du territoire, un

ment à la protection des forêts, des rivières et de l'eau que les humains et les animaux dont nous nous nourrissons boivent. En ce sens, elle devrait constituer un moyen de pression sur les forestiers, les producteurs d'eau embouteillée et les agriculteurs pour qu'ils adoptent des comportements et des pratiques responsables et qui profitent à l'ensemble de la population du Québec.

M. Charest, la balle est dans votre camp.

Guy Boissé
Montréal, le 4 mai 2003

A 8

11

3) Changements nécessaires

Une volonté populaire

Ce n'est pas d'hier que la CPTAQ et ses décisions, considérées par certains comme incohérentes et arbitraires, ne fait pas l'unanimité. En fait, depuis sa création en 1978, elle est considérée comme le principal frein au développement régional. La CPTAQ a créé un véritable ghetto rural, un milieu fermé autant aux individus qu'aux idées et à la culture.

L E T T R E S

B 4

Oui, mais...

Début novembre, Bernard Ouimet, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), remettait au gouvernement le rapport annuel de l'organisme. Il se disait satisfait du travail de «chien de garde» de cette instance et exprimait un certain agacement à l'endroit des MRC qui tardent à lui remettre leur schéma d'aménagement révisé.

M. Ouimet se sert d'ailleurs très souvent de cet argument pour expliquer la grogne de plus en plus forte et dorénavant structurée et citoyenne à l'endroit de la CPTAQ.

Ce dont M. Ouimet ne semble pas se rendre compte, c'est qu'en général les propositions que les MRC amènent en ce qui concerne le schéma d'aménagement sont systématiquement bloquées par l'UPA, qui jouit d'un droit de veto (loi 23) et qui veut que l'on fasse selon ses désirs. Devant cette situation, les maires, consultés par les MRC à ce sujet, ne veulent pas signer les changements au schéma. À ce propos, dès 1996, le Barreau avait mis en garde le gouvernement contre les conséquences civiles néfastes de l'application de cette fameuse loi 23.

M. Ouimet, comment voulez-vous obtenir l'approbation des élus locaux quand, depuis 25 ans, ils ont fait l'analyse selon laquelle le principal frein à leur développement, c'est justement la CPTAQ, qui reste continuellement sourde à leurs revendications? Comment voulez-vous obtenir l'assentiment des maires et des préfets de MRC lorsque les décisions de la CPTAQ sont très souvent incohérentes et contradictoires et ont également souvent l'apparence de favoritisme? Comment voulez-vous obtenir l'appui de la population, à laquelle vous êtes redevable, alors que la collusion que la CPTAQ (un organisme gouvernemental) entretient avec l'UPA (un syndicat monopolistique) est démontrée, et ce, autant par les autorités régionales que par les citoyens ruraux, et que cette collusion commence seulement à être connue et comprise par l'ensemble de la population québécoise? M. Ouimet, comment voulez-vous que le public accorde quelque crédibilité que ce soit au travail de la CPTAQ alors que, depuis sa création, elle est responsable du seul développement de l'agriculture industrielle au détriment d'une agriculture plus artisanale? Qu'elle est responsable de la perte d'un patrimoine agricole et d'un savoir ancestral? Responsable de la pollution et des problèmes de santé publique conséquents à la pratique industrielle de l'agriculture? Responsable de la désertion des campagnes par les jeunes ruraux parce que ces jeunes ne trouvent plus la vie enrichissante dans le milieu où ils sont nés et que vous avez détruit depuis un quart de siècle? Responsable de la dévitalisation du territoire par l'interdiction que la CPTAQ oppose à quiconque veut s'installer sur des lots zonés verts mais reconnus impropres à l'agriculture? Responsable du manque de relève agricole? Responsable du clivage entre ruraux et urbains?

Depuis les 25 dernières années, la CPTAQ est trop souvent passée à côté de son mandat de développement de l'agriculture et de protection du territoire (pollution et pratiques culturelles néfastes à la santé des humains, des sols, de l'eau et de l'air), et ce, personne n'en est dupe.

La CPTAQ n'a finalement jamais travaillé pour la population en général mais strictement pour l'UPA. Dans un tel contexte, il est tout à fait normal que les préfets de MRC, les maires et les citoyens vous disent: «Oui, mais...»

Guy Boissé

Le 30 novembre 2003

Dr: La Tare de Chay vous

14 novembre 2002, vol 73, no 40, p. 7

OPINION RURALE

Le zonage agricole, un acquis à conserver... différemment

Dans la foulée du Rendez-vous national des régions, plusieurs intervenants attisent de nombreux vieux débats sur le développement des régions. L'un d'eux concerne la Loi sur le zonage agricole et ses modalités d'application. La Fédération québécoise des municipalités revendique des modifications majeures afin d'accroître le développement dans la zone agricole. Pourtant, le discours que j'entends provenant de plusieurs de mes collègues municipaux ne comporte pas d'affirmations aussi tyranniques. Plusieurs jugent qu'il est important que la zone verte soit conservée dans son ensemble, sinon l'avenir de l'agriculture au Québec serait compromise. Par contre, chaque élu a en souvenir un exemple de refus de la Commission de protection du territoire agricole sur un lot étant proscrit à l'agriculture ou au développement forestier parce que la terre y était impropre à de tels établissements. Ce type de décision revolta le monde municipal car il y a absence d'analyse approfondie provenant de la Commission. Bien souvent, cette décision est d'ordre politique et non cognitive. Ce que plusieurs élus proposent pour remédier à ce problème est que

chaque MRC réalise un plan de développement de la zone agricole où seraient identifiés les lots étant réellement inaptes au développement agricole et forestier. La caractérisation de la zone agricole pourrait être établie selon des paramètres tels que le potentiel agricole, la superficie des sols, le type de sols, leur relief et plusieurs autres critères. Cet outil de développement a été, à plusieurs reprises, suggéré par l'Ordre des agronomes du Québec. Dans le mémoire déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation le 6 février 2001 par l'Ordre des agronomes, il y a un chapitre entier présentant les avantages pouvant comporter cette analyse du territoire. Présentement, plusieurs MRC projettent l'ébauche d'un tel outil afin de mieux connaître la potentialité de leur territoire et, par le fait même, identifier les lots dont l'usage agricole ne correspond pas au développement durable. Dans un contexte de croissance ordonnée de la zone agricole, il serait opportun d'autoriser le développement de ces lots.

Cette mesure pourrait être accompagnée d'un pouvoir de taxation sur les terres appropriées à l'agriculture mais

non exploitées par les propriétaires. Ce moyen a déjà été proposé par Solidarité rurale lors du dépôt de «l'avis pour une politique gouvernementale de développement rural» en janvier 1999. Une telle mesure encouragerait les propriétaires à remettre en exploitation des terres de bonne qualité mais en friche présentement.

Évidemment, les détracteurs du zonage agricole réfuteront à hauts cris une telle suggestion affirmant qu'une telle mesure accentuera les problèmes de cohabitation existant présentement dans nos campagnes. Je crois que les mesures exceptionnelles que les producteurs agricoles ont adoptées pour contrôler les odeurs et le bruit au cours des dernières années amenuiseront ce type de débats sans pour autant les éliminer.

Affirmer que les maires veulent des maisons partout sur leur territoire et qu'ils oublient l'importance économique qu'apporte l'agriculture dans leur collectivité constitue, je crois, des commentaires représentant un tintamarre de faussetés. Mais alléguer que les maires désirent conserver les ressources aptes au développement agricole et permettre d'autres usages aux terres



PHOTO: TCM

inappropriées à l'agriculture, cela représente un consensus conceptuel dans le monde municipal. Ce que plusieurs élus déplorent, ce n'est pas la présence de la Protection du territoire agricole, mais l'obsolescence dans les modalités d'application.

Jean Lecours, agronome
Maire de Sainte-Croix

À CAUSE DU ZONAGE AGRICOLE

Saint-Eugène change d'union municipale

JEAN-CHARLES GAGNÉ

La municipalité de Saint-Eugène, près de Drummondville, a décidé de joindre les rangs de l'Union des municipalités du Québec en 2003. Le maire, Gilles Watier, prétend que cette union municipale « sera un meilleur véhicule pour défendre nos intérêts », notamment en matière de zonage agricole. Un rôle que la Fédération québécoise des municipalités ne pourrait plus jouer, selon lui, parce que trop influencée par l'UPA.

Saint-Eugène voudrait bien dézoner des terres en bordure de l'autoroute 20, non utilisées pour l'agriculture, afin de favoriser son développement. Une tâche quasi impossible, selon M. Watier, qui a évoqué les efforts con-

sentis durant deux ans par Foresbec, spécialisée dans la transformation du bois, pour pouvoir agrandir ses installations.

« Notre territoire, zoné vert à 98 %, est cultivé par des agriculteurs d'autres municipalités qui achètent nos terres pour agrandir leur surface d'épandage. À part leur parfum et leur désir de déboiser, ces gens n'apportent rien à la prospérité de notre communauté. » Il ne reste qu'une quinzaine d'agriculteurs à temps plein à Saint-Eugène, a-t-il dit. M. Watier s'attendait à ce que Québec profite de la Politique de la ruralité pour assouplir la loi sur le zonage agricole. Si cette politique « passe exclusivement par le développement des produits du terroir et de quelques services additionnels aux citoyens », elle ne relancera pas la prospérité des villages.

À l'UMQ

Selon M. Watier, l'UMQ, qui regroupe les grandes villes, a mieux défendu les intérêts des municipalités dans les dossiers du droit de produire et du moratoire sur la production porcine. Il reproche à l'UPA son intransigeance quant à la possibilité d'assouplir la loi. « C'est le refus systématique de l'UPA et la rigidité de la Commission de protection du territoire agricole, le bras armé de l'UPA, qui irritent les gens. » Plusieurs

membres de la Commission proviennent des rangs de l'UPA, a-t-il noté.

À l'automne 2001, Saint-Eugène était à l'origine d'une démarche de la MRC de Drummond, suivie par 12 autres MRC, visant à assouplir la loi sur le zonage agricole. Selon M. Watier, la préfète de la MRC de Drummond et présidente de l'UMQ Francine Ruest-Jutras, n'a pas fait de démarche pour que Saint-Eugène change d'affiliation.

Pas d'influence

« Ce n'est pas vrai que l'UPA influence la Fédération québécoise des municipalités », a rétorqué son président Michel Belzil. Il a ajouté que « le rôle joué par la Fédération a été déterminant quant au décre d'un moratoire sur la production porcine ».

Tel que résolu par son congrès, en septembre, la Fédération a réclamé des assouplissements à la loi sur le zonage agricole dans le cadre d'un Rendez-vous national des régions. « La Fédération a pu vérifier, au nouveau, lors des colloques tenus dans 14 régions en septembre et en tournée avec Solidarité rurale du Québec, le fait que plusieurs régions dénoncent le manque de souplesse de la Commission et de l'UPA. » La Fédération créera des commissions au printemps 2003, permettant aux municipalités de discuter selon leurs affinités.

In: La Terre de chez nous

28 nov. 2002, vol. 73, no. 42

pp. 12-13

Une justice à deux vitesses ou l'histoire du golf à Monty

Lors de la création de la CPTAQ en 1978, et jusqu'en 1989, les demandeurs pouvaient aller en appel des décisions à la Commission même.

En 1989, lors d'une première révision de la loi du zonage agricole, un Tribunal d'appel a été institué. Ce tribunal était indépendant de la CPTAQ. Le demandeur pouvait alors être représenté par la personne de son choix.

En 1997, la loi 23 révisait à nouveau la loi du zonage agricole et abolissait le Tribunal d'appel. On a alors confié les causes de la CPTAQ au Tribunal administratif du Québec (TAQ), ce qui veut dire que les demandeurs insatisfaits d'une décision de la CPTAQ doivent maintenant nécessairement retenir les services d'un avocat pour plaider leur cause. Conséquences : les décisions sont de moins en moins contestées étant donné le coût que cela entraîne!

Cependant, si vous pouvez vous payer les services d'avocats, et parmi les meilleurs, de belles choses peuvent vous arriver...

Le TAQ approuve un golf privé

PIERRE-YVON BÉGIN

Des grands de ce monde pourront aménager leur golf privé dit « écologique » en pleine zone agricole près de la ville de Magog dans les Cantons de l'Est. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) vient d'autoriser le projet de 10 M \$, renversant du même coup une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ce cuisant revers a créé une telle onde de choc que la Commission remet en question certaines de ses façons de procéder.

Dans une décision rendue le mois dernier, le Tribunal autorise l'utilisation d'une superficie de 113 hectares en territoire agricole pour l'aménagement d'un club de golf privé, avec un club-house et deux chalets pour les invités. Le Tribunal renverse ainsi une décision que la Commission avait rendu en début d'année, jugeant que le projet fragilise inutilement une zone agricole homogène de 58 Km carrés, l'espace requis pour un terrain de golf étant disponible en zone blanche.

Le projet est piloté par des grands de ce monde par le biais de la Fiducie T. Trudeau qui, en 1999, a fait l'acquisition de plusieurs lots dans la municipalité de Magog, entre les lacs Memphrémagog et Lovering. Ces lots sont situés entre la route 247 conduisant à Georgeville et le Chemin Gendron.

Le promoteur principal est Guy Savard (ex-président de la Caisse de dépôt et placement du Québec). Jean Monty (ex-pdg BCE) est aussi partenaire dans le projet qui regroupera environ 200 membres. Paul Desmarais Jr (Power Corporation), dont la propriété est adjacente, a aussi témoigné en faveur des demandeurs.

Dans une décision rendue le 6 janvier dernier, la commissaire Suzanne Clou-

tier note que le potentiel forestier du secteur visé est très élevé. Avant tout, indique-t-elle, elle croit que le projet met en péril l'existence d'une zone agricole qui est demeurée homogène au fil du temps. « L'autorisation sollicitée en modifierait notablement le caractère agroforestier et rural », écrit-elle, précisant que la Municipalité régionale de comté réserve la vocation agricole à cette zone. De fait, seuls les golfs dits « écologiques » sont autorisés dans ce secteur à la suite d'une modification spécifique au schéma d'aménagement révisé. Celle-ci a été obtenue préalablement par les demandeurs.

« L'implantation de ce golf... constitue l'amorce d'une déstructuration »,

précise la commissaire, faisant remarquer que des constructions de résidence ont jusqu'ici été refusées afin de préserver l'homogénéité agricole du milieu.

Le Tribunal a pour sa part donné le feu vert aux promoteurs, jugeant que la Commission s'est égarée en affirmant qu'il existe d'autres emplacements dans l'agglomération de Magog permettant l'implantation d'un terrain de golf.

Pas d'appel

La décision du Tribunal porte un dur coup à la Commission qui a pourtant résolu de ne pas en appeler de la décision. Le président de l'organisme, Bernard Ouimet, explique à la Terre que la

*Dr: La Terre de chez nous
7 août 2003, vol. 74, no 27
p. 3*

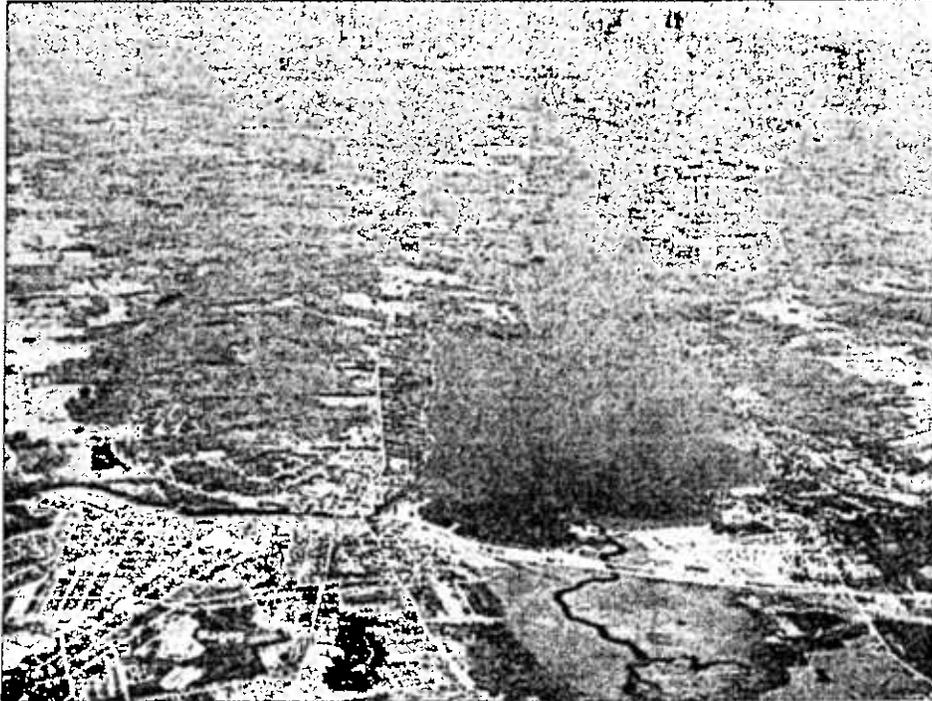


PHOTO: JACQUES COURTEMANCHE

Le Tribunal administratif du Québec renverse une décision de la CPTAQ et autorise la création d'un golf privé dit « écologique » entre les lacs Memphrémagog et Lovering (Georgeville et Fitch Bay sur la photo). Selon les promoteurs, les golfs écologiques sont soumis à des normes plus exigeantes que celles du ministère de l'Environnement. Une association accrédite ces golfs, dont un exemple se trouve à Augusta, en Georgie.

Commission envisageait sérieusement la possibilité de changer son fusil d'épaule dans certaines causes où les enjeux sont considérables.

« Depuis 1998, a-t-il dit, nous n'avons jamais défendu nos décisions au mérite, sur le fond. On a fait confiance au régime, nos avocats défendent d'abord le droit. »

Bernard Ouimet se fait particulièrement cinglant à l'endroit de la dernière décision du Tribunal, indiquant que près de la moitié du territoire de la MRC (48 %) est composée d'une zone non agricole (63 000 hectares). D'ailleurs, la Commission a exclu plus de 8200 hectares lors de la révision de la zone agricole de cette MRC.

« Affirmer que ce projet, a-t-il déclaré, aura peu de conséquences sur l'agriculture environnante et sur son développement, ainsi que sur l'homogénéité de la communauté agricole, nous ramène sur une autre planète. Il ne faut pas connaître la dynamique du zonage agricole ni le territoire de la MRC Memphrémagog pour dire des choses pareilles. »

Les changements apportés à la Commission pourraient d'ailleurs être plus larges que prévus. Au moment de l'étude des crédits en commission parlementaire le mois dernier, la ministre de l'Agriculture du Québec, Françoise Gauthier, s'est dite en faveur d'une révision de la Loi sur la protection du territoire agricole dont on célébrera les 25 ans cet automne. Disant croire que cette loi a toujours sa raison d'être, elle estime qu'elle devrait être regardée à nouveau afin de mesurer son efficacité.

« Peut-être qu'on pourrait revoir le rôle de la CPTAQ en revoyant toute la législation », a-t-elle déclaré, voyant les commissaires comme d'éventuels médiateurs copiés sur le modèle du monde du travail.

4) Un pays contrôlé par un syndicat qui ne défend qu'une vision

Un cyclope myope

Un cyclope est un géant qui ne possède qu'un œil. Le désavantage de ne posséder qu'un œil, c'est de manquer de perspective. Si, en plus, cet œil unique est myope, la perception que l'on peut avoir de la réalité se restreint d'autant et se réduit à ce qui se trouve très près de nous.

Voilà, à peu de chose près, la situation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) : une organisation gigantesque qui ne perçoit qu'une seule chose et qui manque grandement de vision.

Un président de syndicat ministre de l'agriculture

En 1951, la Commission Héon statue dans son rapport qu'il y a trop de petites fermes au Québec. De 140,000, leur nombre doit chuter de 100,000. On industrialise donc l'agriculture. L'exode rural, déjà entamé, s'accélère davantage. Au fil du temps, l'agriculture est l'affaire de moins en moins de monde. Lentement et inexorablement, les liens qui relient les urbains aux ruraux s'amenuisent. Ce qui est agricole devient folklorique, en marge, négligeable.

Tellement négligeable, d'ailleurs, que le gouvernement québécois, en 1972, vote La loi des producteurs agricoles qui ne reconnaît qu'une seule organisation syndicale en agriculture : L'UPA. De ce fait, le gouvernement laisse le champ libre à ce syndicat qui voit donc depuis, pratiquement et fin seul, à la gérance, la planification, le développement de cette agriculture, industrielle, et ce qui vient avec : l'occupation du territoire et le développement régional.

Donc en réalité au Québec, depuis ce moment, le véritable ministre de l'agriculture est le président de l'UPA.

Or, par définition, un syndicat est une entité légale qui vise essentiellement à défendre les intérêts de ses membres versus les autres groupes de la société. Par conséquent, le président d'un syndicat ne peut être la personne idéale pour rendre compte, à l'ensemble de la population, du développement d'un secteur de l'économie et de ce que l'on fait avec le territoire d'un pays.

Qu'un syndicat monopolistique défende les intérêts de ses membres, c'est bien, mais qu'un ministre de l'agriculture voit au développement de ce secteur particulier, c'est mieux.

Au royaume des aveugles, le borgne est roi

Les conséquences du manque de gestion impartiale et responsable de l'agriculture québécoise sont catastrophiques.

L'UPA, dans le développement de l'unique agriculture industrielle, fait vivre à l'ensemble de la population québécoise des préjudices graves, coûteux socialement, économiquement, environnementalement et hygiéniquement.

Des citoyens se sont levés et ont mis en lumière ces préjudices. Les films : *Bacon, le film*, *L'erreur boréale*, *La loi de l'eau*, *Pas de pays sans paysans*, *Ta boue sonnent* l'alarme et nous mettent en garde contre les conséquences néfastes d'une vision à court terme et uniquement orientée vers la production de profits pour des groupes de citoyens restreints. La Coalition citoyenne et l'Union paysanne travaillent également à conscientiser la population par rapport à ce qui se passe dans nos campagnes et avec le pays qui appartient à tous les citoyens.

Notons cependant que les films ci-haut mentionnés ne font état que d'une vision globale du problème. Car, si on analyse plus en profondeur le mode de pratique de l'agriculture spécifique au Québec, on trouve d'autres raisons de s'inquiéter.

1) Tout le système de production pensé par les dirigeants de l'UPA repose sur la mise en marché collective et un système de quotas. La mise en marché collective voulait, à l'origine, permettre au plus grand nombre de gens possible de vivre de l'agriculture. L'idée était ainsi d'éliminer la possibilité qu'une seule personne puisse grossir à ce point qu'elle élimine toutes les autres. On a institué un système de quota dans lequel un individu devait acheter le droit de produire une certaine quantité et s'en tenir à ne pas dépasser cette quantité.

L'idée est valable. Cependant, telle que pratiquée ici, elle comporte une faille importante : on n'a pas mis de limite ni à la quantité de quota qu'un individu peut posséder, ni au prix qu'un tel quota peut coûter. Résultat : on assiste à la concentration de ce quota et son prix fluctue selon le marché. À l'heure actuelle, le quota est si cher que les agriculteurs ne peuvent plus le rentabiliser dans une période de temps raisonnable pour des fermes de petites dimensions. Les seuls agriculteurs qui peuvent y arriver sont ceux qui réussissent à réaliser des économies d'échelle en étant de plus en plus gros! Le quota se concentre donc dans de moins en moins de mains (il y a de moins en moins d'agriculteurs). Qui plus est, ce quota appartient maintenant de plus en plus à des compagnies multinationales. C'est le cas dans le poulet, les œufs et le lait. Et la tendance va s'accroissant très rapidement ... dans tous les autres domaines de production! Dans peu d'années, si cette tendance se poursuit, toute la production agricole québécoise sera dans les mains d'entreprises étrangères. Le territoire sera donc également propriété de compagnies comme Shur Gain, Danone, Parmalat.

2) Une autre conséquence négative qu'amène ce système de mise en marché et que les penseurs de l'UPA n'ont pas vu : un manque de relève agricole. Qui peut débours,

au début de sa vie active, de \$500,000.00 à \$1 M pour partir en affaire. La seule solution que ces penseurs voient c'est de demander plus de subventions au ministère de l'agriculture, donc à l'ensemble des citoyens. Alors, subventions pour un diplômé en agriculture (\$40,000.00 pour un bachelier), exonération du paiement d'intérêts sur des prêts allant jusqu'à \$500,000.00, prêts octroyés par la Financière agricole. La Financière agricole est un organisme gouvernemental (donc encore l'argent des contribuables) dont le président est le président de l'UPA.

3) Les penseurs de l'UPA n'ont pas prévu un autre fait qui peut sembler banal mais qui ne l'est finalement pas du tout. En réduisant le nombre de fermes, ils ont diminué le nombre d'enfants de fermiers. Par conséquent, la relève provenant « du milieu », comme on dit, est maintenant moins nombreuse que celle qui ne provient pas « du milieu ». Et cette relève provenant d'ailleurs, des villes donc, est encore moins favorisée dans son établissement. En outre, cette relève « urbaine » est plus consciente écologiquement parlant et se dirige massivement vers les productions en émergence et de petite dimension i.e. qui ne sont pas traditionnelles comme peuvent l'être les productions de lait, de céréales ou de porcs traditionnelles.

4) Dans leur quête de pouvoir, les penseurs de l'UPA sont aussi passé à côté d'un fait important : en diminuant le nombre d'agriculteurs ces derniers ont de moins en moins de poids démocratiquement parlant. Dans les faits, les agriculteurs ne constituent plus que 2.6 % de la population rurale, soit moins de 1 % de la population totale. L'UPA veut garder un plancher minimum de 32,000 fermes industrielles au Québec. Pourquoi ce chiffre, sur quoi elle se base pour arriver à ce chiffre, elle ne le dit pas. 32,000 entrepreneurs agricoles, c'est moins que la population étudiante de l'Université de Montréal, c'est moins que le nombre d'habitants dans certains quartiers ou arrondissements de Montréal ou Québec. Et il ne faut pas croire que tous les membres de l'UPA cautionnent les prises de positions de la direction du syndicat.

Le mode de production industriel en agriculture demande des superficies de terrain de plus en plus grandes pour pouvoir être rentable mais aussi pour pouvoir disposer du fumier ou du purin de façon minimalement dommageable pour l'environnement. La demande pour des terrains en fait augmenter le prix. Ce sont principalement les producteurs de porcs qui « consomment » ainsi du terrain. Ces producteurs sont souvent subventionnés à 75 % par l'État. Or, ces producteurs agricoles qui, comme on l'a vu, ne constituent plus que 2.6 % de la population rurale, rechignent constamment de payer leurs taxes municipales (foncières) prétextant qu'elles sont trop élevées et qu'elles compromettent ainsi la rentabilité de leurs entreprises. Pourtant, ces taxes leurs sont remboursées à 70 % par le MAPAQ!

L'UPA défend et prône fermement l'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) et les assurances récoltes, financées en très grande partie par les deniers publics. Comment alors n'a-t-elle pas pu prévoir la spéculation sur les terres agricoles? Spéculation causée par le mode de production qu'elle défend ...

5) Mais là où les dirigeants de l'UPA ont le plus manqué de vision, c'est dans les problèmes de pollution et de santé publique que la pratique industrielle de l'agriculture amènent.

Et face aux problèmes de cohabitation que cette situation engendre, les dirigeants de l'UPA prétendent qu'ils sont mal perçus, qu'ils ont un problème d'image!

Certaines rivières, particulièrement celles situées dans des zones où l'on pratique l'élevage porcin intensif, sont à ce point polluées qu'il ne serait pas possible de se servir de leur eau pour irriguer les champs! Le coût social est énorme: problèmes de santé, les gens n'ont plus accès aux rivières pour pêcher ou se baigner. Le coût environnemental est encore plus élevé: eaux de surface complètement contaminées. Les citoyens ruraux autres qu'agriculteurs sont en furie: leurs puits sont maintenant inefficaces à les alimenter. À venir, dépollution des rivières, des sols et de l'air aux frais de l'ensemble de la population encore une fois.

À l'heure actuelle, un point, très sensible, réussit à rallier la population du Québec en général: la pollution et la dégradation de la planète. Le récent dossier du Suroît est très révélateur à ce sujet. Les dirigeants de l'UPA ne semblent pas comprendre ce phénomène et ne collaborent au développement durable que si on les subventionne: programme Prime vert, haies brise-vent, entre autres.

6) La CPTAQ, contrôlée par l'UPA, refuse à quiconque ne veut pas pratiquer l'agriculture industrielle de s'installer en zone verte. Le territoire rural est zoné vert à plus de 90%. Les humains sont des être grégaires, ils recherchent la compagnie des autres. Les jeunes adultes ont particulièrement besoin de beaucoup de stimulation. Le milieu rural dans lequel ils sont nés ne répond aucunement à ces besoins. Ils quittent pour ne plus revenir. Les régions se vident. Les élus municipaux, les préfets des MRC ont démontré que, depuis les derniers 25 ans, la CPTAQ est le principal frein au développement régional.

Par leur manque de vision, les dirigeants de l'UPA se sont mis dans une position intenable. Leurs membres, les agriculteurs, en nombre de plus en plus restreint, n'ont pratiquement plus de poids politique. D'autant plus que la moitié des revenus des producteurs moyens proviennent de l'État par le biais de subventions. On ne peut pas mordre la main qui nous nourrit. Et, à cause du mode de production industriel qui favorise le déplacement des denrées agricoles, ces agriculteurs n'ont même plus l'argument qu'ils nourrissent leurs concitoyens, puisqu'une bonne partie des produits agricoles qui se retrouvent sur les étagères de nos supermarchés proviennent de l'extérieur du Québec et même du Canada.

À l'heure actuelle, les agriculteurs sont endettés à ce point, que la moindre augmentation des taux d'intérêts amènera un bon nombre de fermiers à la faillite. Ce n'est pas pour rien que, présentement, 1000 agriculteurs quittent la profession chaque année. Le nombre de ceux qui s'installent en agriculture ne suffit pas à combler ces pertes.

Tout le système actuel de mise en marché craque de toutes parts. Il s'effrite à un rythme devenu incontrôlable. Ce n'est qu'une question de temps avant qu'il ne s'écroule définitivement. Le cyclope myope n'y voit encore rien.

1

2

3

4

Un système coopératif multinational

Une coopérative est une entreprise d'abord à portée sociale. Elle appartient à ses membres et non pas à des actionnaires. Sa raison d'être est d'aider ses coopérateurs à évoluer dans un milieu économique parfois difficile. Son but n'est pas le profit, mais d'améliorer les conditions de vie de ses membres. Or, dans le domaine agricole, la plus grosse coopérative existante agit comme une multinationale.

La Fédérée, le « vaisseau amiral du mouvement coopératif agricole » comme on l'appelle, regroupe 50,000 membres répartis dans 97 coopératives. Elle transige dans la quincaillerie, la machinerie agricole, le grain, le pétrole (Sonic), la transformation alimentaire (Olymel), etc.. Ses dirigeants estiment que l'expansion de l'entreprise n'est pas terminée. Par conséquent, au lieu de verser la totalité des ristournes à ses membres, ce qui aurait pour effet de diminuer les contrecoups de la crise de la vache folle par exemple, elle acquiert des actifs. Au lieu de sécuriser le revenu de ses employés, elle les congédie (Olymel, transformation du porc) et ferme son usine.

La crise de la vache folle a mis en relief un fait. Ce ne sont pas les producteurs qui bénéficient le plus des profits que génèrent la vente des produits agricoles : ce sont les intermédiaires et les détaillants. Les transformateurs, entre autres, prennent une très grande part de ces profits. Or, ces transformateurs peuvent être des compagnies privées, comme Saputo ou Parmalat. Mais ils peuvent aussi être des coopératives appartenant à l'ensemble des producteurs. Pourtant, ces coopératives agissent comme ces compagnies privées et retirent le maximum d'une situation précaire de leurs membres. Ainsi, la Fédérée, à cause du moratoire sur la production porcine qui l'empêche d'obtenir un approvisionnement suffisant, a fermé son usine d'abattage et de transformation du porc à Princeville (Olymel). Pourquoi, par exemple, ne l'a-t-elle pas aménagée pour abattre les vaches de réforme et, du fait, aider les producteurs laitiers, ses membres? Durant cette période, les producteurs de lait ont perdu beaucoup d'argent puisqu'il n'existe qu'un seul abattoir pour ce type de bovin sur le territoire québécois. Et cet abattoir, en situation de monopole, donnait un prix plus que ridicule pour ces vaches de réforme.

Certain croient que le rôle social de la Fédérée est le développement régional. En fait, bien souvent, les usines se trouvent sur le territoire rural, mais les employés de ces usines vivent dans les centres urbains, incapables de s'installer sur le territoire.

Cependant, la Fédérée n'est pas la seule à agir ainsi. Plusieurs autres coopératives se détachent de leur rôle social et ne visent d'abord que le profit et la rentabilité. Par exemple, Agropur (transformation du lait) a fermé son usine de transformation au Lac St-Jean pour envoyer le lait produit là dans ses usines du centre du Québec et de la Montérégie, elle veut aussi diviser les syndicats de ses filiales. Qualiporc (abattoir et transformation du porc) demande \$30,000.00 pour devenir membre votant.

On pourrait continuer longtemps à donner des exemples semblables.

La CPTAQ

Avoir un organisme gouvernemental dont le rôle est de préserver du territoire pour le vouer à l'agriculture est une chose noble.

Dans la mesure cependant où cet organisme défend les intérêts supérieurs de tout le peuple dont il émane.

Or, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne rencontre pas ces intérêts supérieurs et constitue un frein :

- 1) au développement à l'agriculture
- 2) à l'établissement de gens autres qu'agriculteurs en région et, par conséquent,
- 3) au développement régional.

Tous les maires, toutes les mairesses des villages du Québec s'en sont plaint lors de consultations faites par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Solidarité rurale (SRQ).

Alors, qui gère la venue des gens en région? Qui gère le territoire? Qui gère l'agriculture? À qui appartient le pays?

Note : Dans les pages qui suivent, TCN signifie La Terre de chez nous, journal de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

CPTAQ ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

La CPTAQ est un frein au développement de l'agriculture.

Par exemple, si l'on désire s'établir en agriculture sur un lot exempt d'habitation mais zoné vert (i.e. voué exclusivement à l'agriculture) je devrai, pour obtenir le droit de construire une maison, proposer un projet à la CPTAQ dans lequel je prouverai que je serai agriculteur à temps plein, que l'agriculture sera mon travail principal, ma source de revenu principale.

Or, si on considère qu'avec les systèmes de quotas et de mise en marché actuellement en vigueur au Québec, une entreprise agricole, pour être viable, doit jouir de capitaux importants pour acheter le droit de produire (\$100, \$200, \$400,000.00 et plus) il est pratiquement impossible à tout individu, jeune ou moins jeune, de démarrer une entreprise dans le domaine.

Dans ce contexte, les seules personnes qui peuvent démarrer un projet sont soit des « gentlemen farmers » (des gens qui, sans habiter le territoire, possèdent un business agricole), soit des intégrateurs (des gens à la tête de compagnies qui ont besoin de sous-traitants pour produire, du cochon entre autres)

Et l'on parle d'un manque criant de relève agricole actuellement au Québec!

~~La vision de l'agriculture de la CPTAQ est uniquement industrielle. Elle considère le~~ modèle « paysan » comme périmé, désuet, le reflet d'une époque révolue. Elle estime que les individus « sérieux » doivent retirer de leur entreprise un salaire « valable » : \$40,000.00, \$50,000.00, \$60,000.00. En deçà de cette rémunération, le projet soumis sera considéré comme précaire et dangereux, non viable à long terme. Cela est étonnant, d'ailleurs, lorsqu'on sait qu'une seule vache folle à des milliers de kilomètres a mis l'industrie bovine québécoise par terre. L'agriculture industrielle est également très précaire mais la CPTAQ ne semble pas s'en formaliser.

En outre, en exigeant des résultats probants à court terme, la CPTAQ va à l'encontre de la façon de faire en affaire. Normalement, un entrepreneur sérieux ne mettra pas la « charrue devant les bœufs », c'est-à-dire qu'il prendra le temps nécessaire pour développer son entreprise, quitte à le faire à temps partiel au début.

En agriculture, cette période de rodage est impossible. Il faut donner à la CPTAQ des résultats dès le départ au risque d'être considéré non sérieux.

Si quelqu'un allait demander du crédit à une banque pour démarrer une entreprise, est-ce que le gérant exigerait de lui que son affaire rapporte immédiatement en quantité suffisante pour lui permettre d'en vivre? Est-ce que le gérant exigerait de son client qu'il quitte son emploi pour se consacrer uniquement à son entreprise? Non, le gérant analyserait les revenus d'emploi de l'individu, ses biens. Il obtiendrait ainsi sa capacité d'emprunt, sa crédibilité financière, une garantie pour lui à son investissement. Il considérerait également les possibilités qu'offre son produit dans le marché. Il n'aurait pas de préjugés face à ce produit à savoir s'il est artisanal ou industriel. Sa seule préoccupation serait de savoir si le produit serait vendable et s'il peut recouvrer son investissement.

Pourquoi alors la CPTAQ agit-elle autrement? Pourquoi le nouveau producteur agricole doit-il être « enchaîné et borné » à l'agriculture? Pourquoi la CPTAQ exige-t-elle des postulants en agriculture que l'exploitation agricole devienne son revenu principal? Qu'est-ce que ça empêche qu'un individu ait des sources importantes de revenus autres que l'agriculture? Pourquoi le critère d'acceptation d'un postulant ne serait pas d'avoir simplement une activité agricole? Le manque de relève en agriculture est criant, presque dramatique. À l'heure actuelle au Québec, 1 agriculteur sur 5 est considéré « à temps partiel » (chiffres du MAPAQ). Pourquoi le postulant doit-il produire industriellement? **Le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, est lui-même agriculteur à temps partiel : c'est un gentleman farmer producteur de porcs. En fait, M. Pellerin est né et a grandi à Trois-Rivières. Il a fait ses études universitaires en génagogie soit l'art de fonctionner avec des groupes. Il n'a aucune formation agricole.**

Est-ce que l'agriculture est une secte, une activité pour « élus », « initiés »? Pourquoi la CPTAQ ne défend-elle qu'une vision alors que son mandat est de développer l'agriculture?

Si l'on considère que :

1^{er}) depuis les 30 dernières années, 500,000 ha de terre jadis vouées à l'agriculture ont été reboisées (programme du Ministère des richesses naturelles). Que d'autre part:

2^e) le Ministère de l'Environnement veut reboiser les terres agricoles en friche pour atteindre les objectifs de Kyoto, que :

3^e) régulièrement, les centres commerciaux poussent autour des grands centres urbains sur des terres, les meilleurs d'ailleurs autour de Montréal, préalablement agricoles.

Qu'on :

4^e) privilégie un tracé en zone agricole pour le prolongement de l'autoroute 30, que

5^e) le nombre de fermes ne cesse de diminuer annuellement (et dramatiquement depuis les 1988) depuis les 50 dernières années,

il faut conclure qu'il y a actuellement au Québec beaucoup, beaucoup trop de territoire zoné vert pour les besoins.

Le rapport annuel 2002-2003 nous dit que la zone verte, n'est occupée qu'à 53 %. Elle est donc vide à 47 %. De plus, cette zone verte s'est agrandie de 940 ha au cours des 12 dernières années.

Alors dans un tel contexte, pourquoi la CPTAQ ne favorise-t-elle pas l'implantation de petites entreprises, ou des entreprises à « temps partiel » sur des terrains zonés vert?

LA CPTAQ ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La CPTAQ doit tenir compte du développement économique régional, des conditions socio-économiques dont les collectivités ont besoin pour survivre dans les décisions qu'elle rend.

Est-ce en raison de ces « préoccupations » que les villages se vident, que l'on y ferme les écoles, les bureaux de poste et les caisses populaires?

Est-ce que ces villages, de plus en plus déserts, peuvent attirer des médecins à pratiquer en région, par exemple? Inciter les jeunes à rester dans leur village natal?

Printemps 2003, trois établissements hôteliers « haut de gamme » en Mauricie (Le Baluchon, Sacacomie et Lac à l'eau claire) ne réussissent pas à combler des postes spécialisés en hôtellerie (chefs pâtisseries, massothérapeutes, etc.). Pourtant il n'y a pas actuellement au Québec de pénurie pour de tels gens qualifiés. Pourquoi ne viennent-ils

pas s'installer en région? Généralement les massothérapeutes sont très près des choses « naturelles »!

* * *

« La Commission prend en considération les besoins des villages » M. Bernard Ouimet, président de la CPTAQ (TCN, 28 novembre 2002, vol. 73, no. 42, pp. 12-13).

C'est faux. Le réflexe de la CPTAQ a d'abord été de s'opposer au projet. Elle a refusé à la municipalité de St-Benoit Labre l'exclusion de 32 ha (sur les 148 ha que comportait la terre convoitée) de terre agricole afin de fournir la municipalité en eau potable. Elle considère que: «L'achat d'une terre agricole cultivée pour y implanter un puits afin de régler un problème d'approvisionnement en eau potable n'est pas une solution acceptable. C'est le message que vient de lancer la Commission de protection du territoire agricole au village de Saint-Benoit-Labre en Beauce, le premier à emprunter cette voie. » (TCN, 30 janvier 2003, vol. 73, no. 50, pp.1-2)

Pour la municipalité, la construction d'une usine d'épuration des eaux ou l'approvisionnement à partir de St-Georges, ville voisine, représenterait des coûts de 3M\$, ce qu'elle ne peut se permettre. Cependant l'eau disponible sur les terres agricoles convoitées l'est en quantité et en qualité à des coûts qu'elle peut assumer. En outre, la municipalité : « ... a agi en accord avec les recommandations gouvernementales (Ministères de l'Environnement et des Affaires municipales) dans ce dossier. » selon le maire, M. Léonide Grenier.

On privilégie les porcs, les vaches aux humains.

CPTAQ ET CITOYENneS EN REGION

Dans un article du journal La Presse du lundi 9 juin 2003, aux pages 1 et 2 du cahier B, on peut lire :

« « Il existe un véritable engouement pour la vie rurale », affirme sans ambages Marie Anne Rainville, directrice des affaires publiques à Solidarité rurale. Déjà, en 1999, un sondage effectué pour le compte de l'organisme indiquait que neuf urbains sur 10, âgés entre 25 et 35 ans, rêvaient un jour de s'établir à la campagne. « Dans les groupes de discussion, les jeunes disaient même qu'ils en avaient ras-le-bol de la ville. Ce fut une grande surprise pour nous », raconte-t-elle. Quatre ans plus tard, le souhait d'aller vivre à la campagne semble bien réel. À Solidarité rurale, on ne compte plus le nombre de demandes d'informations en ce sens. »

« La vie communautaire, c'est d'ailleurs ce qui attire le plus les citoyens à la campagne. Encore plus que l'attrait du plein air, soutient Marie Anne Rainville, de Solidarité rurale. « Les baby-boomers recherchent l'Éden, mais les autres néo ruraux, qui sont majoritairement des couples désirant ou ayant déjà des enfants, veulent retrouver un sentiment d'appartenance à une communauté », dit-elle. »

« Les études démontrent que les ex-citadins apportent, avec leur plus grand souci du patrimoine et de l'environnement, une contribution positive à la vie rurale », affirme le géographe Bernard Vachon, lui-même un néo rural depuis la fin des années 70. »

Alors devant cet état de fait, est-ce que la CPTAQ est en mesure de répondre à cette nouvelle exigence de la population québécoise? Pas du tout!

« M. Ouimet est par contre opposé à des assouplissements pour faciliter l'implantation de résidences sur de petits terrains peu propices à l'agriculture, « la principale source de la grogne des régions. Cela crée un emplacement de type urbain en pleine campagne et signifie un recul de plusieurs années. » » (TCN, 28 novembre 2002, vol. 73, no 42, pp. 12-13).

Par conséquent, la CPTAQ :

- 1^{er}) affirme que les agriculteurs causent des préjudices à leurs concitoyens. Elle signifie que les agriculteurs sont incapables de vivre avec le reste de la population, sont des gens bornés, repliés sur eux-mêmes, incapables de suivre l'évolution de la société en général qui, elle, se préoccupe d'environnement, d'écologie et de développement durable.
- 2^e) veut créer des ghettos. Ostracise la population, autant les agriculteurs que les autres citoyens. Donc elle empêche les agriculteurs de vivre avec des gens qui pourraient leur apporter une vision du monde différente que celle qu'ils possèdent. Elle empêche également les citoyens autres qu'agriculteurs industriels d'avoir accès au pays qui leur appartient également.

Donc, encore ici, de façon générale, ses décisions vont à l'encontre du développement régional.

On peut également affirmer qu'elles vont à l'encontre des intérêts supérieurs de toute la population du Québec envers laquelle elle est redevable.

CONSTITUTION DE LA CPTAQ ET RAISONS DE SA VISION INDUSTRIELLE

Pour comprendre les décisions, les agissements, les comportements de la CPTAQ, il faut savoir que :

- 1e) Les nominations des commissaires sont politiques i.e. que les commissaires ne font pas partie de la fonction publique mais sont nommés par le gouvernement pour des mandats de 5 ans, renouvelables.

Or, qui propose les noms des futurs commissaires ? l'UPA. Et comme l'UPA jouit d'un monopole, elle a pratiquement tout loisir de mettre en place **qui elle veut.**

2e) Par conséquent, 50 % des personnes qui composent la CPTAQ proviennent des rangs de l'UPA. C'est donc dire que ces gens ne défendent que la vision industrielle de l'agriculture.

Quand on sait que les ministres de l'agriculture se succèdent quand même à un bon rythme, il est aisé de comprendre que la personne qui contrôle, gère, dicte ses orientations en matière d'agriculture, d'occupation du territoire et de développement régional, c'est le président de l'UPA. On en a pour preuve « l'état » de Mme Françoise Gauthier lorsqu'elle est sortie du marathon de négociations au sujet de l'achat de Colbex. En conférence de presse, complètement détruite, elle ne cessait de se retourner et de carrément demander l'assentiment de M. Pellerin concernant ses propos !

En plus de mettre les gens qu'il désire à des postes clés de la CPTAQ, le président de l'UPA est également président de la Financière agricole (pourtant organisme gouvernemental, qui fonctionne grâce à l'argent de l'ensemble des contribuables. La Financière est considérée comme la banque privée de l'UPA) et il siège au conseil d'administration et au comité exécutif de Solidarité rurale, instance dont le mandat est de veiller à l'application de la Politique nationale de la ruralité.

En outre, notons que, depuis sa création, le président de Solidarité rurale est M. Jacques Proulx, lui-même ex-président de l'UPA (en fait, c'est lui qui a précédé M. Laurent Pellerin, actuel président)

La CPTAQ est considérée comme le bras législatif de l'UPA :

« Il reproche à l'UPA son intransigeance quant à la possibilité d'assouplir la loi. «C'est le refus systématique de l'UPA et la rigidité de la Commission de protection du territoire agricole, le bras armé de l'UPA, qui irritent les gens. Plusieurs membres de la Commission proviennent des rangs de l'UPA, a-t-il noté. » »

Gilles Watier, maire de Saint-Eugène (près de Drummondville)

(TCN 28 novembre 2002, vol. 73, n0. 42, pp. 12-13)

* * *

Mais voyons aussi ce que les dirigeants de l'UPA ou de la Fédération des producteurs de porcs (une des fédérations qui composent l'UPA), par exemple, pensent, outre de la production agricole, de l'occupation du territoire, du développement régional, des autres citoyens et de la pratique paysanne de l'agriculture.

M. Laurent Pellerin, président de l'UPA.

~~« L'agriculture authentique, la vraie, ce n'est pas une vache, un couple de lapins et des petites chèvres, mais c'est un vrai troupeau. Elle est réalisée par ceux qui en font leur occupation principale. »~~

« Il m'apparaît difficile de vivre des produits du terroir sans s'industrialiser », croit M. Pellerin. « On voit bien quelques missionnaires qui peuvent gagner leur vie à temps plein, mais ils sont l'exception. »

Et la journaliste conclut ces propos en disant : « L'UPA, seul syndicat agricole reconnu par l'État, est prête à faire une place aux produits du terroir et au tourisme rural, mais pas au détriment de la grande production génératrice de nuisances (odeurs, bruit, contaminations) dont se plaignent les producteurs bio, les villégiateurs et les entreprises touristiques. »

(Recto-Verso, no. 303, juillet-août 2003-07-22, pp. 24-25)

« Laurent Pellerin ajoute que si on veut donner une image réaliste de l'agriculture, il faut montrer aux gens de la ville ce qu'elle est vraiment. Selon lui, il faut qu'ils voient que l'élevage et les cultures ça fait du bruit, de la poussière et parfois ça sent un peu. « Si on ne leur montre jamais ça et qu'on insiste uniquement sur le côté bucolique de notre profession, leur perception de l'agriculture va encore s'éloigner de la réalité », estime-t-il. »

M. Pellerin tenait ces propos lors du 5^e Colloque sur l'agrotourisme.
(TCN 22 mai 2003, vol. 74, no. 16, p. 18)

M. Christian Lacasse, 1^{er} vice-président de l'UPA.

« L'UPA va se montrer intransigeante sur un quelconque assouplissement de la loi sur le zonage agricole » a déclaré le 1^{er} vice-président Christian Lacasse, le 28 octobre (2002). « C'est toujours la même histoire. À tous les trois ans environ, des maires à court d'idées et d'imagination pour développer leurs villages se croient obligés de remettre en question la loi sur le zonage agricole. Si les jeunes ne reviennent pas dans leur village, si les gens décident de se rapprocher de leur milieu de travail, ça ne dépend pas du zonage agricole. Les maires feraient mieux de réfléchir sur le développement de l'agriculture au lieu de demander un moratoire sur le développement des productions animales. »

(TCN 31 octobre 2002, vol. 73, no. 38, p. 16)

« M. Lacasse a dit « ne pas croire à une déconcentration des productions animales. » »
Propos tenus par M. Lacasse lors de l'annuelle de la volaille.

(TCN 24 avril 2003, vol. 74, no. 12, p. 4)

M. Clément Pouliot, jusqu'à tout récemment président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)

« « C'est la réalité » lance Clément Pouliot, président de la FPPQ. « Nous ne voulons pas cacher ça aux consommateurs (la production industrielle de porcs). Les fermes d'il y a 50 ans, ça n'existe plus aujourd'hui ... » ».

Propos tenus en réaction à la critique de la campagne publicitaire de la FPPQ dans laquelle on associe le producteur de porcs à un business man.
(TCN 5 juin 2003, vol. 74, no18, p7)

* * *

Ainsi, les commissaires de la CPTAQ sont forgés dans cette idéologie. Par conséquent, l'évaluation des projets agricoles qui lui sont soumis est biaisée. Elle manque de rigueur, d'objectivité. Elle n'est fonction que de la vision industrielle des dirigeants de l'UPA.

L'agriculture comporte des volets agronomiques, humains, sociaux, environnementaux, culturels, économiques. Pourquoi alors les projets ne sont-ils pas évalués par des spécialistes, de différentes tendances, de ces différents domaines? Pourquoi ne sont-ils jugés que par des ex-agriculteurs industriels? Est-ce que ces ex-agriculteurs industriels possèdent les connaissances nécessaires pour évaluer les impacts socioculturels de leurs décisions? Les impacts environnementaux et de santé publique? Les impacts économiques?

En passant, rappelons que l'UPA est le plus gros lobby au Québec et qu'en démocratie, un lobby n'a pas de droit de vote. Les citoyenNEs oui.

L'UPA se défend toujours lorsqu'on la taxe de promouvoir le modèle d'agriculture industriel. Cependant, on a pu lire dans les pages de son journal que la plus grosse ferme laitière robotisée au monde se trouve ici au Québec. *Voir annexe p. A-1, « La plus importante ferme robotisée au monde » ; p. A-3, « L'espoir, c'est le monde rural »*

La sainte trinité

Les régions ont du mal à diversifier leur économie. Les citoyens ordinaires n'ont pas accès à leur pays, au territoire hors des grands centres urbains ou des centres de villégiature. Dans les villages, on ferme les écoles, les bureaux de poste, les caisses populaires. Les jeunes quittent massivement leurs régions natales.

Le développement régional stagne depuis belle lurette, l'occupation du territoire ne se fait pas malgré la volonté populaire d'aller vivre en région. Pourquoi? À cause du travail de la sainte trinité. C'est quoi la sainte trinité? C'est l'UPA, la Commission de protection du territoire agricole et Solidarité rurale du Québec. À cette trinité, on peut aussi ajouter la Fédération québécoise des municipalités.

Le père, l'UPA, syndicat monopolistique en matière agricole, ne défend que la vision industrielle de l'agriculture. L'UPA possède, grâce à la loi 23, un droit de veto par lequel elle peut s'opposer à toutes modifications du schéma d'aménagement d'une MRC proposées par les différentes municipalités du Québec. Elle utilise systématiquement ce droit de veto. Dans leur développement et la diversification de leur économie, les villages sont tributaires des bonnes volontés du syndicat. Exit l'industrie touristique, les villégiateurs, les fermes de petite dimension et toute petite manufacture de quelque nature que ce soit.

Le fils, La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Bien que gouvernemental, cet organisme est noyauté et à toutes fins utiles contrôlé par l'UPA. Comment? La nomination des personnes qui la composent, au nombre de 16, est politique. Qui suggère les noms au ministre de l'agriculture pour les futurs commissaires? L'UPA. 8 commissaires actuels proviennent des rangs de l'UPA. Anciens présidents de fédérations régionales, par exemple. Conflit d'intérêt majeur et évident. La CPTAQ ne défend également que le modèle industriel d'agriculture (coïncidence?). Un jeune diplômé en agriculture qui soumet un projet de petite dimension pour s'installer en agriculture sur un terrain zoné vert se verra refuser son projet. La CPTAQ le jugeant précaire. Fait étonnant lorsqu'on considère qu'un seul cas de vache folle se trouvant à des milliers de kilomètres a mis par terre toute l'industrie bovine québécoise et que le prix du porc est déterminé à la bourse de Chicago par des spéculateurs. L'agriculture industrielle est donc également très précaire, mais la CPTAQ ne semble pas s'en formaliser.

Le saint-esprit, Solidarité Rurale (SRQ). Créé en 1991, organisme dirigé depuis sa fondation par un ex-président de l'UPA, M. Jacques Proulx. Son financement provient en partie du Ministère du développement économique régional mais aussi et surtout de différents organismes. L'UPA est un de ses principaux bailleurs de fonds. M. Laurent Pellerin, président de l'UPA, est membre du conseil d'administration et siège au comité exécutif. SRQ est l'instance conseil officielle du gouvernement en matière de développement rural! La rumeur veut qu'un pacte tacite lie SRQ et UPA : SRQ ne critique pas et ne dit rien sur l'agriculture, ce qui est l'affaire de M. Pellerin. SRQ s'occupe de ruralité de façon générale. Elle gère des dossiers et, selon d'ex-membres sur le terrain, elle fait très peu d'actions concrètes. La réalité valide ce pacte tacite. Depuis sa création, SRQ n'a pu endiguer le flot de migration des jeunes à l'extérieur de leurs régions natales. Les urbains n'ont pas plus accès au territoire qu'avant, les communautés

rurales continuent autant à mourir. En fait, l'organisme ne devrait pas être géré par M. Proulx, ex-président de l'UPA en flagrant conflit d'intérêt. Il faudrait le remplacer. Une sociologue, une anthropologue serait plus compétente dans ce domaine.

Le territoire rural est zoné vert à plus de 90%. En fait, le réel gestionnaire de ce territoire n'est pas le gouvernement du Québec mais l'UPA. Tant que cette situation prévaudra, les régions du Québec ne pourront diversifier leur économie et seront à la merci de l'agriculture industrielle.

Le quatrième mousquetaire

Au lieu de d'évoquer la Sainte Trinité, on pourrait parler des trois mousquetaires qui, on le sait, étaient au nombre de 4. Le quatrième mousquetaire : M. Michel Belzil, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Au Québec, il existe deux associations de municipalités : la FQM dont on vient de parler et qui est considérée par les intervenants du milieu comme pro-UPA et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui n'est pas considérée comme pro-UPA. D'ailleurs, la position de l'UMQ concernant le zonage agricole diffère totalement de celle de la FQM. *Voir annexe p. A-5 « L'UMQ veut un contrôle complet sur la zone verte. »*

La FQM est dirigée par M. Michel Belzil. Or, M. Belzil, tout comme M. Pellerin de l'UPA et M. Proulx, non seulement fait partie du Conseil d'administration de SRQ, mais en est aussi membre de son Comité exécutif.

De plus, M. Belzil est maire de Barnston-Ouest et Préfet de la MRC de Coaticook.

En 2001 s'est formée une coalition, qui a finalement regroupé 12 MRC, pour demander des changements en ce qui concerne le zonage agricole. M. Belzil, comme préfet de Coaticook, a été sollicité pour faire partie de ladite coalition. Il n'a donné aucune réponse à l'invitation que ses collègues lui lançaient.

1er commandement : Que le peuple soit gardé dans l'ignorance

Au printemps 2004, l'UPA instituait une coalition pour défendre la préservation de la zone verte.

Selon elle seulement 2 % du territoire québécois est zoné vert et les promoteurs, principalement, relèquent cette partie du territoire pour le développer à des fins autres qu'agricoles.

Mais l'UPA ment complètement à la population du Québec et à ses partenaires dans la coalition : la CSN, la FTQ et la Fondation québécoise en environnement (FQE)

Le mythe du 2 % ou l'art de ne pas comprendre ce qu'on pense ... et de dire le contraire.

Le Québec est une société distincte par sa langue et sa culture. Comme on le sait, il est aussi distinct par le fait qu'en agriculture, il n'existe qu'un seul syndicat pour représenter et défendre les intérêts ... d'un seul groupe d'agriculteurs. C'est un cas unique au monde.

Et il est encore distinct par le fait qu'ici, une loi protège le territoire voué à l'agriculture. Un organisme, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), est **sensée** régir cette zone et faire en sorte que **l'agriculture s'y développe et prospère**.

L'agriculture, la production d'aliments est **d'intérêt national**. Pas uniquement local ou régional. Et le territoire, le **terroir** sur lequel se pratique l'agriculture appartient **également** à l'ensemble des citoyenNES du pays. Il ne saurait être la propriété d'un groupe restreint d'individus. Il s'agit ici du territoire de la **nation**. On ne parle pas de terrains ni de terres privées.

Nous vivons en démocratie.

Réserver légalement du territoire-terroir pour la production agricole est une excellente chose ... dans la mesure où cela va dans les intérêts supérieurs de tout le peuple dont cette loi émane. Cette loi a été votée au parlement, à l'**Assemblée nationale**. Elle n'est pas une directive émise par un quelconque conseil d'administration de compagnie ... ou de syndicat!

Actuellement, un regroupement, la *Coalition pour la protection du territoire agricole*, travaille, dit-elle, à la sauvegarde du territoire agricole.

Cette coalition a été instaurée par l'UPA en avril 2004 et regroupe des représentants de la société civile, de syndicats et de groupes écologistes.

Selon elle, seulement 2 % du territoire québécois est propice à l'agriculture.

Mais n'y a-t-il vraiment que 2 % du sol québécois qui peut produire des denrées alimentaires? Ce regroupement travaille-t-il réellement à la sauvegarde du territoire voué à l'agriculture? Travaille-t-il effectivement à préserver les éco-systèmes et la bio-diversité?

Équiterre, Greenpeace, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, la Fondation québécoise en environnement, l'Union québécoise de la conservation de la nature qui s'allient à l'UPA me semble étrange!

Option consommateurs et l'Union des consommateurs qui défendent l'agriculture industrielle m'apparaît, pour le moins, surprenant!

Seulement 2 % du territoire qui est propice à l'agriculture?

N'y a-t-il vraiment que 2 % du territoire du Québec sur lequel on peut pratiquer l'agriculture? Et puis, **de quelle forme d'agriculture parle-t-on ici?** Parce qu'il existe plus d'une forme d'agriculture...

En fait, au Québec, on a établi une échelle de 1 à 8 pour juger la « qualité » des terres. 1 étant les meilleures et 8 les moins bonnes.

Je dis « qualité » entre guillemets parce que cette « qualité » est une notion extrêmement subjective. Elle est toujours en référence à ce qu'on a comme vision, comme but. Or ce 2 % a été établi dans les années '70 par des agronomes et des pédologues qui défendaient **strictement** la vision industrielle et productiviste de l'agriculture. Et **cette vision exclut complètement la notion de terroir.**

Pour les industriels, les seules terres « valables » pour l'agriculture ce sont celles qui sont le plus « rentables » c'est-à-dire les belles terres noires, grasses et **planes**. Ces terres se retrouvent quasi uniquement dans la vallée du St-Laurent. Ce sont les basses terres sans relief de l'extrême sud du Québec. Justement celles qui sont proches des grands centres urbains... où la production est facile à écouler. Sur notre échelle de 1 à 8, elles sont classées de 1 à 3.

Entendons-nous bien... la terre noire et grasse est excellente pour la production alimentaire. **Tout le monde s'accorde là-dessus.**

Vous comprenez sans peine pourquoi les terres noires et grasses sont bonnes mais vous avez du mal à comprendre pourquoi elles doivent être planes? C'est simple... pour la machinerie. Un sol plat se travaille très **facilement, rapidement, et sans trop de dangers!** Et en agriculture industrielle, souvenez-vous que « Le temps c'est de l'argent ». Donc rentabilité... produire toujours plus et à moindre coût. Un relief trop accidenté est difficile à travailler, demande du doigté, de l'attention. Faut être minutieux, méticuleux. Ça prend plus de temps.

Et le terroir, est-ce vraiment important?

Est-ce que 2 vins goûtent la même chose? Lors des jeux olympiques d'hiver à Turin, un reportage sur la ville de Parme et sa région nous disait que la production de parmesan n'est possible que dans cette région puisque des expériences faites avec du lait provenant d'autres régions donnait un fromage qui **pourrissait** avec le temps. Or, ce n'est pas le cas du fromage fait à partir du lait provenant des vaches qui broutent l'herbe du terroir... parmesan!

Le terroir, ça va loin en bibitte

Alors si le terroir, c'est-à-dire l'ensemble des « qualités » bio-physico-chimiques du sol, hydriques, atmosphériques, aériennes propres à une région, est important, il peut donc être non seulement possible mais également rentable de pratiquer une agriculture ailleurs que sur des sols noirs, gras et plats!

Le terroir du Chateaufort du Pape, c'est de la garnotte comme on dit ici. De la pierre! Des cailloux! La vigne est plantée là et pousse **depuis des centaines d'années** dans de la roche. Pas de terre!

En Asie, on cultive avec succès des terrasses à flanc de montagne, littéralement construites au fil des siècles.

Et si le territoire agricole québécois était davantage propice à l'agriculture de terroir, paysanne qu'à l'agriculture industrielle intensive, de masse et de piètre qualité?

Alors, quand notre fameuse *Coalition* vient nous dire que seulement 2 % du territoire québécois est propice à l'agriculture, **elle ne défend donc que la vision industrielle de la production d'aliments**. Il y a des fermiers autant en Abitibi qu'en Beauce, en Gaspésie et en Outaouais

Il est donc totalement faux de prétendre qu'il n'y a que 2 % du territoire du Québec qui se prête à l'agriculture.

Mais si l'agriculture est possible ailleurs que dans la vallée du St-Laurent, si une agriculture paysanne peut être rentable sur des sols différents et tout en relief, est-on justifié de permettre la destruction de 500 hectares d'excellente terre pour pouvoir construire une autoroute? Est-on justifié de détruire quelque parcelle de terre que ce soit à la simple notion de profit monétaire?

Pas du tout! Les terres sur lesquelles on veut construire la 30 sont effectivement d'excellentes terres et faciles à travailler. La terre, on ne peut pas la sacrifier. **il n'y en a qu'une quantité limitée**. « Achetez de la terre, y s'en fait plus de ça! » Depuis des milliards d'années, la planète n'a pas grossi.

C'est carrément un crime contre l'humanité de la sacrifier à une autoroute qui, elle, ne produira que de la pollution, favorisera davantage l'étalement urbain... et le transport d'aliments issus de l'agriculture industrielle. Le transport en commun, l'a-t-on **réellement** considéré?

Cependant ...

Imaginez une mine d'or qui produit au maximum un métal d'excellente qualité. Est-ce que vous la condamneriez et cesseriez d'en tirer le meilleur? Certainement non. Gros bon sens.

Mais si, pour extraire ce minéral, vous utilisiez des pratiques extrêmement dommageables pour l'environnement, est-ce que vous continueriez d'exploiter cette mine? Certainement non. Gros bon sens encore.

Pourtant c'est exactement ce que l'on fait des terres qu'on veut sacrifier à la 30. On exploite d'excellentes terres en les « scrapant » et en « scrapant » complètement l'environnement, en y faisant pousser un océan de maïs OGM, en déboisant pour produire du cochon malade aux antibiotiques et à la farine carnée avariée. En polluant à ce point des rivières qu'on n'y trouve plus aucune forme de vie! On change 4 trente sous pour une piastre. C'est pas mieux.

L'agriculture pratiquée sous sa forme industrielle sur d'excellentes terres ne vaut pas mieux que l'ajout de 100,000 voitures et camions sur le réseau routier pris à même ces excellentes terres.
Gros bon sens.

Un manifeste ... qui manifeste de l'incompréhension et surtout de la récupération

La *Coalition pour la protection du territoire agricole* a émis un manifeste ... qui manifeste beaucoup d'incompréhension des liens qui unissent une idée à une action. La *Coalition* manifeste aussi énormément de récupération d'idées qui sont très populaires actuellement **et qui ont été mises de l'avant par l'Union paysanne.**

C'est pourquoi comme citoyenNEs, il faut être extrêmement vigilantEs. On essaie peut-être de nous berner ... et de nous prendre pour des moutons (tant qu'à parler d'agriculture!)

On peut lire dans le manifeste :

« Nous plaidons le fait que cette zone supporte une activité, l'agriculture, qui joue un rôle essentiel et prépondérant dans la vie de nombreuses communautés periurbaines et rurales, de même qu'elle participe au dynamisme socio-économique des régions tout en ayant un rôle multifonctionnel »

Le rôle que cette agriculture industrielle joue dans les communautés rurales et le dynamisme socio-économique qu'elle apporte est effectivement très prépondérant. Elle vide littéralement les campagnes de ses éléments les plus significatifs pour le futur : ses jeunes. La désertion des régions est directement proportionnelle à l'intensification de l'industrialisation de l'agriculture! Elle fait en sorte que quiconque ne pratique pas cette forme d'agriculture ne peut s'installer sur le territoire. Les chiffres concernant la démographie rurale depuis les 40 dernières années sont tout à fait révélateurs à ce sujet.

De plus, la pratique industrielle de l'agriculture est une source combien majeure de la détérioration de la qualité de vie des gens qui habitent non seulement les régions mais le pays entier. Elle pollue le sol, l'eau et l'air de tout l'environnement. Elle produit pour la consommation des animaux malades, des plantes pleines d'herbicides et de pesticides.

Quant au rôle multifonctionnel de l'agriculture, cette *Coalition* tire directement ce concept de l'Union paysanne, qui soit dit en passant ne fait pas partie de ce regroupement. Pourquoi croyez-vous?

Par « rôle multifonctionnel », on entend souvent des rôles de protection des paysages, de protection de la bio-diversité et de l'occupation du territoire.

Est-ce qu'on préserve les paysages quand on rase les boisés pour pouvoir épandre du purin? Est-ce qu'on protège la bio-diversité quand on pratique la monoculture transgénique? Est-ce qu'on favorise l'occupation du territoire quand on ne constitue plus que 2,3 % de la population rurale et que ce pourcentage diminue quotidiennement puisqu'au Québec, il y a 4 fermes de moins par jour? Est-ce qu'on contribue à l'occupation du territoire lorsque, à cause de nos comportements,

Une Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ... qui dilapide justement le patrimoine cultivable

Quand on connaît moindrement le dossier, il est très facile de voir où cette *Coalition*, avec l'UPA à sa tête, veut nous amener. Quelles sont les véritables intentions de ces gens?

Elle dit vouloir défendre le territoire zoné vert. Elle dit s'opposer à l'utilisation de la zone verte pour y construire une autoroute.

Or, on n'a pas du tout entendu parler cette *Coalition* quand, en juin 2005, le gouvernement Charest a passé la loi 229 qui permet à une compagnie privée, ici Ultramar, d'exproprier des terres pour qu'elle puisse y faire passer un pipeline de Québec à Montréal. Bien **au contraire**, tout de go, les **dirigeants** de l'UPA ont conseillé à leurs membres de vendre leurs portions de terre touchées à la multinationale du pétrole. Y aurait-il deux classes d'agriculteurs pour l'UPA? Les agriculteurs près de Montréal auraient-ils plus de valeur que les autres? A-t-on entendu les groupes écologistes membre de la *Coalition* à ce propos?

Bizarre, non?

Encore bizarre le fait que l'UPA ne s'oppose pas du tout lorsque la Commission de protection du territoire agricole agrandit le pourtour des noyaux urbains villageois lorsque les municipalités des régions réclament du terrain pour se développer.

Or, à cause de raisons historiques, toutes les meilleures terres agricoles de la province se situent justement autour des villages! On pourrait très bien permettre l'établissement de gens autres que cultivateurs industriels sur des lots extérieurs au périmètre urbain, **impropres à l'agriculture mais zonés verts**. Mais non, on refuse ce droit, **bien souvent à de simples citoyenNEs**, prétextant que cela détruirait l'« homogénéité » du territoire agricole.

En appliquant la loi de cette façon, uniformément à la grandeur du pays, sans tenir compte des spécificités régionales, la CPTAQ **dilapide systématiquement le patrimoine cultivable** que la *Coalition* dit justement vouloir défendre. Muette, la *Coalition!*

Mais ce n'est pas tout. La *Coalition* tient également sous silence (encore pourquoi?) le fait que la zone verte, au lieu de diminuer, s'agrandit constamment. Dans son rapport annuel 2002-2003, la CPTAQ nous informe que depuis les 12 années qui précédaient, la zone verte s'était accrue de 940 hectares. Ce n'est pas la zone verte qui est en péril mais le territoire **habitable**. Surtout en région où à l'extérieur des grands centres urbains — particulièrement Montréal.

Dans le même rapport on apprend également que la zone verte n'est occupée qu'à 53 % seulement. Donc, inoccupée à 47 %. S'il y a de moins en moins d'agriculteurs, à quoi et à qui sert donc cette « banque » de lots inexploités? La *Coalition* pourrait-elle répondre?

Et toujours dans ce rapport, si l'on additionne les demandes relatives aux citoyenNEs et celles pour les services publics (institutions, utilités publiques, énergie-transport-communications, résidentiel) on arrive à un pourcentage de 73,6 %. En région, c'est-à-dire partout ailleurs qu'autour des gros centres urbains de la province, il y a moins de promoteurs que de **simples**

citoyenNEs qui réclament du terrain zoné vert. Ça on ne le dit pas à la population. Pourquoi pensez-vous? On refuse les demandes des citoyenNEs parce que s'ils venaient s'établir en région, ils se plaindraient des méfaits de l'agriculture industrielle. Avez-vous déjà entendu quelqu'un se plaindre des pratiques d'un agriculteur paysan?

La *Coalition* n'informe pas non plus le grand public que toutes les demandes soumises à la CPTAQ et visant à l'établissement de fermes artisanales sont **systematiquement rejetées**. La zone verte, le territoire agricole est **strictement réservé à l'agriculture industrielle**. La *Coalition* passe tout cela sous silence. Pourquoi pensez-vous?

Conclusion

À quoi sert donc tout ce spectacle? Quel est le public cible? Par qui ce cirque médiatique est-il monté? Les intérêts de qui particulièrement cette *Coalition*, sous l'égide de l'U.P.A., protège-t-elle?

La réponse est excessivement simple. L'U.P.A!

Ce syndicat unique en agriculture a, depuis quelques années, très mauvaise presse auprès du grand public. Les cochons lui font très mal, le cinéma aussi (Bacon, le film, Pas de pays sans paysans, La loi de l'eau). L'Union paysanne et la Coalition citoyenne la déculotte à chaque fois qu'on offre à ces organisations la moindre tribune valable.

Elle commence à être très critiquée parce qu'elle coûte excessivement cher à la collectivité. La facture de la vache folle, extrêmement salée, est payée par l'ensemble des contribuables. Les taxes foncières des agriculteurs sont quasi toutes payées par l'ensemble de la population par le biais de subventions. Elle produit une nourriture bas de gamme, de mauvaise qualité à un coût exorbitant. Entre 51 G et 52 G de subventions à tous les ans que le bon dieu amène. Sans compter les coûts de santé et de dépollution collatéraux. Elle ne s'est jamais non plus prononcée contre les OGM. Son bilan social, économique, médical, environnemental, agronomique est moralement très, très lourd.

En s'associant à des groupes écologistes, des syndicats, des associations pour la défense des consommateurs, l'U.P.A., telle une pieuvre, crache un nuage d'éncre, veut confondre ses détracteurs et ainsi fuir une réalité qu'elle ne veut pas voir. Et ne peut tout simplement pas comprendre!

Elle mystifie la population en lançant de fausses informations. Elle a beau jeu. C'est le seul syndicat qui existe en agriculture. C'est le seul qui parle et qu'on écoute! Comment cela se peut-il, croyez-vous?

Les dindons de la farce

Dans toute cette histoire, ceux et celles qui perdent le plus la **farce**, ce sont les gens qui prétendent défendre l'environnement et les intérêts des consommateurs.

J'oublie les syndicats dont on ne doit pas s'attendre à trop d'analyses et de jugements à leurs égards respectifs. Solidarité doit-elle vraiment obliger? Finalement, c'est la survie de la planète dont il est question ici. ~~Peut-être ces syndicats ont-ils la même vision, industrielle, néo-libérale, du monde?~~

Avec tout ce qu'on sait sur l'environnement depuis maintenant des décennies, avec tout ce qui se passe au niveau de l'alimentation depuis plus de 15 ans, il est **absolument et totalement** inadmissible que les leaders de ces groupements perdent ainsi toute crédibilité. Leur réveil sera extrêmement difficile et pénible. Et espérons pour l'ensemble de la population qu'il ne sera pas long!

Guy Boissé, février 2006

L'UPA exagère!

Lettre à Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles.

Dites la vérité! Deux pour cent seulement du territoire québécois propice à l'agriculture? Voyons donc! S'il y a de l'agriculture au Lac St-Jean et au Témiscamingue, on pourrait en faire partout entre la plaine du St-Laurent et l'Abitibi, c'est sûr. Mais collectivement, nous avons choisi de garder cet espace en forêt.

Où prenez-vous votre 2 %? Vous voulez sûrement parler de ce qu'on appelle le territoire rural. C'est-à-dire le territoire où il est possible de vivre, desservi par les réseaux routiers, électriques, de santé publique. Dites aux gens que ce territoire rural est zoné vert à plus de 90 % et qu'il est impossible à quiconque ne veut pas devenir agriculteur industriel de s'y établir. On y privilégie les cochons aux humains. C'est pour cela que nos villages meurent et que les jeunes quittent leur régions natales.

Dans le rapport annuel 2003 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) on peut lire que la zone verte s'est agrandie de 940 ha depuis les 12 dernières années, que la zone verte n'est active qu'à 53 %, donc qu'elle est inactive à 47 %, que la ma-

rité des demandes qui lui sont adressées le sont d'abord pour ou par les citoyens à 73,6 % qui veulent aller vivre en région, donc seulement à 23,6 % par les promoteurs, industriels, commerçants, etc.

Dites, M. Pellerin, que la situation de la zone verte autour des grands centres urbains n'est pas la même que celle autour des villages. Utiliser la zone verte pour construire une autoroute (parce qu'on ne développe pas le transport en commun) ou un mégacentre commercial est aussi inadmissible qu'établir des mégaporcheries ou poulaillers qui ne profitent qu'aux seuls intégrateurs (exit la ferme familiale).

Dites M. Pellerin que, grâce à votre monopole syndical, vous contrôlez ce territoire rural parce que vous contrôlez la CPTAQ, Solidarité rurale et la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Dites que, grâce à la loi 23, vous avez un droit de veto sur l'aménagement du territoire d'une MRC et que vous refusez systématiquement les demandes des maires et préfets de MRC qui font tout pour ne pas que leur communauté meure, notamment en essayant de mettre des citoyens du Québec sur des terres de roches impropres à l'agriculture... mais zonées vertes.

Dites qu'à cause de l'article 61.1 de

cette loi 23, on ne permet le dézoning; lorsqu'on le permet, que directement autour des villages, justement là où se retrouvent généralement les meilleures terres agricoles... qui appartiennent souvent à des conseillers municipaux membres de l'UPA évidemment.

Dites que les agriculteurs ne constituent plus que 10 % de la population rurale actuellement et que 1000 d'entre eux, par année, quittent la profession parce qu'ils n'arrivent plus à vivre de leur métier à cause du système de production industriel que vous défendez.

Dites, M. Pellerin, que vous effectuez actuellement un virage idéologique à 180 degrés et que vous prônez maintenant une agriculture sociale, exempte d'OGM, à dimension humaine. Des principes qui sont tous pris chez votre concurrent, l'Union paysanne, et que vous vous appropriez parce qu'il sont présentement rentables politiquement.

Mais ne soyez pas inquiet pour la zone verte, M. Pellerin, parce que tous les citoyens veulent la garder et sont prêts à travailler très fort pour la protéger. Même contre les abus et les gâchis qu'en fait l'UPA.

Guy Boissé
Charette

Québec ou Moscou d'avant '89

En agriculture au Québec, un seul syndicat peut légalement représenter les producteurs. Cas unique au monde. Partout ailleurs, dans les sociétés démocratiques de la planète, il y a pluralisme syndical en ce domaine.

Au citoyen que je suis, cette situation fait peur. Énormément peur. Parce que si on dit non à un pluralisme d'idées et de perceptions, on dit non à la démocratie. Et on dit oui à la dictature, l'imposition unilatérale d'une façon de comprendre, de voir, de faire. On bâillonne et criminalise la libre pensée et l'opposition. C'est excessivement grave. C'est le fait des pays totalitaires.

On refuse aux citoyenNES d'avoir le choix. On impose à une population captive des produits standardisés, bas de gamme, insipides et dangereux pour la santé. On dicte des prix maintenus artificiellement hauts parce qu'il n'y a plus de lois du marché : les prix sont complètement contrôlés et personne ne peut légalement s'opposer si la situation est injuste. On condamne les populations rurales à vivre littéralement dans des soues : ce n'est pas parce que la biologie du porc est proche de celle des humains qu'il fait obliger ces derniers à vivre dans la merde des premiers.

Le Québec faisant partie du plus grand beau pays du monde ? C'est un mythe. De la fiction. La réalité, elle, dépasse la fiction et rabaisse les humains à l'état d'esclaves, ce ceux privés de liberté. De ceux maintenus sous le joug.

Anguille sous roche

Depuis maintenant plus de 5 ans, l'UPA met toutes ses énergies à discréditer les actions de l'Union paysanne. Elle use de tout son pouvoir lobbyiste pour empêcher la reconnaissance légale d'une organisation qui a pourtant la même fonction, c'est-à-dire la défense des producteurs agricoles.

Elle fait tout pour anéantir sa sœur. Caïn jaloux d'Abel.

Pourquoi une telle attitude mesquine ? Si elle est si certaine d'avoir raison dans ses choix, ses revendications, ses actions ; si elle est si convaincue d'être la seule à représenter convenablement les producteurs agricoles, pourquoi veut-elle la mort de sa sœur ? Comme on dit communément, il y a anguille sous roche.

Mais de quelle espèce est donc cette anguille ?

À la lumière de ce qu'on sait maintenant depuis qu'une autre façon d'analyser et de comprendre l'agriculture s'exprime, nous savons que l'anguille, ce poisson serpent, est de l'espèce de l'ignorance. Mauvais augure parce que l'ignorance traîne avec elle la peur, la honte, le mépris, le mensonge. Espèce d'eaux troubles, saumâtres, vaseuses, brouillonnes.

4.1) Conséquences

Le manque de vision de l'UPA et son monopole en matière syndicale agricole a amené les agriculteurs québécois au bord de la faillite et rendu l'environnement dans un état lamentable.

Les conséquences de cette situation ne sont pas que financières. Elles sont également humaines. Nos campagnes se vident, les jeunes, ou autres, intéressés par l'agriculture sont freinés dans leurs désirs à cause de coûts d'installation trop élevés ou d'impossibilité d'occuper le territoire.

Tableau de la situation actuelle de l'agriculture

UNION PAYSANNE le journal

Pour faire changement!

Vol. 1 - No 4 - Déc. 2003/Janv. 2004 - 3\$

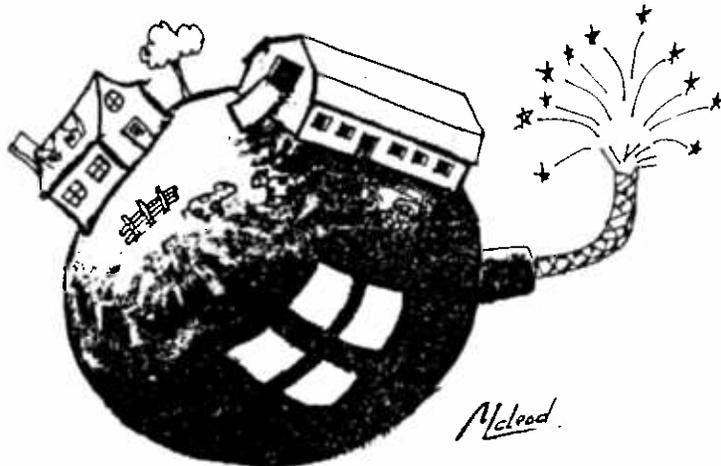
Pour résoudre la crise agricole et alimentaire

Des états généraux de l'agriculture

Au lendemain des congrès de l'Union paysanne et de l'UPA, tous deux confrontés au mécontentement des agriculteurs, l'heure est à la remise en question. Y a-t-il encore un avenir pour les agriculteurs autonomes? Sommes-nous forcés d'abandonner nos terres et notre alimentation à quelques grandes multinationales qui n'obéissent qu'aux lois du marché mondial, Monsanto, Cargill, Loblaw, Nestlé, Shur-Gain, et nos coopératives qui leur ressemblent de plus en plus?

*Roméo Bouchard
président de l'Union paysanne*

On a coutume de dire que les cultivateurs se plaignent pour rien. Trop « mouilleux », trop sec, trop tard, trop venteux, trop cher, trop de normes environnementales, trop de taxes, trop de poètes en campagne, trop de consommateurs qui veulent tout avoir pour rien!



Les agriculteurs n'arrivent plus

Mais cette fois-ci, tout le monde est d'accord pour dire que ça va mal: l'UPA, le BAPE et l'Union paysanne! Même dans le lait, le sirop d'érable, le lapin, le mouton, et même dans le porc, où on est « supposément » meilleurs que tout le monde!

La vache folle d'Alberta est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Mais depuis un moment déjà, les revenus des agriculteurs diminuent. L'équation est simple.

D'un côté, les prix qu'ils reçoivent sont de plus en plus insuffisants pour couvrir leurs coûts. On ne vend plus à ses voisins, on vend sur les marchés mondiaux et à des chaînes de magasins. On ne produit plus à armes égales, on se bat avec des intégrateurs et des multinationales. La compétition et les

produits d'ailleurs font baisser les prix. Les produits font le tour de la Terre avant d'aboutir sur une table. Les intermédiaires sont nombreux à prendre leur part. Même les plans conjoints ne peuvent plus négocier de meilleurs prix, car la concurrence les presse de partout. Il en reste de moins en moins pour le producteur. C'est le secret du pot de cornichons de M. Pellerin à 12 cents et demi.

De l'autre côté, les dépenses des agriculteurs augmentent. Les producteurs de porcs ont fait monter le prix des terres pour épandre leur lisier. Les taxes foncières augmentent en conséquence. Le prix libre des quotas de production monte en flèche. Les prix des machines, des semences, des produits chimiques, contrôlés maintenant par des grandes compagnies, sont aussi de plus en plus élevés. L'endettement grossit, et les intérêts aussi. Et si on gagne plus, la spirale de l'endettement pour grossir repart.

Résultat: le mécontentement se généralise à propos des plans conjoints obligatoires de mise en marché, qui ne garantissent plus un revenu décent. Ceux qui ont des quotas n'hésitent plus à les vendre et à liquider le patrimoine

familial. Les fermes sont rachetées par d'autres plus grosses. Les jeunes ne peuvent pas prendre la relève. L'agriculture passe aux mains d'hommes d'affaires. Les campagnes se vident.

L'échec de la conquête des marchés

M. Pellerin a avoué lui-même, lors du dernier congrès de l'UPA, l'échec du grand pari de la conquête des marchés, qu'il avait défendu à Saint-Hyacinthe en 1998. Avec nos plans conjoints mur à mur, disait-on alors, on était mieux armés que quiconque pour faire face à la concurrence. Il fallait voir grand, disait Lucien Bouchard. L'avenir était dans le libre-échange, l'expansion des fermes, l'exportation, le porc! L'autosuffisance alimentaire, prônée par Jean Garon, n'était plus un objectif capable d'assurer le progrès des agriculteurs. On a poussé les agriculteurs à grossir, à se spécialiser, à se tourner vers des pratiques coûteuses et souvent polluantes comme les méga-élevages, les pesticides, les OGM, la gestion liquide des fumiers, les hormones de croissance, les farines carnées. On a plus que

☀ *Suite en page 2*

Suite de la page 1

doublé les exportations. On a couvert le Québec de lisier et de maïs, rasé les boisés, détruit les tourbières et les milieux humides, redressé et dépouillé les cours d'eau. Les revenus de l'industrie agroalimentaire ont augmenté. Mais les revenus des agriculteurs à la base n'ont pas suivi et ont même baissé en proportion. Les producteurs de porc du Québec touchent actuellement 15\$ à 20\$ de moins que les autres au Canada et en Amérique. C'est la Financière agricole qui les finance avec l'assurance stabilisation, payée en grande partie par les citoyens. Les producteurs de bœuf se retournent vers le marché local plutôt que de vendre leurs animaux à perte sur les grands marchés. Les producteurs de sirop d'érable croulent sous des inventaires accumulés par la mauvaise gestion d'un plan conjoint obligatoire. Des milliers de fermes modernes sont au bord de la faillite, ce qui vient aggraver le dépeuplement et la désintégration des villages et des communautés rurales. Et tout cela, pendant que des milliers de consommateurs boudent les aliments industriels et recherchent les « produits du terroir », comme on dit, et pendant que des milliers de jeunes et de citadins rêvent de revenir à la campagne et de travailler la terre.

La relève a du mal à pouvoir se faire

C'est la rentrée!

JULIE MERCIER

Pour les nombreux étudiants de la province, la fin août est synonyme de retour en classe. À l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA), les activités ont repris la semaine dernière, et ce, tant au campus de Saint-Hyacinthe qu'à celui de La Pocatière.

La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et le campus Macdonald de l'Université McGill devraient emboîter le pas au début septembre.

Depuis quelques années, les études en agroalimentaire de niveau collégial sont de moins en moins populaires auprès de la clientèle estudiantine. Heureusement à l'ITA, le nombre d'inscriptions total pour 2003 semble sensiblement équivalent à celui de l'an dernier. Malgré cette stabilisation, il reste beaucoup de travail à faire pour valoriser les professions liées à l'agriculture, car il existe des préjugés tenaces sur le monde agricole. C'est en tout cas ce qui ressort des consultations tenues cet été auprès de jeunes de 16 à 20 ans. Selon Bernard Desautels du campus de Saint-Hyacinthe, des commentaires tels que « c'est pas payant », « il n'y a pas de hautes technologies dans ce secteur », « l'agriculture ça pue et ça pollue » étaient fréquents. Il ajoute que le film « Bacon » a souvent été mentionné par les élèves consultés et n'a fait que déformer davantage l'image qu'ils se font du secteur agricole. « Le mot agriculture

In: La Terre de chez nous, vol. 74, no 29
pp. 1-2.

Les inscriptions dans les instituts agricoles font en baisse.

RENTRÉE

SUITE DE LA PAGE 1

n'est pas vendeur et il faut faire des changements importants dans la promotion de nos programmes. Il faut plutôt mettre l'accent sur les termes environnement et biotechnologies », souligne Marcel Couture, vice-doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement du campus Macdonald.

La situation est désolante surtout dans un domaine où les taux de placement frôlent les 100 %. D'ailleurs au campus de La Pocatière, « les taux de placement sont excellents et le nombre de diplômés ne suffit pas à la demande des employeurs », indique Mélanie Lavoie. Par chance, certains programmes semblent épargnés par la baisse de popularité. C'est notamment le cas en technologie équine et en technologie de la transformation des aliments. Concernant la réparti-

tion entre les sexes, les filles commencent à se faire plus nombreuses, particulièrement en technologie de la transformation des aliments, en paysage et commercialisation en horticulture ornementale ainsi qu'en technologie des productions animales. Finalement, les étudiants qui envisagent une carrière en agroalimentaire n'ont que l'embarras du choix, car beaucoup de programmes n'atteignent pas complètement leur contingentement.

Pénurie de main-d'œuvre en foresterie

LA RARETÉ DES RESSOURCES... HUMAINES

Malgré le conflit du bois d'œuvre qui défraie les manchettes depuis des mois, la majorité des entreprises de l'industrie forestière recrutent plus que jamais. Les intervenants craignent une crise sans précédent si on ne fait pas davantage d'efforts pour attirer les jeunes au sein de l'industrie.

par Sylvain Turner

Bien qu'elle soit enracinée aux quatre coins du territoire, à l'exception des grandes villes-centres, l'industrie forestière se dépeuple petit à petit : à l'ère de la mondialisation et du développement durable, la moyenne d'âge de ses travailleurs est de 50 ans. Pire : les entreprises ont du mal à retenir la main-d'œuvre, et le taux de roulement atteint 30 %. Quant aux établissements d'enseignement, ils ne parviennent pas à recruter suffisamment de jeunes pour constituer la relève dont l'industrie a besoin.

L'industrie forestière québécoise se divise en trois secteurs d'activité : l'aménagement forestier (plantation d'arbres, entretien et récolte), le bois de sciage (principalement le bois d'œuvre utilisé dans la construction) et les pâtes et papiers. Le litige du bois d'œuvre qui oppose le Canada aux États-Unis depuis des mois affecte uniquement le domaine des arbres résineux, dont les exportations en sol américain sont taxées à plus de 27 %. Les entreprises de ce secteur perdent donc un marché important, ce qui se traduit par des pertes d'emplois : plus de 7 000 travailleurs québécois ont été mis à pied temporairement ou de façon permanente à cause de ce conflit.

Néanmoins, les besoins de main-d'œuvre sont énormes dans tous les secteurs de la foresterie, y compris dans celui du bois de sciage, rappelle Fernand Otis, coordonnateur du Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage.

«Les entreprises dont la matière première est le feuillage et celles qui évoluent dans la deuxième transformation ont été épargnées par les droits compensatoires — la surtaxe imposée par les

Américains — et continuent de recruter, dit-il. Par exemple, les entreprises de fabrication de plancher comptaient de 500 à 600 travailleurs il y a deux ans. Elles en embauchent maintenant 5 000 et profitent de la vigueur du secteur de la construction.»

Une situation inquiétante

Selon Christian André, directeur général du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier, la situation est encore plus préoccupante au sein de ce secteur. Le vieillissement des travailleurs et le taux de roulement élevé mettent carrément la survie de l'aménagement forestier en péril à moyen terme souligne-t-il. «On manque de travailleurs à un point tel qu'on se dirige vers une crise majeure, une absence presque totale de main-d'œuvre en 2010. Déjà, on accuse des retards qui représentent un manque à gagner de 240 millions de dollars dans la réalisation de travaux syndicaux prévus pour 2005.»

La situation n'est guère plus réjouissante dans le domaine des pâtes et papiers. Selon les estimations de l'Association des industries forestières de Québec, il faudra remplacer d'ici à cinq ans 5 000 travailleurs qui prendront leur retraite. «Dans certaines de nos usines, jusqu'à 30 % de la main-d'œuvre sera admissible à la retraite d'ici à 2008. C'est très inquiétant», soutient Marc Macdonald, directeur de la rémunération et des ressources humaines chez Abitibi-Consolidated, le plus grand producteur de papier journal au monde.

Chez Domtar, l'un des principaux producteurs de pâtes fines et de produits forestiers dans l'est de l'Amérique du Nord, les CV pertinents ne pleuvent pas.

PREMIÈRES OLYMPIADES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FORESTERIE

Une formation en foresterie vous intéresse? Vous aurez l'occasion de voir de quel bois se chauffent les diplômés de ce secteur lors des Olympiades de la formation professionnelle en foresterie, qui se tiendront les 24 et 25 septembre prochain à la Seigneurie Joly, près de Lotbinière. Des diplômés en abattage et façonnage des bois, en récolte de la matière ligneuse et en aménagement de la forêt s'affronteront pour faire valoir leurs connaissances et leurs habiletés. D'autres métiers de la foresterie seront aussi en démonstration. L'entrée est gratuite.

Pour information : www.csmoaf.com

In: Jobboom, le magazine, août-septembre 2003

pp. 47-48

Manque de relève: où vivrait-elle sur le territoire?

DOSSIER → FORESTERIE

→ davantage sur le bureau d'Anik Charest, chef des ressources humaines. «Nous avons de la difficulté à recruter le personnel technique dont nous avons besoin, tels des ingénieurs, et différents professionnels, comme certains analystes informatiques. Également, nous constatons que les jeunes comptables possédant deux à trois années d'expérience se font de plus en plus rares.»

Nul besoin d'être devin pour en déduire que les formations liées à la foresterie offrent des perspectives exceptionnelles. En fait, les entreprises s'arrachent littéralement les diplômés. «La demande est plus forte que jamais, notamment grâce à l'essor de la deuxième transformation, soutient Michel Beaudoin, directeur de la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Le baccalauréat en génie du bois, un programme d'alternance travail-études, est sans aucun doute celui où l'on aurait besoin d'un plus grand nombre d'étudiants. Nos diplômés se placent tous, souvent à un salaire annuel initial oscillant entre 45 000 et 50 000 \$.»

On observe le même phénomène dans les établissements de formation professionnelle, dont les diplômés semblent aussi populaires, constate Normand Bélanger, directeur du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. «Dans plusieurs programmes, tels les diplômes d'études professionnelles (DEP) liés à l'aménagement de la forêt, le taux de placement des diplômés est de 100 % et le salaire annuel initial atteint 40 000 \$. Ce sont d'excellentes conditions pour des gens qui n'ont suivi qu'une formation d'un an et demi.»

Des carrières à découvrir

Malgré des perspectives de carrière et des conditions salariales alléchantes, pourquoi l'industrie forestière ne parvient-elle pas à recruter les travailleurs dont elle a besoin? C'est une question de mobilité de main-d'œuvre, croit le porte-parole d'Abitibi-Consolidated, Marc Macdonald. «Le défi consiste à recruter des candidats prêts à aller travailler en région éloignée, comme la Côte-Nord, la Haute-Mauricie ou l'Abitibi. Il y a des gens qui adorent cela, mais un nombre important de candidats qualifiés hésitent à quitter les grands centres, même si nous leur offrons d'excellentes conditions.»

RECHERCHÉS

Les entreprises de la foresterie devront pourvoir à des milliers de postes au cours des prochaines années. Voici quelques-uns des travailleurs les plus recherchés et les formations qui mènent à ces postes.

EMPLOI

FORMATION

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Contremaître forestier
Abatteur manuel
Opérateur de machinerie forestière
Technicien forestier

DEP* en aménagement de la forêt
DEP en récolte de la matière ligneuse
DEP opérateur de machinerie forestière
DEC* en technologie forestière

BOIS DE SCIAGE

Ingénieur en transformation du bois
Scieur
Mécanicien de machines fixes
Électricien

Baccalauréat en génie du bois
DEP en sciage
DEP en mécanique de machines fixes
DEP en électricité

PÂTES ET PAPIERS

Ingénieur en transformation du bois
Ingénieur mécanique
Technicien en pâtes et papiers
Comptable

Baccalauréat en génie du bois
Baccalauréat en génie mécanique
DEC en technologie des pâtes et papiers
Baccalauréat en comptabilité

(* DEP : diplôme d'études professionnelles; DEC : diplôme d'études collégiales)

OPINION RURALE

n: TCN, 15 nov. 2003, vol. 74, no 40, p. 7

Opinion d'un jeune sur la relève

Un colloque décevant

Je vous joins ma réaction au sujet du colloque sur la relève agricole qui m'a un peu déçu. Je m'attendais à plus de solutions concrètes, plus d'outils pour faciliter la relève agricole au Québec. À la place on nous a servi des résultats d'études de projets qui a priori semblaient fort intéressants. Certains conférenciers ont parlé durant 20 minutes du pourquoi du projet, de la méthodologie des sondages, pour finaliser dans un bref cinq minutes des résultats et quelques vagues solutions.

De connaître la scolarisation des parents de la relève n'était pas, à mon avis, important à dire. L'atelier sur les approches variées d'établissement a été plus intéressant, les jeunes nous ont parlé de leurs projets, de leurs rêves, leurs difficultés. Mais pas besoin d'un colloque pour se faire dire que ça prendra de la volonté, de la passion, aimer les défis, être travaillant pour ce lancer en affaires, ni de se faire dire d'oublier les profits pour un bon bout de temps! J'ai de la difficulté à comprendre qu'en 2003 pour se lancer en agriculture il faut oublier les profits. Un vendeur, un notaire, un avocat, un représentant se lancent en affaires par passion, mais aussi pour en vivre, les consultants qui nous ont donné les conférences par le fait même hypothéqué leur

n'étaient sûrement pas des bénévoles! Certains nous ont parlé d'intégration qui n'est pas une avenue pour la relève agricole, selon plusieurs, puisqu'elle ramène le producteur intégré au titre d'employé lié avec son employeur par contrat et par une énorme créance. Même le transfert de nos fermes laitières est de plus en plus difficile, le niveau d'endettement élevé force plusieurs à liquider les actifs même s'il y a de la relève disponible.

Les projets qui ont été discutés étaient principalement considérés comme non traditionnels. Serait-ce que nos politiques agricoles dans les secteurs traditionnels étouffent à ce point la relève? Ces politiques ont favorisé une classe d'agriculteurs, à un moment donné, mais rendent difficile l'accès de ces marchés aux nouveaux venus. Actuellement, il semble plus facile d'emprunter pour grossir que pour acheter une ferme. En grossissant, plusieurs oublient des frais cachés comme les coûts de la main-d'œuvre difficile à trouver, les équipements plus dispendieux à entretenir, les contraintes de temps liées à nos conditions climatiques, les terres de plus en plus loin à cultiver, etc. De plus, certains producteurs ont

avenu et la possibilité du transfert à la relève. Dans ce sens, les conseillers agricoles de tous les niveaux ont un rôle important à jouer, une vision plus globale des entreprises doit être faite; idéalement, ils devront travailler en interrelation pour mieux évaluer les besoins réels des producteurs.

D'autres avenues pour la relève agricole ont été envisagées, soit le travail agricole à temps partiel, la diversification des productions, les produits du terroir, la mise en marché plus locale, la production à valeur ajoutée des produits; ce sont des idées qui ont été véhiculées dans ce colloque, mais à voix basse, peut-être pour ne pas trop irriter nos fédérations de mise en marché plus centralisateur, favorisant les guichets uniques, la standardisation de production et l'économie d'échelle.

En France une politique agricole existe dans le but de favoriser l'établissement des jeunes, d'assurer la pérennité des entreprises, de leur transmission, d'assurer un revenu et un niveau de vie aux agriculteurs, et de leur offrir des garanties de retraite. Sans être parfaite, cette politique trace une voie afin de favoriser une relève agricole sur tout le territoire.

Certes, certains devront refaire leurs devoirs, afin de nous présenter le

prochain colloque sur la relève avec plus de contenu. Mais avant tout, je crois qu'une refonte des politiques agricoles doit être faite. L'agriculture et la relève agricole sont des projets de société où tous les intervenants du milieu, y compris les citoyens et tous les jeunes désireux de vivre de l'agriculture, doivent être impliqués. Un beau défi pour des gens passionnés.

*Denis Tanguay,
tech. agricole & génie ind.
Sainte-Cécile-de-Whitton*

Votre opinion S.V.P.

Dans le but d'offrir la chance au plus grand nombre de lecteurs possible d'exprimer leurs opinions dans le journal, nous vous demandons de vous en tenir à un maximum d'une page de texte à interligne double. Les lettres peuvent être abrégées. Ne seront publiées que celles signées et accompagnées de votre adresse et de votre numéro de téléphone qui seront gardés confidentiels.

Ouagadougou

M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale du Québec (SRQ) et ex-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), a déclaré récemment devant la Commission permanente de la culture (qui est chargée de se pencher sur la planification à venir des niveaux d'immigration à partir de 2005) qu'il croyait que les régions devraient être favorisées par une immigration accrue. Il verrait bien un urbain de Ouagadougou au Burkina Faso venir s'installer dans nos campagnes.

M. Proulx, ou bien vous êtes très fatigué ou bien vous blaguez.

Comment voulez-vous qu'un immigrant vienne s'installer en région alors que les citoyens actuels du Québec ne le peuvent pas eux-même? Car ils sont nombreux à vouloir aller vivre à la campagne. Mais ils ne le peuvent tout simplement pas à cause de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Cette Commission est contrôlée par l'UPA. Cela est depuis longtemps reconnu par l'ensemble des acteurs ruraux et maintenant beaucoup d'urbains. Et si votre immigrant arrivait en région québécoise, quel boulot aurait-il? Les régions sont vides au Québec, les jeunes quittent en masse leur village natal, ce n'est pas pour rien: ici, à la campagne, on privilégie les cochons et les vaches aux humains! Et c'est vous, à titre d'ex-président de l'UPA, qui avez mis la table pour cette situation désastreuse. De plus, vous avez laissé passer les loi 23 et 184 sans mot dire ni maudire.

L'organisme que vous dirigez, à défaut d'actions concrètes significatives, est très porté sur l'élaboration de dossiers. Pour expliquer le déclin de nos régions, pourquoi n'a-t-il jamais étudié l'impact démographique des politiques et décisions de la CPTAQ sur l'occupation du territoire au cours des 25 dernières années? Peut-être parce que les conclusions ne plairaient pas à l'UPA, un de vos principaux bailleurs de fonds. D'autant plus que M. Pellerin, président de l'UPA, est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de votre organisme?

Vous dites que les régions québécoises ont besoin de ces immigrants qui arrivent ici: «avec un regard différent et des idées nouvelles» (TCN, 04-03-04, p. 21). Comment pouvez-vous vous dire ouvert à ces idées nouvelles alors que

bat avec des gens d'ici qui ont une vision différente de la vôtre en ce qui concerne la ruralité et la production agricole?

Vous dites encore que: «La ruralité du Québec n'est pas celle du tiers monde» (Idem). Oubliez-vous qu'à Cancun, lors des dernières négociations de l'OMC, la position du Canada a été sauvée par une coalition des pays du tiers monde? Nos agriculteurs québécois, de plus en plus «tiers-mondisés», s'appauvrissent chaque jour davantage à cause de l'unique vision industrielle que préconise l'UPA. Notez,



LE NOUVELLISTE, ALAIN BÉDARD

L'agriculture et ses défis

M. Proulx, que ces pays sont pauvres, entre autres, à cause des pays exportateurs de produits agricoles grassement subventionnés dont le Québec fait partie.

Le Québec vit actuellement un très grave problème d'occupation du territoire, de développement économique régional et de relève agricole et forestière. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Toutefois, ce qui est encourageant, c'est que lors de la future Commission sur la CPTAQ promise par la ministre de l'Agriculture pour avril prochain, les citoyens et citoyennes pourront enfin s'exprimer concernant cet organisme.

Il est fort à parier qu'ils démontreront alors clairement la source des problèmes de nos régions. À mon avis, cette Commission mettra au jour un véritable panier de crabe dont SRQ fait partie; et cette Commission aura un impact aussi déterminant que les récentes audiences du BAPE sur la production porcine et le développement durable.

Vous me semblez très fatigué, M. Proulx. Votre carrière a été bien remplie. Vous savez, les deux pieds sur une bavette de poêle ou assis dans une bonne chaise berçante sur un balcon à regarder les jours s'écouler, c'est un excellent repos pour un guerrier.

Guy Boissé

54

In: La Terre de chez vous
6 janvier 2003

p. 7

Rien n'est immuable

On lit régulièrement dans la TCN qu'au Québec il y a un manque de relève agricole (on ne compte plus le nombre d'articles à ce sujet), manque de vétérinaires (TCN 31 octobre 2002, p 1), manque d'agronomes (TCN 19 septembre 2002, p. 17), que les femmes d'agriculteurs ne trouvent plus la vie sur une ferme très enrichissante humainement parlant (Courrier de Marie-Josée en général et particulièrement TCN 26 septembre et 3 octobre 2002).

Ce n'est pas qu'un petit bobo. Le malaise est très profond. La situation se dégrade de jour en jour. Si on ne s'ajuste pas maintenant, le cancer pourrait tous nous emporter...et ne rien laisser derrière.

Pourquoi les jeunes partent des régions? Pour répondre, posons-nous les questions : c'est quoi un jeune? On offre quoi socialement aux jeunes? Des campagnes où les fermes sont de plus en plus grosses, donc où il y a de moins en moins d'humains à côtoyer. Des villages pleins de personnes âgées qui meurent graduellement, ce qui a pour effet de vider les paroisses. C'est très beau un champ de blé d'Inde, une épinette. Mais ce n'est pas stimulant intellectuellement. Ça ne fait pas la conversation. Ça ne va pas au cinéma avec soi, ça ne pique-nique pas avec un humain. Une vache, un cheval ça possède un instinct grégaire : l'humain aussi!

Pourquoi les jeunes ne s'intéressent-ils pas aux métiers reliés à l'agriculture? Ces jeunes vont à l'école où l'on enseigne ce qu'est le monde dans son état actuel. Ces jeunes lisent les journaux comme chacun, ils écoutent les nouvelles à la télé comme tout autre citoyen. Ils ne sont pas idiots : ils savent faire la part du bien et du mal comme tout être sensé sait le faire. Est-ce qu'un jeune veut participer à un projet de société où en production agricole on ne cesse de «forcer» les vaches à produire de plus en plus de lait, une truie, une brebis, une chèvre à mettre bas le plus possible, sans égards

à sa santé ou sa longévité, où le vivant est considéré comme une machine, une usine?

Est-ce qu'un jeune veut cautionner une mentalité qui ne cesse de polluer des sols, des eaux, de l'air, des environnements jadis sains et que l'on a dégradés par seule envie de faire une piastre? Est-ce que la première valeur qu'un jeune possède est celle de faire de l'argent? Ce ne serait pas plutôt d'être heureux sur une belle planète?

Pourquoi les femmes d'agriculteurs «décrochent-elles»? Une femme, ça aime les arts, c'est ouvert sur soi et sur le monde, ça veut des enfants. Elle se rend compte que travailler 70, 90 heures par semaine c'est pas normal. Ça réduit le temps que l'on a à soi, pour soi, pour ses enfants et leurs découvertes. Ça mine une vie de couple parce qu'il n'y a plus de vie de couple, d'échanges avec son homme. Au Québec, on voit encore l'agriculture comme au temps de la colonisation, comme à l'époque où l'on était enchaîné à sa terre. Où l'on ne connaissait pas autre chose. Les temps ont beaucoup changé. Les gens sont plus éduqués, plus informés. On peut travailler en agriculture et avoir d'autres intérêts professionnels également. Mais tout le système est bâti sur la notion d'agriculteur «à plein temps». Fait pas autre chose parce que tu n'es pas un vrai! C'est faux. On peut être prof de cégep et être agriculteur. Un agriculteur peut vendre son quota de lait et investir à la Bourse ou dans une entreprise d'informatique, par exemple, et continuer à avoir une production agricole, différente cependant, mais qui rapporte.

Le monde a changé et change encore. Les saisons changent aux trois mois et l'été prochain sera différent de l'été dernier. Rien n'est immuable. Le changement c'est excitant pour peu qu'on sache comment le prendre.

Guy Boissé
Charette

4.2) Des régions qui se vident

L'image, la relève et le vide

L'UPA met présentement beaucoup d'énergie et d'argent à changer son image. En septembre 2003, elle instituait une journée porte ouverte durant laquelle les urbains avaient l'occasion de visiter plus de 200 fermes à travers le Québec. Elle voulait ainsi recréer un lien perdu avec les citoyens.

La Fédération des producteurs de porcs, au printemps de la même année, lançait une campagne publicitaire dans laquelle elle faisait le rapprochement entre le « nouveau » producteur marchant près de ses silos, immenses, et un homme d'affaire, attaché-case à la main, déambulant au milieu de gratte-ciel gigantesques.

On parle maintenant de producteurs agricoles, d'industrie porcine, laitière. On ne parle plus de paysans et de cultivateurs qui élèvent des poules ou font du lait.

Il existe actuellement au Québec un grave problème de relève dans les métiers reliés à l'agriculture : techniciens agricoles, agriculteurs, agronomes, vétérinaires. Même chose pour les métiers de la foresterie : manque de techniciens et d'ingénieurs.

Pour expliquer ce désintéressement, les analystes parlent tous de la mauvaise image que les jeunes ont de l'agriculture et des métiers reliés à la foresterie. On pointe les documentaires « Bacon, le film », « La loi de l'eau » et « L'erreur boréale » comme responsables de cette mauvaise image.

Peut-on parler de mauvaise image véhiculée par ces films lorsque les données qu'ils nous présentent sont incontestables, scientifiques? Promouvoir le contraire c'est vouloir fausser la réalité. En fait, le problème ce n'est pas l'image mais la manière industrielle de pratiquer ces professions qui rebutent les candidats éventuels. Et cette manière n'est conditionnée que par un seul objectif : faire plus d'argent, être plus gros. Pour atteindre l'objectif visé, on outrepassé les lois qui régissent la vie : OGM, ovulation forcée des femelles, coupe à blanc, etc..

Qui plus est, les faits soulevés dans ces documentaires se retrouvent également partout en Europe. Le concept de « malbouffe » est peut-être français, mais celui du « slow food » est italien. Ces concepts existent depuis plus de dix ans.

Ce que les analystes, par ailleurs curieusement tous pédagogues, oublient dans leur jugement, c'est le côté humain des jeunes. Ils ne se posent pas la question à savoir c'est quoi un jeune et, par extension, c'est quoi un humain.

Un adolescent, un jeune adulte, c'est d'abord un individu qui veut changer le monde. Il est formé dans des écoles où l'on enseigne l'état du monde actuel. Ce jeune lit les journaux comme chacun. Il écoute les nouvelles à la télé comme tout autre citoyen. N'étant pas idiot, il sait faire la part du bien et du mal comme tout être sensé sait le faire. Est-ce qu'un jeune veut participer à un projet de société où le vivant est considéré comme une machine, une usine? Est-ce qu'un jeune veut cautionner une mentalité qui ne cesse de polluer des sols, des eaux, de l'air, des environnements jadis sains et que l'on dégrade par seule envie de faire une piastre? Est-ce que la première valeur qu'un jeune possède est celle de faire de l'argent? Ce ne serait pas plutôt d'être heureux sur une belle planète?

Une donnée oubliée : la CPTAQ

Dans l'analyse que les experts font pour expliquer le désenchantement des jeunes par rapport au métiers de l'agriculture et de la foresterie, ils oublient une donnée essentielle : la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Même s'ils choisissaient les métiers de l'agriculture ou de la foresterie, où vivraient-ils? En 1978, le gouvernement créait la CPTAQ. Du coup, le territoire de la province devenait un parc industriel divisé en zones vertes et blanches. Cette Commission et les lois qui l'ont créée et la légitiment encore empêchent, entre autres, le lotissement des terres. Par exemple, un agriculteur à la fin de sa vie active, ne peut plus vendre son terrain zoné vert en parcelles. Il doit vendre sa terre en bloc. Par conséquent, les seuls acheteurs potentiels pour notre agriculteur sont soit un autre agriculteur, assez riche pour se la payer, qui voudra agrandir son entreprise bien souvent laitière, porcine ou de grande culture (blé, maïs, orge, soya, etc.), soit un gentleman farmer c'est-à-dire une personne de la ville possédant un emploi très rémunérateur, qui n'habite pas nécessairement le territoire, ayant suffisamment d'argent pour se payer cette terre ou qui désire posséder un business agricole comme à côté de son revenu principal, soit un intégrateur c'est-à-dire une compagnie qui donne, par exemple à forfait, la production de porcs.

Les jeunes voudraient-ils s'installer sur un terrain zoné vert mais sans habitation ni bâtiments et se lancer dans une production? Pour avoir le droit de construire une maison pour vivre sur leur terre, ils devront présenter un projet à la CPTAQ, que cette dernière jugera viable, qui leur permettra de vivre de l'agriculture à plein temps. Or, dans l'état actuel des choses, ils auront à acheter des quotas c'est-à-dire le droit de produire une quantité donnée de poules, de lapins, de sirop d'érable, etc.. Pour rencontrer les exigences de la CPTAQ, l'aspirant agriculteur devra déboursier, dans le modèle industriel de pratique de l'agriculture qui sévit actuellement au Québec, \$300,000.00, \$400,000.00 et plus. Cela sans compter les coûts de construction de leur maison, l'achat du cheptel, de la machinerie, de la construction des bâtiments, etc.. Qui peut déboursier une telle somme au début de sa vie active?

Dans la mesure où les lois restreignantes de la CPTAQ constituent un frein à l'établissement de la relève en agriculture, notamment, il faut considérer que l'UPA se tire dans le pied. En effet la moitié des commissaires de cet organisme, ceux qui rendent les décisions quant à l'implantation d'entreprises agricoles sur des terrains zonés vert, proviennent des rangs de l'UPA.

Voilà pour les terres, mais ainsi en est-il également des petits lots à bois de 10, 20, 30, 40 arpents situés en zone verte. Avec de si petites superficies, dans le système actuel, il est impossible de vivre du bois. Et pour la CPTAQ, il n'est pas question de permettre la construction de résidences sur des lots zonés vert à des gens qui pratiquent l'agriculture à temps partiel ... même dans le contexte de manque de relève. Pourtant, présentement, 3 agriculteurs sur 10 au Québec sont considérés à temps partiel selon le Statistique Canada.

Tissu social et culturel détruit

Si elle ne favorise pas la relève, la CPTAQ favorise encore moins la vie en région car personne ayant pour projet de vivre à la campagne sur un grand terrain, en élevant

quelques volailles, son cochon et produisant son lait de chèvre et son bois de chauffage ne pourra réaliser son rêve. Même sur des lots zonés vert mais considérés impropres à l'agriculture : la Commission considère que c'est implanter des résidences en zone verte, ce qui amène des problèmes de cohabitation entre agriculteurs et non agriculteurs en région.

Les conséquences démographiques de l'existence de la CPTAQ dans sa forme actuelle sont catastrophiques : outre que le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer et que les fermes ne cessent de grossir, les citoyens ordinaires n'ont plus accès au territoire. Dans les villages, on ferme les écoles, les bureaux de poste, les caisses populaires. Un jeune sur deux né en région quitte son patelin.

Dans de telles conditions est-il surprenant de manquer de main d'œuvre dans les métiers qui requièrent de vivre en région? Même si les jeunes étaient attirés par les métiers reliés à l'agriculture et la foresterie, où et comment vivraient-ils? S'ils veulent fonder une famille, dans quelle école enverront-ils leurs enfants? Où paieront-ils leurs comptes? Où se rendront-ils pour envoyer ou recevoir un colis? Une vie sociale et culturelle est-elle possible à la campagne pour eux et elles?

La CPTAQ a également des répercussions dans d'autres domaines d'emploi. On parle du manque de relève en agriculture et en foresterie, mais on peut inclure aussi le manque de médecins voulant pratiquer en région. Autre exemple, au printemps 2003, trois établissements hôteliers « haut de gamme » en Mauricie manquaient depuis plusieurs semaines de personnel spécialisé en hôtellerie : chefs pâtisseries, massothérapeutes, etc.. Pourtant ce n'est pas la volonté populaire qui manque de vouloir aller vivre en région. Encore une fois le phénomène n'est pas strictement québécois mais occidental. Les gens veulent de plus en plus s'éloigner des centres urbains. Selon un sondage réalisé par Solidarité rurale en 1999, chez les 25-35 ans, neuf urbains sur dix désiraient s'établir un jour à la campagne. Ceci sans compter les baby-boomers qui n'ont pu réaliser leur retour à la terre dans les années '70. Ces urbains ne veulent pas aller vivre dans les villages. Ils désirent un grand terrain, une dizaine et non une centaine d'arpents, qu'ils aménageront souvent avec goût et respect du paysage et de l'écologie. C'est présentement impossible. Les régions se vident, meurent. Les gens qui y restent sont de plus en plus isolés de leurs concitoyens, déconnectés des valeurs véhiculées par la société en général. Ils se confrontent de moins en moins avec des gens différents qu'eux, qui vivent autrement qu'eux. Ils existent en vase clos. La campagne est devenue un ghetto agricole. Le problème de l'UPA n'en est pas un d'image. En fait pour elle, être ou paraître, voilà la question.

41 FERMETURES DE CAISSES EN 2003

Desjardins déserte toujours les petits milieux

CAMILLE BEAULIEU

COLLABORATION SPÉCIALE

LAFORCE - Triste Noël en perspective pour les 180 habitants de la petite municipalité de Laforce. Commonwealth Plywood, le principal employeur de cette communauté isolée de l'est du Témiscamingue, a fermé ses usines il y a quelques mois pour cause de bras de fer avec Forêt Québec. Les résidants du village reçoivent maintenant une autre tuile sur la tête. Après 56 années de présence, le centre de services Desjardins fermera définitivement son guichet le 31 décembre prochain.

« Et dire que le secteur centre-est du Témiscamingue (secteur excentrique qui comprend, outre Laforce, les villages de Belleterre, Fugèreville, Latulipe et Moffet) a distribué 250 000 \$ de ristournes l'an dernier », expose le maire de Laforce, Gérald Charron.

La dévitalisation

Le dépanneur-restaurant de M. Brouillard a récemment fermé ses portes. Laforce n'a plus qu'un commerce : le vieux magasin général Devlin, qui étale pêle-mêle quincaillerie, épicerie et vêtements depuis l'époque de la colonisation dans les

années 1930.

L'épicerie grande surface la plus rapprochée niche à Laverlochère à 60 kilomètres. La seconde est à Ville-Marie, le chef-lieu, à 100 kilomètres de Laforce. Certains trouvaient plus simple d'y effectuer aussi les tran-

sactions bancaires. « cinquante à 60 usagers faisaient pourtant encore affaire avec le centre de service de Laforce », signale le maire.

La rationalisation des caisses

« Tourné vers l'avenir et soucieux de la santé financière de la caisse », signale la directrice générale Lorraine Barrette, le conseil de la Caisse populaire centre-est du Témiscamingue suggère de remplacer le centre de services du village par les nouveaux accès informatiques : Internet, Accès D et carte Multiservices. C'est

Le Mouvement

Desjardins reste l'institution bancaire la mieux intégrée et disséminée au Québec

en vain que le conseil municipal émet des protestations.

Mince consolation pour les résidants de Laforce : ils ne sont pas les seuls. Fidèle à la politique annoncée par le président Alban D'Amour au Sommet des régions l'an dernier, le Mouvement Desjardins a fermé 41

points d'accès, c'est-à-dire des caisses populaires ou de simples centres de services, en 2003. Cent cinq caisses ont fusionné pour n'en plus former que 41 dorénavant. Ces statistiques confondent institutions rurales et urbaines. « Il y a constamment des

fusions et le mouvement s'accélère, résume André Chapleau, porte-parole de Desjardins. »

Le président D'Amour s'est montré clair l'an dernier. Le mouvement fermera une centaine de centres de services, particulièrement en milieu rural, d'ici 2007.

Tout n'est pas simple chez Desjardins. Les caisses sont des structures autonomes. La décision de fusionner ou de fermer des points d'accès est de leur ressort.

Le Mouvement émet tout de même ses recommandations. Il fixe des objectifs d'achalandage pour les points d'accès. Il invite les canards boiteux à la fusion. Les canards boiteux sont les caisses urbaines possédant moins de 100 M\$ d'actif, et les caisses rurales de moins de 50 M\$.

« Le 50 M\$ n'est qu'un barème, nuance André Chapleau. C'est un seuil à partir duquel une caisse peut prodiguer rentablement toute la gamme des services (bancaires, placements, etc.). C'est une recommandation, pas une volonté de quitter. »

Avec encore 608 caisses populaires et 871 comptoirs de services le Mouvement Desjardins reste l'institution bancaire la mieux intégrée et disséminée au Québec.

L'an dernier le président D'Amour révélait son objectif d'en arriver à 600 caisses où les services seront informatisés à 90 %. Cette annonce a créé de l'inquiétude auprès des sociétaires, particulièrement les ruraux qui se demandent ce qu'il adviendra à plus long terme.

TCN 11 déc. 2003

vol. 74, no 44, p. 26

Le territoire se vide. On ferme les caisses populaires

L'appartenance, une condition de vie inestimable

In: La Terre de chenyers
11 déc. 2003
Vol. 74, no 44, p. 23

LOUISE CHEVRIER

COLLABORATION SPÉCIALE

Du 1^{er} au 4 décembre se tenaient à Montréal les 7^{es} journées annuelles de la santé publique. Le colloque portait cette année sur la santé en ruralité. La conférence d'ouverture : « Ruralité et santé publique : est-il possible de vivre heureux et en santé dans nos communautés rurales ? » remettait en cause certains mythes tenaces. Oui, le sentiment d'appartenance, l'importance du réseau social et les grands espaces sont des conditions de vie inestimables. Mais le côté bucolique de la campagne est désormais remis en question par la pollution.

Pollution

En effet, la pollution a notamment contribué à la dégradation des cours d'eau et les origines bactériennes des odeurs agricoles contaminent l'air des campagnes. Par contre, si l'on est inquiet et conscient qu'il y a des risques pour la santé, il y a peu de cas rapportés. La pollution n'est pas qu'agricole, rappelait par ailleurs Gaston Lagacé, intervenant communautaire au CLSC Les Aboiteaux (Kamouraska). La réduction de la couche d'ozone oblige les gens à se protéger du soleil, à la campagne comme à la ville, et les agriculteurs travaillent plus au soleil que les autres.

Appartenance

En revanche, l'historien Jules Bélanger croit que « la ruralité favorise la santé » et donne l'exemple de la Gaspésie. « Les Gaspésiens ont un sentiment d'appartenance développé, une longue tradition d'enracinement, explique M. Bélanger, et le fait de vivre sur le littoral leur a donné un besoin inné de vastes horizons et renforce les sentiments positifs. De plus, le fait que tous se connaissent procure aussi une gratification. »

Comment on doit
peupler les régions

COOPÉRATION

Québec renvoie l'ascenseur à Bergeronnes

PIERRE-YVON BÉGIN

Depuis six ans, la municipalité de Bergeronnes a perdu le quart de sa population et ne compte plus que 735 résidents. Faute d'un espoir de bien gagner leur vie dans ce village de la Côte-Nord, les jeunes désertent. S'ils se dirigent d'abord vers les grandes villes pour poursuivre leurs études, ils choisissent d'y demeurer, confiants d'y trouver du travail. En milieu rural, le scénario est malheureusement trop bien connu.

Déterminée à demeurer sur la carte, Bergeronnes vient de signer une entente de coopération de cinq ans avec la Ville de Québec, une première provinciale, semble-t-il. L'idée vient du nouveau maire de Bergeronnes, Francis Bouchard, qui a pris la relève en début d'année. En avril dernier, il écrivait donc à son homologue de Québec pour lui demander un retour d'ascenseur.

« On ne demande pas d'argent, mais simplement de l'aide », de confier

**Une nouvelle
voie dans la
solidarité des
villes et des
régions?**

Francis Bouchard à la Terre. Celui-ci espère profiter des conseils du « grand frère » le plus rapidement possible, en commençant par un projet de coopérative de logements. Bergeronnes pourrait aussi bénéficier du pouvoir d'achat de Québec pour combler ses besoins en matériel comme le chlore.

« À la suite des fusions, ajoute Francis Bouchard, Québec pourrait avoir certains équipements de pompier en surplus. Même s'ils ont un certain âge, c'est formidable pour nous. »

Maire de Québec, Jean-Paul L'Allier a prêté une oreille attentive à cette demande de coopération, conscient qu'au fil des ans, Québec s'est enrichi de ressources humaines venues des régions.

« Le développement des unes se fait trop souvent au détriment des autres », a déclaré Jean-Paul L'allier, souhaitant que l'accord puisse tracer une nouvelle voie dans la solidarité des villes et des régions.

L'entente pourrait aussi permettre à de jeunes citoyens de nouer contact avec une nature exceptionnelle en milieu marin que l'on retrouve à Bergeronnes, notamment avec la participation de l'organisme Explos-Nature. Les nouveaux partenaires pensent même à favoriser la recherche scientifique par la création d'un centre de recherche universitaire en archéologie par le biais du Centre d'interprétation Archéo-Top des Bergeronnes.

Les régions se valent

In: La Terre de chez nous 11 déc. 2003, vol. 34, no. 44, p. 18

Perte de la superficie allouée au profil de la plantation d'épinettes
Vie en région

Sh: TCN 12 septembre 2002
p. 7

OPINION RURALE

La dévitalisation de nos campagnes

Le contenu de l'article de M. Jean-Charles Gagné publié à la une de votre édition du 5 septembre me laisse perplexe sur les orientations de votre équipe de rédaction. Je comprends mal la montée aux barricades de votre journaliste qui semble se scandaliser de la nouvelle réglementation portant sur l'établissement des périmètres de protection autour de certains puits de captage des eaux municipales. Cette mesure vise essentiellement à assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens de nos communautés, et il est fort probable que, dans certains cas, cette mesure préventive aura pour effet de soustraire quelques hectares de terres arables à notre agriculture.

Dans cette foulée de contractions de notre espace agricole, je me permets de rappeler à M. Gagné que, tout au cours des 30 dernières années, le programme de reboisement du MRN a contribué à soustraire de notre domaine agricole près de 50000 ha de sol qui ont déjà supporté des familles agricoles. Dans notre région c'est 34 % (40000 ha) des sols qui sont présentement cultivés qui ont été transformés en forêt. Ce n'est pas qu'un nombre restreint d'entreprises agricoles qui ont été compromises par cette politique gouvernementale mais bien la grande majorité de nos



Photo: TCN

communautés rurales qui ont été poussées vers leur déclin par des politiques sans vision d'avenir. Cette perte de superficie agricole aurait été plus que suffisante pour tripler l'importance de notre industrie bovine, également en régression alarmante depuis 15 ans. Un tel programme de contraction du domaine agricole nous a déjà conduits à la fermeture de rangs

et d'écoles de villages, c'est-à-dire vers un appauvrissement collectif. Depuis quelques années nous assistons à la fermeture des bureaux de poste et d'autres services publics, annonciateur de la disparition de certains villages.

Il me semble que la dévitalisation de nos campagnes a atteint un tel niveau critique que vos journalistes pour-

raient y trouver matière à réflexion dans le but de tenter d'atténuer cette longue agonie.

Marcel Ouellet,
Alma

Cher monsieur

Je vous remercie d'avoir pris la peine de réagir si tôt à l'article de Jean-Charles Gagné sur les conflits engendrés par l'instauration de périmètres de protection autour des sources municipales d'eau potable en milieu agricole.

Je suis cependant à mon tour « perplexe » que vous ayez perçu une quelconque « orientation » de notre équipe de rédaction à l'égard de ce dossier. Vous mettez en perspective la perte, autrement plus grande, de terres agricoles qu'aurait entraînée le programme de reboisement du MRN. L'article mettait pourtant l'accent sur l'absence de compensation pour les fermes touchées par les nouvelles mesures.

Quant à la question plus large de la perte des terres agricoles ou de dévitalisation des campagnes, La Terre de chez nous aborde et continuera régulièrement d'aborder ces questions. Merci de votre opinion et continuez de réagir.

Loïc Hamon,
rédacteur en chef

5) L'avenir

Depuis 25 ans (1978), c'est-à-dire depuis la création de la CPTAQ. Les situations mondiales et du Québec ont grandement changées. Il y a 25 ans, l'informatique commençait à peine à prendre une certaine place, on ne parlait pas de mondialisation et l'environnement était moins dégradé. On ne connaissait pas les catastrophes climatiques que nous vivons régulièrement depuis le début des années '90. Le grand public ignorait tout du génie génétique (OGM, clonage d'animaux, neutraceutiques, etc.). Les problèmes de vache folle, de fièvre aphteuse porcine, de grippe aviaire ne faisaient pas la manchette des journaux. Certains urbains commençaient à s'installer en région ou rêvaient d'aller vivre à la campagne ; loin d'être une mode, cette tendance s'est maintenue, s'est même développée et elle se poursuit maintenant chez les enfants ces gens qui, il y a 25 ans, étaient de jeunes adultes et de jeunes parents.

Aujourd'hui, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère.

Le début d'une époque

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

sse.ca

QUÉBEC, LE MARDI 14 OCTOBRE 2003

LE MARDI 14 OCTOBRE 2003

OPINIONS

A 15

Revenir à une agriculture

à dimension humaine

Guy Boisé

*L'auteur possède une terre
à Charette en Mauricie*

Depuis déjà deux ou trois ans, l'agriculture au Québec a entamé un processus irréversible de changement. Sur la vague de la mondialisation, elle ne sera jamais plus la même.

En juin dernier, le président de l'UPA traçait un portrait plus que sombre de l'agriculteur québécois, dans lequel on apprendait que son revenu net chutait de 47 % entre 2001 et 2002. Cela malgré des subventions importantes. Ce qui confirmait une tendance manifeste.

Le nombre de fermes diminue dramatiquement depuis cinq ans. Celles qui restent doivent nécessairement grossir pour réaliser des économies d'échelle. La classe agricole, dans cette poursuite de rendement, se fragilise grandement en réduisant ainsi son effectif. Son poids politique ne cesse de diminuer.

Les prix octroyés aux producteurs pour le litre de lait sont en deça des coûts de production.

Après leur incursion dans la production de porcs, les intégrateurs s'immiscent dans la production laitière. Dans quelques années, si l'on

poursuit cette tendance, Parmalat et Danone posséderont le sol québécois, les fermes et contrôleront entièrement le monde rural.

L'agriculture industrielle que l'on trouve ici prouve son inefficacité à faire vivre ses agriculteurs et à protéger la souveraineté alimentaire et politique de la nation.

En août dernier, *La Terre de chez nous* nous apprenait qu'une tendance émerge : les jeunes qui choisissent l'agriculture et qui ne proviennent pas du milieu agricole sont plus nombreux que les enfants d'agriculteurs qui se lancent dans le même domaine. On note que ces jeunes vont facilement dans des secteurs de production en développement. La pratique d'une agriculture à dimension humaine est leur créneau.

Or, si l'on se fie aux recherches de Solidarité rurale, ces jeunes ont un penchant très fort pour l'environnement, l'écologie, le développement durable et la vie communautaire, ce qui exclut pratiquement le modèle industriel.

Depuis bientôt trois ans encore, on assiste à l'émergence d'une nouvelle force ouvrière dans le domaine agricole : l'Union paysanne. Ce syndicat

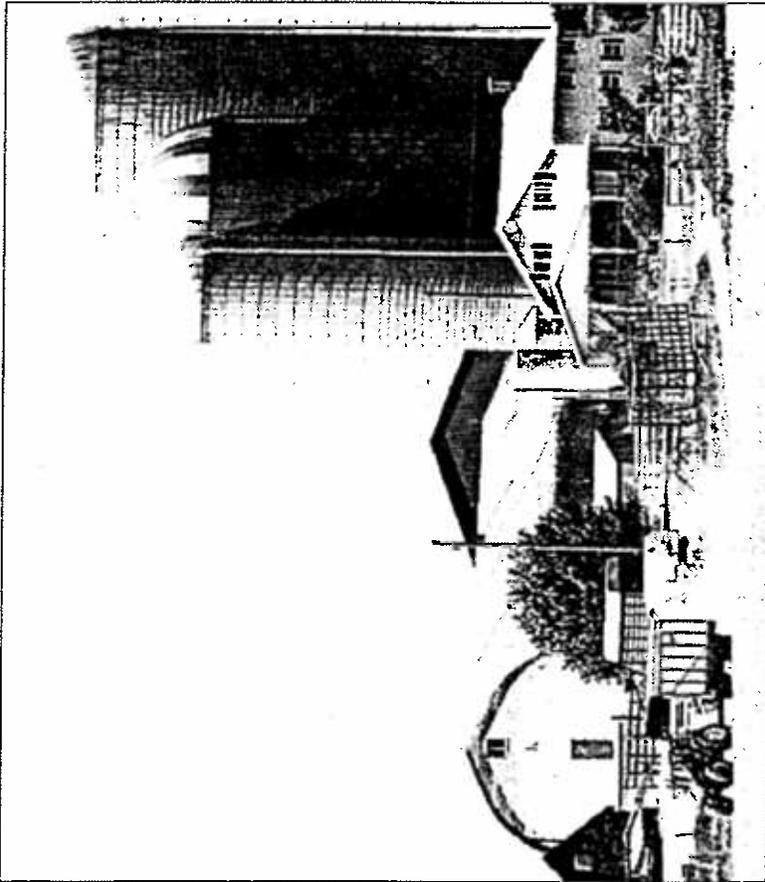
Les jeunes
agriculteurs
se tournent
vers de
nouvelles
avenues

Lors des dernières négociations de l'OMC, à Cancun, la position canadienne a été sauvée par une coalition de pays du tiers-monde qui a une vision et une pratique paysanne de l'agriculture. Le Canada se fait dire par l'Europe et les États-Unis qu'il ne fait pas partie des ligues majeures.

CHANGER OU S'ÉTEINDRE

L'espoir de la planète se trouve dans le monde rural s'il ne s'aligne pas sur la folie de la logique industrielle puisque la Terre est de dimension finie et qu'on ne peut pas toujours augmenter les rendements. La race humaine est devant un choix: changer ou s'éteindre. C'est également l'opinion de Hubert Reeves, David Suzuki et d'Albert Jacquart.

Comment l'agriculture québécoise pourra-t-elle survivre? Une seule solution s'offre à elle: revenir à ce qu'elle était avant: une production à dimension humaine (une ferme familiale avec parents et enfants et non pas famille élargie qui engage des employés), commercer avec son voisin en omettant d'« engraisser » les intermédiaires et/ou profiteurs d'un système caduc, en produisant de manière écologique et laissant derrière soi des cours d'eau et des sols vivants au lieu de déserts contaminés et des égouts.



Le nombre de fermes a diminué dramatiquement depuis cinq ans. Celles qui restent doivent nécessairement grossir pour réaliser des économies d'échelle.

raltie une bonne partie des néo-producteurs et de non-producteurs qui se soucient de ce que l'on fait non seulement de leur pays, (biens col-lectifs que sont l'air, l'eau et le sol), mais également de la manière dont on élève les animaux qui nourrissent la population.

La faillite du modèle industriel pratiqué ici au Québec

Au fil des ans, les agriculteurs québécois se sont donnés des modes de production et de transformation qui se voulaient collectifs au départ. Le but visé était de permettre à un maximum d'agriculteurs de vivre décemment de leur métier.

On a donc la gestion de l'offre dans le lait, le poulet, la dinde, les œufs de consommation et d'incubation i.e. de production de poussins (lait, volaille et œufs).

Dans les autres secteurs, on a affaire à un système comprenant la régie des marchés, les agences de vente et les quotas. La production porcine ne fait pas partie de cette structure, cependant. Certaines coopératives s'occupent de certaines transformations mais ne sont pas les seules dans le marché.

Pour réguler davantage le revenu des agriculteurs, on utilise les assurances stabilisation et récoltes. Les subventions à l'agriculture complètent le tout.

Or ce système est maintenant arrivé à son point de rupture. Les agriculteurs n'ayant pas été prévoyants en ne permettant pas de plafond quant à la quantité de quota qu'un individu peut posséder, ni de plafond quant à la valeur que ce quota peut atteindre, seuls les plus gros réussissent à survivre. Les fermes sont endettées à l'extrême limite. En ce sens, les agriculteurs suivent la tendance canadienne de la population en général qui nous dit que l'endettement moyen des ménages atteint 115 %. Dans cette situation, la moindre augmentation des taux d'intérêts amènera les fermes à la faillite. Le moindre « coup dur », comme la crise de la vache folle ou une sécheresse par exemple, amène l'ensemble des producteurs au bord du précipice. La solution que ces producteurs et leurs dirigeants syndicaux favorise : demander plus de subventions à l'État.

Résultat : de moins en moins de fermes existent. Celles qui restent sont dans une spirale qui les oblige à continuellement grossir et s'endetter si elles veulent être rentables. Les intégrateurs, c'est-à-dire des compagnies (Shur Gain, par exemple) s'approprient les quotas. Les agriculteurs deviennent des employés salariés de ces entreprises.

PRIX DES QUOTAS

Stop ou encore ?

JEAN-CHARLES GAGNÉ

Le prix du quota a doublé en moins de cinq ans au Québec dans le lait, la volaille et les œufs. Malgré cette flambée des prix, les transactions de quota se poursuivent et dépassent les 400 M\$ par an au Québec. Les quotas représentent souvent plus de 60 % de la valeur des fermes sous gestion de l'offre. Entre autres effets négatifs sur l'industrie laitière, ce phénomène fragilise les fermes devenues plus endettées et encourage les propriétaires à démanteler leurs entreprises au lieu de les transférer. D'où la question « Stop ou encore » posée par l'agro-économiste Bernard Belzile devant 700 personnes participant au colloque de l'entrepreneur gestionnaire organisé par le CRAAQ, à Drummondville, le 20 novembre.

Depuis 1995, le prix du quota de lait est passé d'environ 15 000 \$ à 29 000 \$ du kilo de matière grasse par jour au Québec, avec un pic de 31 000 \$ en janvier 2003. Il équivaut à cinq fois le prix du lait. Le Québec vient au deuxième rang au Canada quant au prix du quota laitier en 2002-2003, après la Nouvelle-Écosse. À l'exception du Manitoba et de la Saskatchewan, le prix dépasse 23 000 \$ le kilo au pays.

Chaque année, 25 % des fermes laitières québécoises achètent du quota. Plus des trois quarts en ont acheté au moins une fois depuis 1996. Les quantités acquises représentent de 10 % à 12 % du quota détenu, sans égard à la

taille de la ferme. Les plus grosses fermes sont plus actives sur le marché et

accaparent la majeure partie du quota transigé.

Causes

Sous gestion de l'offre, un producteur doit profiter d'une hausse de consommation pour augmenter sa production ou acquérir la part de marché détenue par un autre producteur grâce à un mécanisme d'échange. Dans le lait, la plupart des provinces canadiennes utilisent la bourse centralisée comme mécanisme d'échange. Le prix du quota évolue selon l'offre et la demande. Ce prix reflète le coût de la lutte aux parts de marché. On constate qu'en général, les offres d'achat sont supérieures aux offres de vente, ce qui exerce une pression à la hausse. Selon M. Belzile, la faible croissance de la consommation de lait au Québec et au Canada depuis 15 ans n'a pas permis aux producteurs d'accroître leur production. Or, les producteurs peuvent produire plus de lait en raison d'un meilleur rendement des troupeaux dû aux progrès accomplis en génétique, en alimentation et en régie. La facilité d'accès au crédit pour l'achat de quota a aussi eu un impact. Le fait que les producteurs (et les institutions financières) perçoivent de plus en plus le quota comme un investissement qui accroît les revenus de la ferme et qui prend de la valeur constitue un autre facteur incitant à jouer du coude.

Inquiétudes

La flambée du prix du quota rend la croissance des fermes laitières plus dif-

ficile à rentabiliser. Selon M. Belzile, le délai de récupération d'un achat de quota payé plus de 25 000 \$ le kilo est supérieur à 13 ans. Le délai peut s'étirer jusqu'à 33 ans s'il faut en même temps investir dans les bâtiments et les équipements. Au mieux, le quota arrive tout juste à se payer en l'amortissant sur plusieurs années. Ce n'est donc plus une solution efficace pour régler une situation financière difficile à court terme. L'achat de quota représente 42,6 % de tous les investissements et a un impact significatif sur l'endettement. Son prix élevé risque de miner à la longue les bénéfices générés par la gestion de l'offre. La flambée du prix du quota s'accompagne par ailleurs d'une accélération du démantèlement de fermes laitières. Cela s'explique par le fait que le producteur laitier qui décide de transférer en bloc sa ferme de 50 vaches doit consentir un « sacrifice » de près d'un million de dollars comparativement au prix lié à un démantèlement.

In: La Terre de chez nous, 27 nov. 2003, vol. 74, no. 42 p. 10

Echec du modèle industriel pratiqué au Québec

Le prix pourrait monter encore dans la mesure où les producteurs considèrent le quota comme un bien qui prend de la valeur avec le temps, comme ce fut le

cas pour les 20 dernières années. Mais c'est purement spéculatif, selon M. Belzile. Une simple décision politique prise à l'autre bout de la planète pourrait tout chambarder. Déjà des tendances lourdes indiquent que les producteurs doivent s'attendre à des pressions à la baisse sur les prix, à des écarts croissants entre le prix reçu et le coût de production ainsi qu'à des coupures de quotas dues aux produits importés.

Selon M. Belzile, l'allocation du quota peut se faire autrement et à moindre coût. Le prix du quota pourrait baisser si un bon nombre de producteurs se retireraient du marché après avoir identifié des avenues plus avantageuses pour développer leurs fermes. Mais c'est surtout au plan collectif qu'il faut agir. Les producteurs peuvent décider de maintenir une bourse centralisée, mais de régulariser le marché des quotas avec des balises pour encadrer l'offre, la demande et les prix. On pourrait par exemple limiter la quantité qu'une ferme peut acquérir par année, instituer une surprime pour ceux qui dépassent cette limite, créer un système de location de quotas, faire payer à l'acheteur le prix de sa soumission au lieu du prix d'équilibre, etc.

Les producteurs pourraient aussi, par règlement, remplacer le marché en partie ou en totalité par une gestion collective et planifiée des transferts de quota. Le nouveau mécanisme devrait toutefois être implanté de façon progressive, et selon des règles objectives et transparentes, afin de ne pas mettre en péril des fermes qui ont investi des sommes importantes dans le quota ces dernières années, souligne M. Belzile. On pourrait par exemple geler ou plafonner le prix du quota et envisager de réduire graduellement le prix jusqu'à un niveau acceptable.



PHOTO: JEAN-CHARLES GAGNÉ

L'allocation du quota peut se faire autrement et à meilleur coût, selon l'agroeconomiste Bernard Belzile, mais la décision est entre les mains des producteurs.

Encore plus accentué dans la plume

Le quota laitier fait beaucoup jaser, mais l'évolution est encore plus

spectaculaire dans les œufs et la volaille. Le prix du quota a été multiplié par au moins 2,5 fois depuis 1995. Et cela malgré une croissance du marché de plus de 30 % dans ces secteurs au cours des 10 dernières années.

Au Québec, les transactions de quota dans la volaille et les œufs se font de gré à gré à un prix négocié entre le vendeur et l'acheteur. Par ailleurs, les meuniers et les couvoirs agissent souvent comme courtiers. Ils achètent le quota et s'occupent de le partager entre des producteurs intéressés. Les fédérations se limitent à enregistrer les transferts et à vérifier le respect de la réglementation.

Le prix du quota dans la volaille est passé de 145 \$ à plus de 700 \$ le mètre cube au cours des 10 dernières années. Les délais de récupération dépassent les 20 ans même avec des taux d'intérêt nuls, signale M. Belzile. Le quota d'œufs de consommation a fait un bond de 28 \$ à 180 \$ par poule. Dans les œufs d'incubation, le quota aurait grimpé à 175 \$ par poule alors qu'il est longtemps demeuré à 40 \$ par tête.

Dans la volaille, 35 % du quota appartient à des intégrateurs. La quasi-totalité des transactions passe par des courtiers ou des couvoirs. Un producteur ne peut acquérir plus de 1800 mètres carrés par période de trois ans. Il peut louer seulement le quart de son quota. La Fédération a un programme d'allocation pour la relève. Dans les œufs de consommation, il y a des délais à respecter entre la vente et l'achat de quota. Dans les œufs d'incubation, une production fortement intégrée, il y a peu de transactions. **J.-C.G.**

C'est comme ça qu'on vend le quota. On achète le quota et on le partage entre des producteurs intéressés. Les fédérations se limitent à enregistrer les transferts et à vérifier le respect de la réglementation.

40^{me} anniversaire de l'Université Laval, 4^{me} Congrès de l'économie, 1994, p. 8
 Échec du modèle industriel pratiqué au Québec

Les fermes laitières sont trop endettées

JEAN-CHARLES GAGNÉ

La situation financière des fermes laitières du Québec s'est détériorée au cours des cinq dernières années, en dépit de l'augmentation substantielle de leur valeur due notamment à l'inflation. Leur niveau d'endettement a augmenté plus vite que leur capacité à rembourser leurs emprunts. Les fermes laitières se retrouvent, dans une forte proportion, sans la marge de sécurité nécessaire pour faire face aux moindres risques.

Il y a urgence d'agir, a signalé le professeur Raymond Levallois aux quelque 700 personnes participant au colloque de l'entrepreneur gestionnaire organisé par le CRAAQ, à Drummondville, le 20 novembre.

Certes, le prix du quota est trop élevé, mais cela ne suffit pas à expliquer le malaise financier actuel. L'augmentation de la valeur du quota correspond à environ la moitié de l'endettement des fermes laitières. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas trouver des solutions collectives pour réduire le prix du quota, a noté M. Levallois. « Dans le contexte actuel, l'investissement en quota n'est pas le meilleur investissement, c'est le moins mauvais », a-t-il ajouté. La balance de l'endettement découle d'investissements en machines et en bâtiments, les investissements moins productifs. Une progression de l'endettement résulte

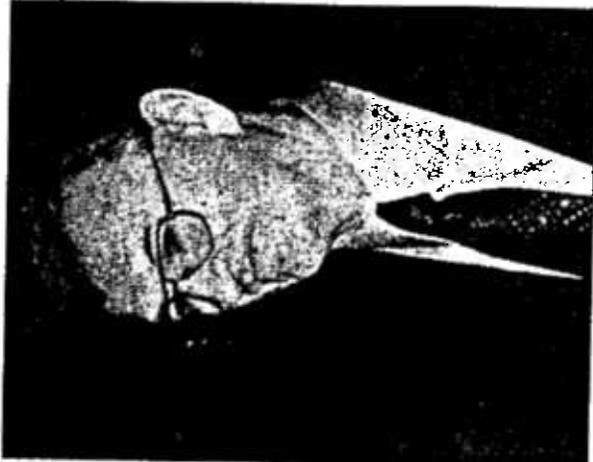


PHOTO: JEAN-CHARLES GAGNÉ
Raymond Levallois, professeur à l'Université Laval.

du montant de plus en plus élevé d'actifs par vache pour produire un hectolitre de lait. Il faut consacrer 43 600 \$ par vache au lieu des 26 000 \$ requis il y a cinq ans.

Selon Statistique Canada, la dette moyenne des fermes laitières québécoises a plus que doublé entre 1997 et 2001 alors que les produits (lait, ventes d'animaux, récoltes) ont progressé de 59 %. L'écart avec les fermes ontariennes s'est creusé même si l'endettement a aussi crû dans cette province.

Trop endettées

Les fermes laitières sont non seulement plus endettées, mais trop endettées, car elles ne disposent plus de la marge de sécurité suffisante pour rembourser leurs emprunts (capital et intérêts). Selon M. Levallois, cette marge devrait se situer entre 8 % et 10 % des produits. Or, les analyses de groupe d'un échantillon de 200 fermes du Centre-du-Québec possédant 60 vaches démontrent que cette marge est en moyenne inférieure à un pour cent. Elle est passée de 18 000 \$ à 1400 \$ en moyenne au cours des cinq dernières années. Plus inquiétant encore, 52 % des fermes de l'échantillon affichent une marge de sécurité négative. Un recouplement avec d'autres bases de données révèle que ces résultats valent pour l'ensemble des fermes laitières du Québec.

Or, des fermes trop endettées ne peuvent faire face aux risques inhérents à la production agricole (maladie, climat) non plus qu'à de faibles hausses du taux d'intérêt ou à une légère baisse du rendement par vache. Elles ne peuvent maintenir leur système de production à jour et sont difficilement transférables. « Comment les enfants peuvent-ils assurer un revenu minimum aux parents si la marge est déjà nulle ? » se demande M. Levallois.

M. Levallois considère que l'inflation, qui a gonflé artificiellement sur les actifs

nécessaires en production laitière, a globalement un « impact négatif sur le secteur laitier, sauf pour les producteurs qui vendent leur ferme ou qui la démantèlent ». L'inflation incite les agriculteurs à passer d'une gestion saine d'entreprise à une logique risquée de spéculation ! Certes, l'augmentation de valeur (quotas et terres) des fermes laitières (plus de 14 000 \$ par vache sur cinq ans) a créé des garanties pour d'éventuels emprunts. Mais les dettes totales ont déjà réduit ce gain de moitié et il n'est monnayable que lors de la vente de la ferme. Entretiens, l'inflation rend la valeur des fermes disproportionnée par rapport aux revenus qu'elles génèrent. D'où l'obligation des parents de faire un cadeau à la relève équivalant à au moins la moitié de la valeur marchande de la ferme.

Selon M. Levallois, il y a urgence de revenir au gros bon sens et aux grands principes de gestion. Il faut viser à produire avec le minimum de capitalisation, avec une bonne efficacité technique, économique et conserver une marge de sécurité raisonnable. « Sans quoi nous allons vers un modèle d'agriculture laitière très différent de celui que nous connaissons. Un modèle qui risque de se traduire par une perte de très nombreuses fermes et peut-être par une perte de contrôle d'un certain nombre de fermes restantes », a conclu le professeur qui a su captiver son auditoire.

Millionnaire Équitable

L'équité du partage développé chez les paysans caféiculteurs d'Amérique du sud avec l'aide de travailleurs internationaux est le résultat coopératif engendré par l'exploitation et l'expulsion des paysans de leurs terres pour faire place à l'industrie mondialiste.

Le monopole de l'UPA au nom de l'Organisation Mondiale du commerce nous parle d'équité, en lançant une pétition pour la gestion de l'offre..!

Les millionnaires du quota de lait, de poulet et d'œufs sont les mieux nantis de toute la classe agricole, selon Statistique Canada, la valeur nette moyenne d'une ferme de volailles et d'œufs atteignait 1.77M\$ et celle d'une ferme laitière 1.55M\$ en 2001, et les contribuables québécois avant de passer à l'épicerie, remboursent quand même pour eux, 70% des taxes foncières sur les fonds de terre et bâtiments agricoles, toutes les TPS et TVQ, les taxes sur les carburants utilisés en grande quantité pour les tracteurs et "gros pick-up"...! Les contributions à l'intérêt sur les prêts agricoles et les frais de vétérinaire défrayés à la hauteur de 50%.

Et jusqu'à 90% des installations des fosses à lisier et équipements d'épandage de merde, rampes basses comprises. Et que dire des primes à l'établissement pour tous ceux et celles qui se joignent aux entreprises. Les centaines de dollars versés annuellement pour chacun des hectares ensemencés en maïs et céréales, (\$345 pour le maïs et \$310 pour l'orge pour 2003 etc.), en plus, plusieurs sont aussi producteurs de porcs et bénéficient par surcroît des généreux programmes d'assurances stabilisation à tous les ans (en 2003, 250M\$ sont prévus.) Maintenant nous allons payer pour eux 70% des dépenses encourues pour la stabilisation des berges et les installations de haies brise-vent ("brise-odeur"?) qu'ils ont détérioré par le passé (pour gagner quelques mètres en culture et en surface d'épandage de lisier...). les services-conseils en agroenvironnement, les traitements des fumiers et lisiers, les mesures de réduction de pollution diffuse, 257M\$ de 2002 à 2005. Nos bons gouvernements en plus du 57M\$, nous annoncent un autre 27.7M\$ d'aide supplémentaire pour la baisse des prix à la vente des vaches de réformes, et versent \$320 par vache même si elle n'est pas vendue et ça ne suffit pas. Pendant que l'état Québécois coupe dans tous les ministères et augmente les tarifs partout. C'est avec une fierté sans gêne qu'on nous répète qu'il n'y a pas de subventions ... ! Et c'est équitable..! surtout pour le consommateur qui paie deux fois pour son alimentation.

Jacques Proulx alors président de l'UPA était parmi les premiers à se lancer tête baissée dans le libre échange et l'industrie mondialiste et depuis ce temps les fermes continuent de disparaître et il n'est plus possible de s'installer en ruralité pour y vivre et ou pratiquer une libre agriculture dans le respect des autres et des lois de la nature. Non seulement l'industrie, mais les lois l'interdisent.

L'unique et intransigent syndicat agricole nous demande afin d'augmenter les profits des entreprises de signer une pétition et de payer un peu plus pour une alimentation de qualité douteuse au nom de l'équité..!

Non merci..!

Gilles Tardif

Coalition citoyenne santé et environnement.

Ex-éleveur de bœuf.

L'intelligence d'une poule

«L'UPA veut ainsi sauver son agriculture qui est sur le bord d'une faillite plus qu'imminente...»

Vous avez dix poules. Vous leur lancez une poignée de grains à droite. Les dix poules se ruent vers cette manne. Vous lancez une autre poignée de grains, à gauche cette fois, les dix poules délaissent le grain qu'elles picoraient pour se ruer sur la nouvelle manne. La poule va où se trouve son profit immédiat, sans se préoccuper de ce qui est advenu juste l'instant d'avant. Elle ne prévoit pas non plus ce qui viendra comme l'écureuil ou le castor le font. Les poules sont des proies, non des prédatrices.

L'Union des producteurs agricoles vient de lancer le Mouvement pour une agriculture équitable (MAÉ).

Elle veut ainsi former une coalition internationale d'agriculteurs qui aura pour but d'obtenir un juste prix pour les denrées que ses membres pro-

duisent. Elle veut rallier les pays en voie de développement, principalement africains, qui souffrent beaucoup des subventions à l'exportation en agriculture dont jouissent les pays du Nord. L'UPA se veut donc maintenant une défenderesse de l'agriculture équitable et veut ainsi sauver son agriculture qui est sur le bord d'une faillite plus qu'imminente.

Chose très étonnante, car le Canada est réputé par l'OMC pour subventionner grassement l'exportation. L'UPA veut donc avoir l'appui de pays qu'elle contribue à écraser.

Étonnant encore lorsqu'on sait que la valeur moyenne d'une ferme laitière au Québec est actuellement 1,7 million \$ (on est loin des paysans vivant dans des huttes de boue séchée ou dans des habitations rudimentaires et très précaires!) et qu'ici, on subventionne l'agriculture à la production et non à la ferme, c'est-à-dire que les plus gros agriculteurs reçoivent la majeure partie des subventions disponibles et que les petits agriculteurs sont laissés pour contre (en fait comme le sont les petits agriculteurs africains dont l'UPA réclame le soutien!)

D'avantage plus étonnant lorsqu'on sait que la même UPA se bat contre l'octroi du salaire minimum pour les cueilleurs de petits fruits sous prétexte que ce sont des enfants (en fait des étudiants) qui font la récolte. Nos enfants sont donc autant exploités par l'UPA que le sont les enfants qui travaillent dans les usines de Nike ou de GAP.

Mais ce n'est pas tout. Dans la foulée de ce qui l'amène à mettre sur pied le MAÉ, l'UPA amorce présentement un virage idéologique à 180 degrés. Elle parle maintenant de sécurité alimentaire; elle ne s'est pourtant jamais prononcée contre les OGM, l'emploi de farine carnée et d'antibiotiques pour la nourriture des animaux.

Elle se dit dorénavant pour les fermes à dimension humaine alors qu'elle ne s'est jamais opposée à l'intégration. Au contraire. Elle parle encore de préservation des frontières, de l'autosuffisance alimentaire des nations (mais elle exporte!), de vente à la ferme (mais elle mise toutes ses énergies sur la mise en marché collective!), du droit à l'intégrité du territoire (elle ne fait rien pour contrer l'établissement d'intégrateurs et inciter ses membres au développement de l'agriculture biologique durable!)

La réalité c'est qu'en face de l'impasse dans laquelle elle a amenée l'agriculture au cours des 50 dernières années, l'UPA, avec Laurent Pellerin à sa tête, panique et, comme la poule, saute sur des idées qui, à court terme, peuvent sauver l'agriculture de la banqueroute annoncée.

Double malheur cependant. D'abord, ces gens ne comprennent ni les fondements, ni la logique de cette idéologie. Ensuite, cette idéologie est prônée par l'Union paysanne depuis sa fondation. ●

**L'auteur,
Guy Boissé,
est un résident
de Charette**

74

6) Une agriculture à petite échelle est rentable

Est-il nécessaire d'être gros pour être rentable en agriculture ? Est-ce que la grosseur de mon entreprise me garantit ma rentabilité ? Aucunement. En fait, plus la ferme est petite, plus elle est rentable.

Aux Etats-Unis, par exemple, une ferme de :

4 acres donne un rendement brut moyen de \$7,424.00/acre et un rendement net moyen de \$1400.00/acre.

58 acres, rendement brut moyen de \$552.00/acre, rendement net moyen de \$82.00/acre.

198 acres, rendement brut moyen de \$269.00/acre, rendement net moyen de \$53.00/acre.

694 acres, rendement brut moyen de \$249.00, rendement net moyen de \$51.00/acre.

6709 acres, rendement brut moyen de \$63.00, rendement net moyen de \$12.00/acre.

(U.S. Agricultural Census, 1992, vol. 1, section 51, p. 86-96. In : Bouchard, Roméo. Manifeste pour une agriculture paysanne, p. 138-139.)

L'agriculture industrielle demande une forte capitalisation à cause de son mode de fonctionnement. Dans cette structure, c'est le producteur qui retire le moins. La plus grande part des revenus allant aux transformateurs, transporteurs et distributeurs.

Le problème de l'agriculture industrielle c'est qu'elle vise l'exportation. De ce fait, elle est tributaire du marché mondial. Ainsi, un producteur de porcs québécois devra compétitionner avec un producteur d'Indonésie. Les niveaux de vie de ces deux pays, cependant, ne se comparent pas du tout. Et les méthodes de production (alimentation du bétail, salubrité des élevages, normes environnementales, etc.) diffèrent grandement, ce qui influence le coût de production.

TOURNÉE DES RÉGIONS

MIRABEL

Un jardin des saveurs au goût des restaurateurs

DENISE PROULX

COLLABORATION SPÉCIALE

Après une année et demie de production de mesclun, verdurettes et fleurs comestibles, le Jardin des saveurs de Sainte-Scholastique de Mirabel fait mentir tous les banquiers et agronomes qui doutent que la production de feuillage puisse s'avérer rentable.

Jérôme Plante et Christine Ferland vendent 52 semaines par année à des chefs cuisiniers de restaurants français des salade prêtes à servir, certifiées biologiques. En tout, ils commercialisent 30 différentes variétés, allant des petites pousses de radis et cresson, à maturité en deux semaines, à des laitues de toutes sortes qui exigent huit semaines de croissance en automne et hiver. « C'est une routine. Pour produire à l'année, il faut planifier à l'avance, en semis successifs. L'objectif est de ne pas en manquer », explique Jérôme Plante. Tout est fait à la main sur la propriété d'un seul acre, sauf les travaux primaires de préparation des sols.

Après une formation universitaire l'un en génie agricole, l'autre en agronomie, le couple découvre que le Québec leur offre peu d'emplois intéressants en relation avec leur formation. Pire, ils réalisent qu'ils n'ont pas d'arguments pour



La Terre de chez nous, vol. 74, no. 26, p. 8

31 juillet 2003

Viabilité d'une ferme d'un acre (200' x 200')

seul qu'ils avaient pas d'argent pour convaincre un banquier de leur prêter l'argent nécessaire pour l'achat d'une terre, encore moins pour être admis à un financement d'aide à l'établissement à la Financière Agricole. Ils partent pour les États-Unis où ils trouvent un emploi près de Detroit dans un mégacomplexe de serres. Christine se retrouve responsable d'une équipe de plus de 120 employés et Jérôme s'occupe de la planification du développement. « J'ai pu vivre le stress de la production. Je me suis dit que si je pouvais le ressentir pour les autres, je pourrais aussi le supporter pour nous autres », raconte Christine. « J'ai compris que pour faire de l'agriculture, il faut aussi être entrepreneur », complète Jérôme.

De retour au Québec, ils achètent en zone agricole un bungalow avec un grand terrain, sans jamais préciser leurs intentions d'y produire de l'agriculture. Ils s'inscrivent au programme d'Incubateur d'entreprise développé par le Centre de formation agricole de Mirabel, qui met à leur disposition une serre déjà certifiée biologique, pour expérimenter leurs cultures. « Nous avons vu les besoins du marché et nous avons adapté notre production à leur demande. Nous sommes passés d'une idée de produit à une idée de marché, grâce à l'engagement d'un premier restaurateur qui nous en a amené d'autres », précisent-ils. Aujourd'hui, l'entreprise rapporte l'équivalent d'un des deux revenus de la propriété.

« On expérimente encore. On veut y aller graduellement et investir au fur et à mesure », ajoute Jérôme Plante.

Ce type de production est rare au Québec et personne ne connaît vraiment comment en établir la valeur et la rentabilité. Décidés à demander pro-

chainement une aide à l'établissement à la Financière Agricole, le Jardin des Saveurs mise sur quatre prix récemment remportés pour briser ces obstacles face aux financiers. Ils ont en poche

un premier prix local en entrepreneurs-hip, un premier prix régional, deux prix au provincial, catégorie agroalimentaire, dont un de l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse qui consiste en

une bourse d'études en France. « Nous voulons perfectionner diverses techniques de culture sous bâches qui viennent de France et les adapter au climat du Québec », planifie Jérôme.

Photo: Albert Charbonneau

ff

Marc Bérubé, La Ferme des Monts

Un paysan haut de gamme

Roméo Bouchard

Du paysan, il a la sagesse, la patience, la passion et la fertilité.

De Charlevoix, Rang du Ruisseau des Frênes à Sainte-Agnès, il a l'instinct de plaire à la demande de ceux qui recherchent la fine cuisine et l'esprit d'un terroir unique.

Du jardinier biologique, il a le sens de la vie de la terre, des plantes et des insectes, et le vent dans les voiles. D'un hectare et tiers de terre sablonneuse et pierreuse, très faible en argile, en pente par surcroît, classée sol forestier, il sait tirer suffisamment de légumes, de fruits et de fleurs comestibles destinés à la fine cuisine pour en vivre confortablement.

Ils sont venus tous deux de Montréal en 1972 : lui, Marc, et sa compagne, Louise. Ils ont bâti une belle maison de bois sur une fondation de pierres, avec des matériaux trouvés sur place. Ils ont appris à cultiver et à élever des animaux avec les vieux paysans du coin, en travaillant avec eux. Ils ont travaillé dans leur région d'adoption. Marc s'est fait bûcheron; Louise, massothérapeute.

En 1989, ils ont commencé par la vente d'une poche de carottes bio. Puis ils ont découvert le marché de la fine restauration, dans la région et en ville, à Québec et à Montréal : fleurs comestibles, mini-légumes, légumes rares ou variétés peu connues, patates à chair jaune, ciboulette et thym : ce que les grossistes n'offrent pas encore pour la fine restauration. Avec les années, Marc et Louise ont découvert des semences du monde entier, souvent peu connues, développé un réseau de contacts avec les chefs de tables haut de gamme qu'ils approvisionnent eux-mêmes, mis au point une régie très serrée de leurs cultures et semis successifs, le tout consigné dans le gros cahier qui contient tout le savoir paysan accumulé. Marc a vite abandonné le rotoculteur au profit du vibroculteur, pour éviter le compactage des sols observé. Il travaille beaucoup manuellement, prête beaucoup d'attention au sarclage et aux insectes qu'il adore étudier. Le fumier qu'il utilise pour compléter ses composts est un fumier de cheval en provenance de ranchs d'équitation de la région : « C'est un

fumier moins riche en azote, mais il provient d'animaux qui sont bien traités, qui vivent dans la nature, contrairement aux élevages intensifs de poulet, de porcs et de veaux de la région. Je me plais à penser que le fumier qu'on met en terre a quelque chose de l'animal dont il provient, que la plante a l'esprit de la terre qui la nourrit, et même de l'humeur du jardinier. J'ai lu quelque part que le jardinier ne nourrit pas les gens avec sa pioche uniquement, mais tout autant avec ce que pense celui qui pioche. Mais quand on parle de cela, on risque de passer pour des illuminés... »

« L'engouement pour le terroir augmente, mais nous restons peu nombreux et loin les uns des autres. Les marchés sont surtout à l'extérieur. Nous avons formé à quatre ou cinq une association de producteurs maraîchers et fruitiers de Charlevoix, pour parer des projets, mais chacun doit bâtir foncièrement seul sa production et sa mise en marché. Il y a peu d'agriculture dans Charlevoix : c'est une région montagnaise, forestière et maritime avant tout, et le peu de terres agricoles qu'il y a est occupé en bonne partie par des éleveurs de porcs, de poulets et de veaux qui n'ont plus de place pour épandre leur lisier et qui font monter le prix des terres, lesquelles sont désormais inaccessibles pour nous. Le touriste n'est pas toujours acheteur. Beaucoup viennent pour les baleines et le casino, et les joueurs gardent leur argent pour jouer. Il n'est pas rare de les voir aller manger dans leur char! »

En:
L'Union paysanne, le journal
mars 2004, vol. 1, no. 6, p. 6

Rentabilité d'une ferme de
1.3 ha (4 ar (plants)
(384' x 384')

producteurs peuvent ainsi mieux programmer les activités de la ferme, car ils savent exactement de combien d'argent ils disposent pour la saison. Cependant, la gestion de l'entreprise est tout un exercice de planification ! En effet, il faut déterminer le contenu des paniers en fonction des espèces et variétés et de leurs différentes dates de récolte. Ensuite, il faut monter les paniers et s'occuper de leur distribution. « C'est plus d'ouvrage, mais une des belles choses avec les paniers, c'est que les partenaires peuvent suivre l'évolution réelle des récoltes », mentionne Yves.

Néanmoins, l'ASC n'a pas que des bons côtés. « Les pertes de récolte peuvent être problématiques, car on n'a pas les mêmes armes que les producteurs conventionnels pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes et les maladies », précise Johanne. Afin de demeurer compétitif, les prix fixés pour leurs produits sont plutôt faibles et ne laissent pas une grosse marge de manœuvre. Le manque de conseil technique est aussi un obstacle à l'ASC, un modèle d'agriculture relativement récent au Québec. Heureusement, les producteurs membres du Réseau ASC s'échangent beaucoup d'informations. Ils se rencontrent à l'occasion des journées « Bon coup, Mauvais coup ». Du côté des relations avec les producteurs conventionnels, elles se font dans le respect. Johanne et Yves soulignent d'ailleurs la bonne volonté de leur voisin qui a accepté d'éloigner ses parcelles de mais conventionnel pour ne pas contaminer leurs champs. Les deux actionnai-

res entrevoient l'avenir avec confiance. Ils désirent même augmenter graduellement leur production en vue d'atteindre la rentabilité, tout en conservant une charge de travail raisonnable, car comme le conclut Johanne, « on veut vivre de l'agriculture sans en mourir ».

L'ABC de l'ASC

Selon le principe de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), les clients, appelés « partenaires », reçoivent à chaque semaine un panier de fruits et de légumes fraîchement récoltés. Certaines fermes offrent aussi de la viande, des œufs et d'autres produits biologiques. Au début de la saison, le partenaire doit déboursier un montant prédéterminé afin de réserver une part de la récolte du producteur. Par la suite, le partenaire se rend à chaque semaine à un point de chute pour y recevoir ses victuailles. La composition du panier varie au cours de la saison en fonction de la disponibilité des différentes variétés. Généralement, la valeur du panier est établie sur la base du prix de détail moyen des fruits et légumes conventionnels. Plusieurs catégories de panier sont disponibles, allant du forfait individuel à celui pouvant rencontrer les besoins de trois à quatre personnes.

Au Québec, l'organisme Équiterre a mis en place le Réseau québécois des projets d'ASC qui compte actuellement 61 fermes ravitaillant environ 4500 partenaires. Équiterre s'occupe de la gestion des points de chute et diffuse l'information entre les fermes membres. L'organisme effectue également une veille sur les prix. « Contrairement à la croyance populaire, le bio c'est accessible quand on diminue le nombre d'intermédiaires », indique Frédéric Paré, coordonnateur du programme d'agriculture écologique chez Équiterre. Selon leur évaluation, le prix du pa-

nier bio ASC serait supérieur d'environ 6 à 7 % à celui des produits conventionnels du supermarché. Pour une personne, le coût d'un panier tourne autour de 10 à 18 \$ par semaine tandis que celui du format familial fluctue entre 20 et 38 \$. Fondé en 1996 dans le but de tisser des liens entre la ville et la campagne et d'améliorer l'accès aux produits biologiques d'ici, le Réseau connaît une popularité croissante tant au niveau des fermes participantes que des consommateurs.

Comité

LA CLÉ DES CHAMPS DE SAINT-CAMILLE

Transformer ce que nous produisons



La coopérative regroupe une dizaine de membres. Serge Gagné, membre du conseil d'administration, et Claude Larose, le président, ont plusieurs idées en tête.

PHOTO: SYLVIE PION

SYLVIE PION

COLLABORATION SPÉCIALE

SAINTE-CAMILLE - Soucieux d'assurer la diversification agricole de leur communauté de 470 âmes, des citoyens de Saint-Camille en Estrie ont implanté une coopérative de solidarité, La Clé des champs.

« Dans le milieu, les gens prenaient conscience du vieillissement de la population, du phénomène de l'industrialisation, de la transformation et des mises en marché qui se font à l'extérieur de nos régions. Nous notions l'exode de nos jeunes et le caractère rural en souffrait beaucoup. De plus, moins de producteurs vivent dans nos rangs et les espaces agricoles commencent à être limités pour les jeunes qui désirent s'installer », affirme Claude Larose, président de La Clé des champs.

Pour contrer cette problématique, la coopérative offre plusieurs services, dont la location d'espaces agricoles et forestiers. « Les fermes sont devenues très grosses et difficiles à acquérir. La location et le métayage seraient des outils. Nous voulons favoriser l'accès à des espaces de location pour aider la relève et aussi expérimenter des produits qui sont absents de notre milieu. Au niveau du secteur maraîcher et des petits fruits, on nous a suggéré des types selon la qualité du sol et il existe un potentiel », révèle M. Larose.

Un parc agricole de sept acres, où

*La Terre de chez nous, 12 fév. 2004.
Vol. 75, no. 2, p. 28.*

*Les régions se édent, la relève manqué.
Échec du modèle industriel pratiqué
en Québec. Rentabilité des
petites productions*

mis en place. « Ce parc pourrait s'éten-

dre à 13 acres ce printemps. Il y a trois volets : les arbres fruitiers, les petits fruits et la culture maraîchère. Les espaces peuvent être cultivés par la coopérative ou par des gens intéressés par la location. De plus, nous voulons mettre l'accent sur les essences nobles de nos forêts et valoriser les plantes des sous-bois », indique Serge Gagné, membre du conseil d'administration.

L'organisme mise notamment sur un retour à la prise en charge de la transformation et de la commercialisation des matières premières. « De la recherche se fait afin de voir comment nous pourrions transformer ce que nous produisons ou élevons. Pour les petits

**Regrouper les
petits éleveurs,
producteurs et
artisans de la
transformation
pour rentabiliser
les activités**

producteurs, il faut regarder si nous pourrions avoir un petit abattoir. Il semble y avoir un intérêt pour l'abat-tage et l'inspection, de façon légale, dans la région, et ce, dans le but

d'une commercialisation. Pour obtenir des productions rentables, ça prend des services de proximité. Le manque de services est un frein pour les petits producteurs.

Nous voulons regrouper les petits éleveurs, producteurs et artisans de la transformation pour rentabiliser les activités. Nous n'avons pas besoin d'être gros pour avoir des cultures et productions viables, qui pourraient mener au développement d'un

créneau particulier », ajoute M. Larose.

Une ferme et un monde à dimension humaine

Les producteurs de lait n'arrivent plus à boucler leurs budgets, les producteurs de porcs également. Les jeunes qui veulent s'installer en agriculture en sont devenus incapables. Les villages perdent leurs écoles, leur bureau de poste, leur caisse populaire. Les régions se vident alors que les gens veulent plus que jamais vivre en campagne. Les agriculteurs et agricultrices se font de plus en plus critiquer par leurs clients et subventionneurs : leurs concitoyens et concitoyennes. Les cours d'eau, jadis symboles de vie et de pérennité, transportent la mort. L'eau des puits elle-même devient de moins en moins potable. Comme dirait l'autre, en agriculture au Québec «le diable est aux vaches!» Une crise grave secoue le monde agricole. Crise d'identité? Économique? De croissance? D'image? Non, rien de tout cela. Une crise de valeurs que les agriculteurs et agricultrices ont clairement identifiée : les fermes et le monde sur lesquels on vit ne sont plus à dimension humaine.

Que serait une ferme à dimension humaine? Une ferme où la valeur première n'est pas l'argent mais le bonheur, car une personne heureuse ne souffre pas du manque d'argent. Comment atteindre le bonheur sur une ferme? En pouvant jouir d'une bonne qualité de vie : des semaines de travail, des vacances raisonnables et semblables à celles d'un travailleur ordinaire.

En vivant dans un milieu de vie sain pour soi, ses enfants et, plus tard, ses petits-enfants, un milieu exempt de pollution de toutes sortes. En laissant de la place aux autres (sa descendance, de nouveaux arrivants) dans la paix et la prospérité. En n'ayant pas de dettes, puisqu'un humain qui a des dettes n'est pas libre. En pouvant rencontrer d'autres humains qui ont des intérêts différents de soi, qui ont une vision du monde qui enrichit la nôtre, en cohabitait paisiblement à côté d'eux. En ayant des activités qui nous permettent d'évoluer comme personne.

Pourquoi l'agriculteur et l'agricultrice ne peuvent-ils accéder à ce bonheur actuellement? Côté rentabilité, posons-nous les questions : est-ce que je reçois le bon prix, le prix juste pour ce que je produis? Est-ce que mon mode de production m'avantage? Lorsque je travaille, est-ce que je le fais pour moi ou pour la banque, le concessionnaire, le fournisseur de semences et d'intrants, etc.? Pourquoi nos grands-parents, malgré le manque de subventions, leurs grosses familles, la petitesse de leurs terres arrivaient non seulement à boucler leurs budgets, mais étaient prospères? Est-ce que le mode de mise en marché auquel je suis soumis me permet d'avoir un juste prix pour mon travail?

**Guy Boissé
Charrette**

7) Propositions pour un futur juste et équitable pour l'ensemble de la population

Comme on a pu le constater précédemment, au Québec, l'agriculture, agroalimentaire, occupation du territoire, développement économique régional sont intimement liés. On ne peut toucher à l'un de ces éléments sans que les autres subissent des modifications. Le problème est global et nécessite, sinon un virage à 180°, sinon la possibilité légale pour que d'autres visions puissent exister et s'épanouir.

Voici donc mes propositions pour remédier aux problèmes actuels et permettre un futur véritablement durable, autant au point de vue environnemental que politique.

Abolition des lois 23 et 184.

Actuellement, le territoire rural québécois est complètement géré et possédé par une infime partie de la population: les agriculteurs industriels. Les lois 23 et 184 octroient à ce groupe spécifique de citoyens des avantages et des privilèges que l'ensemble de la population n'a pas. Et ce, au détriment des autres usagers du territoire : l'industrie touristique, les villégiateurs, les fermiers paysans, entre autres. Le Barreau l'a clairement démontré dans un document de 1996 en ce qui a trait à la loi 23. *Voir annexe p. A-7, « Commentaires du Barreau du Québec en regard du projet de loi 23 intitulé Loi modifiant la loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles »*

Changer la loi des producteurs agricoles

Cette loi date de 1972, soit le millénaire dernier. Il apparaît clairement aujourd'hui qu'il faut l'actualiser, notamment en permettant un pluralisme syndical en agriculture. Notons que le Québec est le seul endroit sur Terre où il existe un monopole en ce domaine. Je ne crois pas ceux qui prétendent que l'UPA pourra combler les attentes d'une partie grandissante de ses membres (les petits producteurs) et la majorité de ceux et celles qui réussissent, tant bien que mal, à accéder à la profession d'agriculteur : un pépin donnera toujours un pommier! L'UPA ne pourra jamais avoir une vision sociale de l'agriculture. *Voir annexe p. A-32, « Un pépin donnera toujours un pommier »*

Favoriser la relève en agriculture

À l'heure actuelle, il existe un très grave problème de relève agricole. Il y a plus de fermiers qui quittent la profession qu'il y en a qui s'installent dans le domaine. Voir annexe, p. A-36, « Le début d'une époque », p. A-36, « Les jeunes veulent des alternatives à l'intégration », p. A-37, « Une herboriste en colère », p. A-38

Dans un tel contexte, il serait malaisé de ne pas favoriser quelque projet agricole que ce soit. Il faut ouvrir la profession au plus grand nombre d'individus possible. Il faut accepter autant les projets de petite dimension que ceux à temps partiel. Les détracteurs de cette proposition allègueront que ce ne sont pas tous les projets qui sont viables. Bien sûr, ce ne sont pas toutes les graines plantées qui lèvent. Mais si on ne sème pas, il est certain que l'on ne récoltera pas!

Maintenant, à savoir quelle dimension minimale devrait avoir une ferme, quelle actif minimal devrait posséder une ferme? Il n'y en a pas. Une ferme, au Québec, fait vivre un couple et sa superficie est d'un acre (200' X 200')! Voir section 6) *Une agriculture à petite échelle est rentable*

Combien d'entreprises au Québec sont nées dans les sous-sol d'habitations? On ne compte plus les « succes story » agricoles de gens qui, un jour, ont décidé de quitter ville et emploi stable pour développer un projet agricole. Un rêve se construit au fil du temps avec de la volonté, de la détermination et de la persévérance. Comme société, nous n'avons qu'à favoriser l'éclosion de ces rêves en ne mettant pas de bâtons dans les roues à ces aspirations. Il faut des lois et des règles pour permettre à un maximum de visions d'exister ... mais en gardant toujours les intérêts de la majorité, bien sûr.

Une de ces règles à éviter serait de nécessairement avoir l'appui d'un syndicat agricole pour faire une demande d'installation en zone verte d'un projet agricole. Une personne peut avoir le projet de s'auto suffire au niveau de son alimentation et c'est déjà de l'agriculture. Une autre règle à éviter serait de demander des frais pour la soumission de projets à la future Commission : il est préférable de mettre l'argent sur une ferme plutôt que dans la fonction publique.

Favoriser la construction sur des lots reconnus impropres à l'agriculture

Dans chaque municipalité du Québec, il existe, en zone verte, des espaces reconnus comme impropres à l'agriculture. Jusqu'à présent, la CPTAQ a interdit la construction domiciliaire sur ces lots prétextant que cela amènerait des conflits de cohabitation entre agriculteurs et non agriculteurs. De ce fait, cette Commission n'a réussi qu'à créer des ghettos ruraux.

Non seulement elle contribue ainsi à rendre le territoire inoccupé, et ultérieurement par voie de conséquence à le vider, mais elle empêche les agriculteurs de vivre dans un milieu social et culturel lui permettant de grandir et de se développer, de suivre les courants d'idées et les us et coutumes de l'ensemble de la population. Voir annexe, p. A-

39, « Vivre à la campagne hors du noyau urbain et sans nuire à l'agriculture », p. A-41, « Pour l'abolition de l'article 61.1 », p. A-42, « Les urbains, quel phénomène »

Changer le nom et la mission de la CPTAQ

C'est une idée de la Coalition citoyenne à laquelle j'adhère complètement.

Pour se mettre au diapason de notre époque, la CPTAQ actuelle devra changer sa mission pour devenir une Commission du développement de l'agriculture, de l'occupation et de la protection du territoire agricole. Cette commission devra avoir aussi comme rôle de protéger le paysage. Déjà en Suisse, c'est ce que l'on fait. Le paysage y est considéré important non seulement pour sa valeur esthétique et spirituelle (la beauté grandit l'humain, élève son âme, c'est bien connu), mais aussi pour son rôle de préservation de la biodiversité.

La nouvelle Commission devra avoir un rôle de développement de l'agriculture sous toutes ses formes, dans une optique de développement durable et qui tienne compte des divers aspects de l'agriculture : agronomique, humain, sociologique, économique, culturel, environnemental. C'est le concept de la multifonctionnalité de l'agriculture tel que soutenu par l'UQCN, l'Ordre des agronomes et l'Union paysanne, entre autres. Voir annexe, p. A-45 « Il faut redonner son rôle social à l'agriculture », p. A-46, « Agriculteurs et écologistes se rencontrent »

Une commission ayant pour tâche de protéger le territoire devra avoir les pouvoirs de faire pression sur les producteurs contrevenants qui polluent l'environnement (sol, air, eau) d'un bien collectif. Voir annexe, p. A-47, « Cochonneries en Mauricie ». Étant donné les risques pour la société et la planète des comportements déviants, il faudrait que ces sanctions puissent être coercitives et grandement dissuasives.

Comme il est maintenant largement convenu que l'agriculture possède une multifonctionnalité, il faudrait que les commissaires à l'emploi de ladite Commission reflètent cette réalité. Ainsi, on devra diversifier la provenance des commissaires. Il faudra voir des sociologues, biologistes, producteurs paysans et biologiques, agronomes, artistes, aménagistes, etc. de toutes tendances occuper de telles fonctions.

Impliquer les municipalités et les MRC dans le développement de leur milieu

Ce qui fait qu'un territoire, un pays est dynamique c'est l'implication de sa population et de ses leaders dans son développement et ses aspirations. Enlever aux communautés toute possibilité pour elles d'avoir un pouvoir sur son monde, c'est la démotiver et la faire mourir à petit feu. L'annihiler. Alors, dans cette perspective, il faut inclure davantage les communautés locales et régionales dans le processus de décision quant à son avenir et son devenir socio-économique et culturel. Il faut donner aux municipalités et aux MRC des pouvoirs quant à leur développement qui ne saurait être qu'agricole. En Europe, chaque région a ses spécialités culinaires, bien sûr, mais aussi son château, ses

musées, ses lieux culturels. Un facteur dont tous les humains ont besoin pour vivre et grandir, c'est une qualité de vie. Et cette qualité de vie lui est donnée par une vie culturelle riche : restaurants, cinéma, théâtre, musique, danse, etc. Un milieu culturel riche inciterait davantage les médecins à pratiquer en région, par exemple.

Un grand brassage d'idées, une remise en question complète de notre façon de faire et de notre rapport à la vie est crucial, maintenant, non seulement pour notre pays, mais pour l'avenir de nos enfants, de la vie.

Plus de ferme paysannes, plus de pays, plus de notion de territoire. Ce sont les gens qui habitent le territoire qui font et construisent le pays. Si l'on ne met pas en place les structures et les lois qui favoriseront la production artisanale, à petite échelle, paysanne; si l'on ne favorise pas l'occupation du territoire, ce que l'on nomme actuellement la ruralité, les produits du terroir et le développement régional deviendra vite folklorique. Des pièces de musées plutôt que des moteurs de vie.

Voir annexe, p. A-48, « Des états généraux de l'agriculture. »

Conclusion

Lorsque j'étais jeune, je jouais au « Monopoly ».

Pour employer une image simple, disons que le but du jeu est de « laver » les autres joueurs, les mettre en banqueroute et devenir celui qui possède tous les terrains, tous les hôtels, maisons, services, tout l'argent ou, à tout le moins, celui qui est à ce point riche, qu'aucun autre joueur ne peut espérer pouvoir continuer à jouer. Alors, la partie se termine. Le jeu n'est plus possible!

Le « Monopoly » enseignait, aux jeunes que nous étions, les règles du monde dans lequel nous vivions, les règles du capitalisme : au plus fort la poche pis que les petits crèvent.

C'est à la même époque, au début des années '60, que l'agriculture québécoise a pris le virage industriel. En jouant le même jeu axé sur l'argent et le contrôle de la vie, en voulant centraliser les possessions et la production, elle s'est mise en tête de jouer dans la plus grosse ligue qui soit. De paysanne, l'agriculture québécoise est devenue agro-business.

Or, dans ce calibre de jeu, dans cette ligue, elle partait lourdement déficitaire.

La partie était déjà commencée et certains joueurs possédaient déjà les meilleurs terrains, la majorité des services ... et beaucoup, énormément, d'argent.

Il était très facile de prédire l'issue de la partie : les agriculteurs industriels québécois seraient acculés à la banqueroute en masse. À vrai dire, aucun ne pourrait survivre sur le territoire parce que ce dernier est trop petit et qu'il y neige une bonne partie de l'année. Par conséquent, on ne peut produire sur 12 mois. Et notre manière de vivre coûte plus chère qu'à bien d'autres endroits.

Comme Québécois et Canadiens, nous devrions savoir ces choses. D'autant plus qu'il est arrivé, dans notre histoire récente, une autre « bad luck » de laquelle nous devrions avoir tiré une leçon.

En effet, comme gens du pays, nous avons un sport national : le hockey. C'est un jeu qui existe depuis plus d'une centaine d'années, que les anglais de Montréal ont inventé. Pour le pratiquer, on a créé une ligue. À l'origine, c'étaient des Canadiens qui contrôlaient l'administration de cette ligue – les règles du jeu – qui avait son siège social à Toronto.

Or, on a voulu « développer » cette ligue (comme en l'industrialisant, on a voulu « développer » l'agriculture). On a ouvert des marchés aux É-U. Peu à peu, le contrôle de l'administration – les règles du jeu – est allé aux Américains et, aujourd'hui, les bureaux de la ligue sont à New-York. Et en voulant développer à outrance, au-delà d'une certaine limite, certaines équipes n'ont plus été capables de « compétitionner » et ont été acculées à la faillite sur le territoire où elles évoluaient antérieurement. C'est le cas des équipes de Winnipeg et de Québec. Pouf! Rayées de la carte, éliminées du jeu de « Monopoly ».

~~Au hockey, la folie des grandeurs a perduré. D'autant que les joueurs sur la glace ont~~ appris eux aussi à jouer le jeu, la business de leurs boss. C'en était devenu à ce point dangereux pour l'avenir de la ligue au complet – du jeu de « Monopoly » lui-même – qu'il a fallu faire une pause. « Time out » comme on dit.

On s'est donc assis et on a réfléchi. La seule solution durable, permettant la survie de la ligue – du jeu – à long terme ... c'était des mesures sociales : un plafond salarial, et d'autres paramètres qui permettent à toutes les équipes de continuer à jouer, qu'elles soient situées dans un petit ou un gros marché. On a donc opté pour des mesures qui permettent le partage du talent i.e. des moyens de production et des moyens de se développer. Du coup, la valeur fondamentale du jeu n'est plus l'argent, être gros mais bien vivre, survivre. On a créé un cadre avec des paramètres spécifiques qui permettent la vie, la continuation du jeu.

Ainsi en est-il de même, sous certains aspects, en agriculture. Si l'on veut poursuivre dans ce domaine sous le modèle industriel, il est certain que nos joueurs québécois seront éliminés de cette ligue.

Quoi faire alors pour survivre?

La même chose qu'au hockey ... ou au football canadien : jouer avec d'autres valeurs fondamentales que seulement être gros, l'argent, le profit, la rentabilité.

Si on prend l'exemple du football canadien, ici aussi, pour survivre, on a instauré des mesures sociales, qui privilégient l'humain du Canada : nombre limité de joueurs étrangers (américains) par concession, plafond salarial qui permet la viabilité financière des équipes dans les marchés canadiens : aucune d'entre elle n'a pignon sur rue ailleurs qu'au Canada, etc.

Le calibre de jeu est sans doute moins relevé mais on joue (sensiblement) au même jeu que les américains jouent. La ligue existe encore et constitue toujours une activité économique importante. C'est un facteur d'unité nationale. Elle s'inscrit dans le commerce local : notre football n'est vendu qu'ici.

Bref, en d'autres mots, la vie perdure.

Donc si nous voulons que notre agriculture ait un avenir, il faut la pratiquer avec d'autres valeurs fondamentales que l'argent. Il faut la pratiquer pour l'humain et non pas pour Wall Street et les bonzes de la finance.

Les valeurs qui doivent sous-tendre notre agriculture doivent être celles qui sont les fondements des humains : la recherche du bonheur, par conséquent de la qualité de la vie, la paix, la pérennité.

Mais encore ...

Autre fait troublant : dans le système de production et de distribution des aliments au Québec, l'humain ordinaire, monsieur et madame tout le monde a perdu un de ses droits fondamental : le pouvoir de produire sa propre nourriture. Comme on l'a vu dans le présent dossier, le territoire hors les grands centres urbains est pratiquement interdit à tout citoyenNE autre qu'agriculteur/trice industriel. De plus, ce territoire n'est voué, dans les faits encore, qu'à une seule forme d'agriculture : l'industrielle. Et, si l'on va plus loin dans notre analyse, constatant la tendance actuelle en ayant en tête ce qui a été au cours des dernières années, il sera bientôt impossible de ne posséder plus de 3 poules (les producteurs/trices de volailles en parlent déjà). Imaginez : il sera bientôt plus facile de posséder plus de perruches, de chats ou de chiens que de poules!

À quand l'interdiction de boire son lait ... sous prétexte, évidemment, qu'il est insalubre ... s'il n'est pas traité chimiquement en usine ... et – ou produit par un agriculteur membre d'une fédération de laquelle l'ensemble des citoyenNEs ne peuvent faire partie et pour l'existence de laquelle on ne les a pas consulté!

Qu'il y ait une agriculture industrielle, soit, c'est correct. Il y aura toujours des gens pour consommer ses produits.

Mais qu'on interdise pratiquement et qu'on ne favorise pas l'éclosion de l'agriculture paysanne, de petite dimension, diversifiée constitue un véritable scandale et un geste totalement anti-démocratique.

Annexes

La plus importante ferme robotisée au monde

RÉNALD BOURGEOIS

La Landrynoise vient de se convertir à la traite robotisée. La traite sera réalisée par un total de dix robots de marque Lely, ce qui en ferait la plus importante ferme robotisée au monde.

SAINT-ALBERT-DE-WARWICK – Les recherches de la compagnie indiquent que deux fermes, ailleurs dans le monde, se rapprochaient de ce nombre avec huit et neuf robots. La construction est un projet considérable qui a nécessité un investissement de quelque 2,5 M\$ pour le bâtiment et 2 M\$ pour l'acquisition et l'installation des robots. L'étable de 225 pieux par 300 pieds pourra accueillir quelque 640 vaches.

La décision a été prise vers le milieu de l'an dernier, après mure réflexion, et plusieurs visites d'installations similaires. La construction a été réalisée en un temps record puisqu'elle a débuté en octobre et que les premières vaches sont entrées dans le bâtiment à la fin de février.



PHOTOS : RÉNALD BOURGEOIS

Les nouveaux robots Lely sont équipés d'un miroir où la vache peut se voir en entrant pour la traite.

Dr: La Terre de chez vous, 11 mars 2004, vol. 75, no 6, p. 45

Certains veulent nous laisser croire que notre agriculture n'est pas industrielle, qu'elle est de dimension humaine!



Daniel, un des quatre actionnaires de la ferme Landrynoise.

C'est avec beaucoup de fierté que Jean-Marie Landry et trois de ses fils actionnaires, Carl, Éric et Daniel, ont procédé à l'inauguration du nouveau bâtiment. L'entreprise a connu une croissance fulgurante depuis son acquisition en 1964. La ferme de 40 hectares hébergeait 15 vaches. En 1985,

alors que les bâtiments ont été détruits par un incendie, le troupeau dépassait les 300 têtes. Le troupeau compte actuellement quelque 2000 têtes dont plus de 1000 vaches. La superficie de la ferme est de 3000 acres qui servent principalement à la production des fourrages et de maïs humide. Le quota est de 760 kg de matière grasse par jour ou quelque 22 000 litres de lait, soit quelque 8 M de litres par an. Le lait est transporté quotidiennement à Montréal par le camion de la ferme. Certifié kasher, il approvisionne la communauté juive.

Il s'agissait d'améliorer le confort des vaches et les conditions de travail des employés et de la famille. Outre la famille, la ferme emploie 12 personnes à temps plein et plusieurs à temps partiel. Ce rêve un peu fou est devenu réalité, a expliqué Jean-Marie Landry devant plus de 500 invités réunis dans l'étable, le 20 février dernier. La ferme continue sa croissance car les enfants ont le même désir d'entreprendre que leur père.

FACE À LA MONDIALISATION

L'espoir, c'est le monde rural

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU - Face à une mondialisation imposée par les puissants, et au premier chef par les États-Unis, « l'espoir c'est le monde rural », a soutenu Omar Aktouf, professeur aux Hautes Études Commerciales, à Montréal, devant les délégués à la 12^e conférence annuelle de Solidarité rurale du Québec, le 2 mai.

JEAN-CHARLES GAGNÉ

Et ce, à condition que les ruraux se battent pour sauvegarder leurs valeurs dont celle du maintien de l'équilibre avec la nature, a-t-il ajouté. « Ils doivent s'opposer à ceux qui veulent faire entrer de force le monde rural et l'agriculture dans la logique issue directement de la folie industrielle qui est la croissance infinie. La Terre est de dimension finie et l'agriculture ne peut faire fi des lois de la nature. La règle de la photosynthèse interdit de vouloir rentabiliser les investissements en agriculture à tous les trois mois. »

« La modernité n'aurait pas vu le jour sans le monde rural et sans une agriculture prospère. Or, on veut faire entrer des pays comme le Bénin dans l'ère industrielle avec une agriculture sinistrée ou tournée vers l'exportation. C'est tout simplement impossible », a fait valoir M. Aktouf. Il a critiqué le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui obligent des pays auparavant largement autosuffisants à produire pour le monde riche afin de rembourser leurs dettes. « Le Tiers-Monde a payé plus que sa dette totale seulement en intérêts et en frais de gestion. »



PHOTO: JEAN-CHARLES GAGNÉ/TCN

Omar Aktouf, professeur à l'Université des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal.

In: La Terre de chez nous, 5 mai 2003, vol 74, no 14, p. 7

Un complot

Omar Aktouf s'en est pris à la mondialisation néolibérale et monétariste en cours. « La mondialisation est l'organisation de la production et de la circulation de l'argent en fonction du désir des plus riches, des vainqueurs de la guerre de 1945. C'est un complot en vue de faire main basse sur les richesses mondiales de la planète. » C'est dans cette optique qu'il faut selon lui analyser la guerre en Irak orchestrée afin de donner de l'oxygène à une mondialisation qui faisait du surplace. Or, cette mondialisation conduit au désastre, a-t-il soutenu. « On ne peut étendre à toute la planète le mode de vie des Nord-Américains qui, avec 4 % de la population mondiale, génèrent 30 % du monoxyde de carbone. Si les Américains devaient puiser sur leur sol les 400 000 calories que chacun dépense à chaque jour, il n'y aurait plus d'Amérique. Ils vont donc les chercher ailleurs. »

M. Aktouf a souligné la confusion

La mondialisation est un complot en vue de faire main basse sur les richesses mondiales de la planète

entre le développement, qui génère une plus grande qualité de vie, et la croissance. Selon ce dernier, « l'efficacité économique est tout sauf le profit maximal. Rechercher le rendement maximal est une vision à courte vue très dangereuse qui conduit dans les faits à un échec lamentable ». Un enfant meurt à toutes les sept secondes, a-t-il dit, 1,5 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à de l'eau potable, 97 \$ sur 100 \$ de commerce mondial vont aux pays riches et les subventions agricoles coûtent un milliard de dollars par jour.

« Tout n'est pas comptable », a noté M. Aktouf. Et l'exportation de cette fausse notion d'efficacité au monde rural et à l'agriculture mène selon lui à la catastrophe.

« On ne peut transformer une poule en machine à

pondre sans finir avec la peste aviaire, a-t-il illustré. La nature mute quand les contacts avec les animaux qui bouffent des antibiotiques et d'autres saloperies sont démultipliés (peste aviaire en Hollande, vache folle, etc.). » En entrevue, M. Aktouf a reconnu la différence d'échelle entre l'agriculture québécoise et états-unienne. Mais la tendance de fond est selon lui la même...et c'est la mauvaise.

In: La Terre de chez nous
1er mai 2015, vol. 51, no 13 pp. 21-22

AUDIENCES DU BAPE

L'UMQ veut un contrôle complet sur la zone verte

JEAN-CHARLES GAGNÉ

Devant le BAPE, le 17 avril, à Sainte-Marie-de-Beauce, l'Union des municipalités du Québec a réclamé une prolongation du moratoire sur l'industrie porcine jusqu'à ce que le législateur présente un modèle de développement durable. Sa présidente, Francine Ruest Jutras, a aussi soutenu que Québec doit redonner aux municipalités leurs pouvoirs à l'égard des activités exercées en zone agricole et même les élargir à la lumière des enjeux soulevés par le développement durable de l'agriculture. En définitive, l'UMQ vise une véritable gestion non seulement de la production porcine, mais des « territoires agricoles ». Car à ses yeux, ni le gouvernement, et encore moins le lobby agricole, trop puissant par rapport aux autres groupes de la société québécoise, notamment dans les collectivités rurales, ne doivent contrôler les décisions des administrations locales quant à la gestion de leur territoire.

Pleins pouvoirs

L'UMQ demande une révision des régimes juridiques qui touchent la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que de l'environnement. Le gouvernement a selon l'UMQ modifié ces régimes trop vite à la suite d'accusations peu documentées disant que le monde municipal bloquait le développement des entreprises agricoles par des règlements trop sévères. « Les concessions faites au monde agricole l'ont été au détriment de l'intérêt de l'ensemble des citoyens du Québec », a dit Mme Ruest-Jutras.

L'UMQ estime que les élus municipaux doivent jouir d'une marge de manœuvre suffisante pour décider si la production porcine ou d'autres activités agricoles doivent être implantées sur leur territoire. Elles doivent avoir la capacité d'adopter des règlements plus sévères qu'une loi provinciale si la qualité de vie de la population le nécessite et de limiter la concentration géographique des porcheries. L'UMQ réclame aussi qu'aucune des trois catégories de membres (agriculteurs, élus, citoyens)

n'ait la majorité des sièges au comité consultatif agricole.

Environnement

« Il est évident que le milieu agricole n'a pas cerné l'impact négatif de ses activités sur l'environnement, ni l'ampleur des profondes mutations des communautés rurales », a précisé Mme Ruest Jutras. La pollution d'origine agricole représente le conflit de l'usage de l'eau le plus important au Québec et pourrait compromettre sérieusement l'avenir de la ruralité, a-t-elle ajouté.

Un rural sur dix vit désormais de l'agriculture.

Les municipalités réclament le pouvoir d'interdire l'épandage dans l'aire d'alimentation d'un puits qui alimente un système de distribution d'eau potable avant que la teneur en nitrate excède la moitié de la norme maximale admissible. Les municipalités devraient, dit l'UMQ, approuver les ententes d'épandage afin de mieux contrôler

AUDIENCES

SUITE DE LA PAGE 21

cette opération sur leur territoire. Il faut devancer le délai pour l'obligation d'utiliser des rampes basses pour l'épandage et tous les projets d'implantation de porcheries au Québec devraient être soumis à un processus de consultation publique à l'échelle locale.

Les plus grandes fermes porcines, dont les intégrateurs, devraient posséder un système de traitement complet du lisier à la ferme et installer un système de traitement des eaux usées. L'État doit travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC afin d'assurer la protection des bandes riveraines. L'UMQ demande à la Commission de mettre sur pied un comité d'experts afin de réévaluer les paramètres de distances séparatrices utilisées pour amoindrir les odeurs issues des

élevages. Elle veut qu'on fasse la lumière sur les facteurs scientifiques et techniques à la base du droit d'expansion accordé aux élevages existants.

Les objectifs de croissance de l'industrie porcine étant atteints, l'UMQ demande à l'État de d'abord satisfaire le marché intérieur et de fixer un seuil à la quantité de « nos » terres utilisées pour l'exportation de la viande de porc. L'État devra favoriser les méthodes de production porcine ayant des retombées positives pour les régions et le milieu d'accueil sans hausser la production sous intégration. L'État doit favoriser le développement de nouveaux créneaux et revoir sa philosophie qui vise à soutenir les revenus agricoles et à encourager l'augmentation de la productivité du secteur agricole. Les programmes de sécurité du revenu, de remboursement de taxes et de financement agricole doivent devenir écoconditionnels.

PAGE 22 - LA TERRE DE CHEZ NOUS, 1^{er} MAI 2003

**COMMENTAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC EN REGARD DU PROJET DE
LOI 23 INTITULÉ LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES AFIN
DE FAVORISER LA PROTECTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

**Présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
de l'Assemblée nationale à Québec**

Juin 1996

TABLE DES MATIÈRES

1. PERCEPTION DE LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE QUÉBÉCOISE	6
2. REMARQUES PARTICULIÈRES EN REGARD DU PROJET DE LOI	8
2.1 Modifications auxquelles souscrit le Barreau	8
2.2 Amendements et conséquences préjudiciables aux règles communes de droit	10
- Le paradoxe fondamental du projet de loi	10
- Une définition mal balisée des “activités agricoles”	10
- Définition incomplète des sites alternatifs à une demande	12
- Exercice d’une discrétion proche de l’arbitraire	12
- Non-publication des règlements.....	13
- Alourdissement en regard des déclarations de droits acquis	13
- Cinq régimes décisionnels.....	13
- Le principe rigide et incertain de l’irrecevabilité d’une demande	15
- Conservation du monopole de représentation sans imputabilité.....	16
- La règle de réciprocité ampute une part du droit de propriété	16
- Absence des documents de référence et manque de transparence	17
- Le comité consultatif agricole déroge à la règle de droit.....	18
- Alourdissement du processus d’aménagement du territoire.....	19
- Fonctions multiples de la Commission de protection du territoire agricole du Québec	19
- Maintien du Tribunal d’appel en matière de protection du territoire agricole.....	21
- Une brèche majeure en regard de la protection de l’environnement.....	21
3. CONCLUSION	25

BARREAU DU QUÉBEC

COMMENTAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

en regard du projet de loi 23

Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole

et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles

1. PERCEPTION DE LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE QUÉBÉCOISE

Comme dans maints autres domaines du secteur primaire, le Barreau du Québec constate l'industrialisation accélérée et la rationalisation grandissante de l'agriculture en fonction de la mondialisation et la globalisation des différents marchés des denrées alimentaires. Cette dynamique enclenchée dès la fin de la seconde guerre mondiale accroît sa cadence plus particulièrement depuis la libéralisation des ententes commerciales et les développements scientifiques survenus au cours des trente dernières années. Dans ce contexte, pour rester compétitive, le Barreau comprend que l'agriculture québécoise doit en arriver à réduire ses coûts de production, entre autres par des économies d'échelle, tout en recherchant sans arrêt des rendements supérieurs, et ce, dans le but de se maintenir en position concurrentielle, tout en conférant aux agriculteurs un niveau de vie acceptable.

Toutefois, de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture industrielle intensive, il se trouve toute une différence en regard des inconvénients de voisinage, des nuisances et des menaces à la santé et à la sécurité des personnes, en plus évidemment des déséquilibres écologiques et environnementaux potentiels. Dans cette optique, il faut bien saisir la tangente que prend une part importante de l'agriculture du Québec à l'effet qu'elle devra avoir recours à des méthodes, à des techniques et à des pratiques qui concentreront davantage, en certaines régions données, plusieurs productions animales ou végétales de plus en plus intensives. Encore une fois, cette concentration des

productions ainsi que leur intensification ne peuvent évidemment pas se réaliser sans impact sur l'environnement et sur le milieu humain. Si l'attachement à la tradition rurale est profond, cette même tradition n'a rien de commun avec l'évolution accélérée des nouvelles pratiques et productions agricoles. De la petite ferme du début du siècle qui comptait quelques vaches, quelques poules et quelques porcs à des établissements pouvant atteindre en un seul et même endroit plusieurs milliers d'unités animales, il se trouve, tant sur le plan environnemental que sur le plan juridique, un écart extrêmement important quant à ses impacts sur le milieu.

Cet écart, comme nous l'avons souligné, vient de ce que l'agriculture contemporaine et celle de demain sont bien davantage génératrices d'inconvénients, de nuisances et de menaces à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement en général. Inévitablement, dans un tel contexte, un arbitrage s'impose du fait que les sols agricoles les plus fertiles et les sites de production animale les plus avantageux se situent dans le Québec méridional et plus particulièrement, d'une façon générale, dans la partie la plus densément peuplée de celui-ci.

Confronté à cette problématique, le législateur a choisi d'imposer le concept communément connu comme étant celui du "droit de produire" au bénéfice des agriculteurs en zone agricole selon la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

En retenant cette approche, le gouvernement opte donc, en regard du principe général de l'arbitrage entre les différents usages, pour une approche qui cristallise par voie législative certains avantages pour les producteurs agricoles et ce, en réduisant d'autant les droits des autres citoyens notamment en réduisant leur accès aux tribunaux.

Il s'agit là d'un choix délibéré et c'est dans cette optique qu'il faut assumer entièrement le contrepois de ce choix législatif à savoir qu'en conférant des privilèges à certains, l'on soustrait des droits aux autres.

Le Barreau ne croit pas que cette approche asymétrique soit à la fois la plus juste pour l'ensemble des québécois et la plus sécuritaire pour les producteurs agricoles eux-mêmes à court et à long terme.

2. REMARQUES PARTICULIÈRES EN REGARD DU PROJET DE LOI

2.1 Modifications auxquelles souscrit le Barreau

Le Barreau est heureux de constater que l'article 46 du projet de loi en édictant l'article 79.17 de la L.P.T.A. semblerait revenir au respect des grands principes énoncés dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* alors que l'ancien avant-projet de loi soustrayait virtuellement les pratiques agricoles à cette Loi à l'exception de certains règlements. Il s'agit là de garanties plus fermes pour l'ensemble des québécois, sous réserve des contradictions ci-après relatées.

Il s'avère aussi heureux, sur le plan juridique, que l'U.P.A. ne soit désormais plus une partie au sens judiciaire du terme mais plutôt une personne intéressée quoiqu'il faille s'interroger sur la justification et la légitimité de conférer à un groupe d'intérêts en particulier et à ce seul groupe le

bénéfice d'une présomption d'intérêt pour agir à l'exclusion de tout autre groupe...

Il s'agit là d'un "statut particulier juridique" à l'égard duquel le Barreau ne trouve pas de justification quant à son exclusivité et son approche monopolistique.

Il est aussi avantageux de constater que les amendements mettent un terme à la prohibition relative au lotissement selon les opérations cadastrales découlant des articles 1 paragraphe 10 et 28 de la L.P.T.A. Ceci a pour effet de simplifier vraisemblablement plusieurs aspects de l'application technique de la loi.

Enfin le Barreau tient à souligner le très net avantage qu'il y a à abolir ce qu'il était convenu d'appeler les "secteurs exclusifs" dont on retrouvait les différentes dispositions aux articles 69.0.1 à 69.0.8 de la L.P.T.A. Ainsi l'article 43 du projet de loi prévoit l'abrogation de cet ancien système complexe et inique et met enfin un terme à ce qui ne devait être à l'origine qu'un régime intérimaire et qui était devenu permanent malgré ses grandes imprécisions.

2.2 Amendements et conséquences préjudiciables aux règles communes de droit

Nous procéderons ci-après à l'énumération des différentes modifications, ajouts ou abrogations qui nous semblent créer des problèmes ou susceptibles d'introduire de sérieuses difficultés d'ordre pratique et juridique.

- Le paradoxe fondamental du projet de loi

Désormais, ce que nous connaissons comme étant la *Loi sur la protection du territoire agricole* sera aussi une législation protégeant les activités agricoles. Il nous semble assez exceptionnel de retrouver, à l'intérieur d'une même législation, à la fois le concept de la protection des ressources et de ses exploitations ainsi que de ses exploitants. Il se trouve là une contradiction en ce que l'exploitant d'une ressource peut difficilement en être le meilleur gardien dans une perspective de conservation et de développement durable. L'expérience pratique et le savoir commun nous ont plutôt démontré le contraire. En ce sens, dès le départ, en voulant protéger à la fois le sol et son utilisation par certains, ne crée-t-on pas une confusion qui pourrait dans certains cas davantage protéger l'exploitant que les ressources et le territoire agricole? Toutes les dispositions législatives s'interprétant les unes par rapport aux autres, en consacrant par le titre même de la loi la protection des activités agricoles, le gouvernement ne va-t-il pas trop loin en plaçant sur le même pied la protection de la ressource et la protection des exploitants de celle-ci? Il s'agit là non pas d'un paradoxe mais, et nous le soumettons respectueusement, d'une antinomie dangereuse lorsque l'on devra appliquer et interpréter la loi amendée.

- Une définition mal balisée des "activités agricoles"

L'article 3 du projet de loi ajoute à l'article 1 paragraphe 1 de la L.P.T.A. une disposition visant à

définir les “activités agricoles”. Celles-ci comprennent l’entreposage et l’utilisation sur la ferme de produits chimiques, de produits minéraux, de même que l’entreposage, le conditionnement, la transformation et la vente, sur la ferme, de produits agricoles qui en proviennent. Cette définition a semblé extrêmement large au Barreau en ce qu’à la limite, tous ces éléments pourraient aboutir à faire en sorte qu’une ferme devienne un site de compostage ou de transformation de fumier, de lisier ou de purin par différents types de traitements ou certains ajouts biologiques, biochimiques ou chimiques sans qu’il se trouve de restriction véritable dans le texte législatif lui-même. Si ce n’était du nouvel article 79.19 de la L.P.T.A. qui prévoit certaines normes réglementaires prises par application de la *Loi sur la qualité de l’environnement*, nulle part n’est-il offert de balises précises pour la pratique de ces “activités agricoles”. Compte tenu encore une fois de l’industrialisation et de l’intensification de l’agriculture, le Barreau manifeste de très sérieuses réserves et une inquiétude certaine quant à la façon dont pourra être interprétée cette nouvelle disposition. De plus, il nous faut considérer la primauté de la L.P.T.A. sur toute autre loi du fait de l’actuel article 98 qui n’est aucunement modifié. En outre, il faudrait spécifier si ces “activités agricoles” peuvent aussi s’exercer en commun, en partage ou de façon accessoire du site d’une ferme à une autre.

- **Définition incomplète des sites alternatifs à une demande**

L'introduction du nouveau paragraphe 7.1 de l'article 1 de la L.P.T.A., relatif au concept "d'espace approprié disponible" nous semble difficile d'application en ce qu'il ne fait référence qu'à la réglementation de zonage de la municipalité et aux mesures de contrôle intérimaire. Il se serait avéré à la fois plus rigoureux et plus juste d'introduire dans la formulation de cette définition une dimension relative à la spécificité d'une demande et non pas d'examiner dans l'abstrait la seule réglementation municipale concernée. Cette définition, par trop étroite, réduit considérablement la réalité des différents besoins, accroît substantiellement les multiples contraintes et les délais que l'on rencontre dans le cadre de l'application de la L.P.T.A. et ce tant pour les administrés que pour les municipalités.

- **Exercice d'une discrétion proche de l'arbitraire**

Le second alinéa de l'article 12 mentionne que: «la commission peut prendre en considération tous les faits qui sont à sa connaissance». Le Comité croit que même dans le cadre d'un processus purement administratif, les règles qui encadrent l'obligation et le devoir d'agir équitablement devraient faire en sorte que la Commission soit contrainte à ne considérer que la preuve faite devant elle et que tout élément pouvant être porté à sa connaissance, à l'insu de l'administré, soit obligatoirement communiqué à celui-ci. En conférant un caractère purement potestatif quant aux faits qui sont à la connaissance de la Commission, même dans le cadre d'un processus purement administratif, nous exposons l'administré à l'arbitraire et, de ce seul fait, encourageons la judiciarisation à terme du processus que l'on voulait initialement purement administratif et flexible. De plus, il s'avérerait assez difficile à l'administré de plaider l'erreur de fait en appel si certains de ceux-ci lui avaient échappé ou que l'on ait omis de les lui signaler en temps opportun.

- **Non-publication des règlements**

L'article 14 du projet de loi prévoit l'abrogation de l'actuel article 19.2 de la L.P.T.A. Le Barreau considère que même si une telle disposition législative visant à exempter la publication dans la Gazette officielle des règlements a été retenue dans le cadre d'autres lois, elle n'est pas souhaitable en l'espèce compte tenu de l'importance primordiale de certains règlements relatifs à l'application de la Loi, dont la connaissance et la facilité de repérage s'avèrent essentielles pour le juriste dans sa tâche de conseil tout comme pour les responsables municipaux et régionaux de l'aménagement du territoire.

- **Alourdissement en regard des déclarations de droits acquis**

Le Barreau déplore le libellé de l'article 25 du projet de loi qui amende l'article 32 de la L.P.T.A. en ce que toutes les déclarations sont désormais assujetties à un processus de vérification de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Sachant que l'article 100.1 de la L.P.T.A. accorde à cette dernière un délai de trois (3) mois pour procéder à la vérification du régime juridique applicable, ce délai peut s'avérer beaucoup trop long dans certains cas évidents et être préjudiciable à l'administré à différents points de vue. En confondant les situations juridiques les plus simples aux plus complexes, le gouvernement facilite la tâche de la Commission de protection du territoire agricole du Québec mais ce au détriment des administrés.

- **Cinq régimes décisionnels**

La lecture combinée des articles 58, 58.1, 58.2, 58.3, 58.4, 58.5, 59 et 65 de la L.P.T.A. tels que proposés laisse comprendre qu'il existera cinq (5) types différents de demandes soit:

- la première déposée par un simple administré;
- la deuxième déposée par une municipalité⁶, une municipalité régionale de comté, une communauté, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique qui se feraient promoteur des intérêts d'un administré.
- La troisième directement par l'un des corps publics visés au deuxième alinéa de l'article 58 de la L.P.T.A.
- La quatrième en vertu du nouvel article 59 de la L.P.T.A. qui permet à une municipalité locale d'obtenir de nouvelles utilisations à des fins résidentielles, dans le cadre d'un processus d'autorisations conditionnelles.
- Enfin, cinquièmement, une municipalité locale, une municipalité régionale de comté ou une communauté peuvent demander l'exclusion d'un lot de la zone agricole mais ce droit est purement et simplement refusé à l'administré ordinaire selon le troisième alinéa de l'article 65.

Il est à remarquer d'ailleurs que le quatrième alinéa de ce même article 65 de la L.P.T.A. prévoit l'application en les adaptant des nouveaux articles 58.1 à 58.4 à cette demande. Par conséquent, l'administré n'a plus aucune possibilité d'obtenir l'exclusion d'un lot de la zone agricole sauf par l'intermédiaire des corps publics ci-haut mentionnés. Le Barreau s'est très longuement interrogé sur le résultat de cette démarche législative. Il y a vu des risques évidents de glissement et d'incitation à des manœuvres douteuses et ce d'autant plus que la distinction entre une demande d'autorisation et une demande d'exclusion relève du degré de "satisfaction" de la Commission de protection du territoire agricole du Québec selon les termes du nouvel article 65.1 de la L.P.T.A. En quelque

sorte, ce ne sera que dans des cas assez restreints qu'un administré pourra agir de sa propre initiative. L'ensemble des nouvelles dispositions législatives privilégie l'intervention publique sans le consentement préalable ou requis des intérêts privés. Sur le plan législatif, le Barreau croit qu'il y a lieu de revoir cette restriction imposée au simple administré au bénéfice d'organismes publics. Dans le cadre d'une économie de type libéral, il a semblé un peu étrange au Barreau que les organismes publics deviennent des promoteurs d'intérêts privés. Le Barreau n'a pas été en mesure de comprendre pourquoi il se trouvait tant d'insistance dans le projet de loi pour changer aussi drastiquement les règles relatives aux autorisations et aux exclusions en restreignant significativement les droits du simple administré et en alourdissant de façon importante un processus administratif que l'on semblait vouloir à la fois plus souple et plus flexible.

- **Le principe rigide et incertain de l'irrecevabilité d'une demande**

En ce qui concerne l'irrecevabilité d'une demande d'autorisation ou d'exclusion sur le fait de sa non-conformité au règlement de zonage de la municipalité locale ou aux mesures de contrôle intérimaire, le Barreau considère que cette approche retenue par le nouvel article 58.5 de la L.P.T.A. entraînera des conflits inextricables tant en regard de l'analyse de la conformité à l'ensemble des documents auxquels réfère cet article que des mécanismes d'adoption d'un projet de règlement assujetti à un processus d'approbation préalable mais non finalisé. Ainsi, selon cette règle, une demande pourrait, dans le temps, cheminer dans le cadre d'une "certaine non-conformité" en vertu de certains avis ou démarches favorables, qui ne sont rien d'autre que des avis d'intention, pour, ultimement, suite à des changements ultérieurs des différents conseils municipaux et consultatifs, être à nouveau confrontée à l'impossibilité d'être réalisée. Il semble plus pratique et plus équitable selon le Barreau de maintenir la règle de l'autorisation préalable ou de l'exclusion préalable de la Commission pour, par la suite, cheminer à travers les autres lois et règlements applicables à une demande d'autorisation ou d'exclusion. Cette façon de procéder, par

expérience, s'est avérée beaucoup plus flexible tant pour l'administré que pour les autorités municipales concernées.

- Conservation du monopole de représentation sans imputabilité

Le nouvel article 59 de la L.P.T.A. suivi des articles 59.1 et 59.2 confère à "l'association accréditée" un droit de veto pour des projets résidentiels. L'on retrouve plus précisément cette disposition au deuxième alinéa du nouvel article 59 de la L.P.T.A. qui requiert qu'une telle demande doive être accompagnée de l'avis favorable de "l'association accréditée". Le Barreau, encore une fois, s'interroge sur l'opportunité de conférer à des non élus un tel droit de veto. Il semble que cette approche confère un droit exorbitant à un groupe d'intérêts qui pourrait très facilement se retrouver précisément en conflit d'intérêts, sans nécessairement avoir l'obligation consacrée législativement d'agir de façon neutre, impartiale et désintéressée. D'où, encore une fois, non pas un paradoxe, mais une contradiction flagrante.

- La règle de réciprocité ampute une part du droit de propriété

Le nouvel article 79.2 de la L.P.T.A. énonce la règle de la réciprocité en regard des distances entre un bâtiment autre qu'agricole et les exploitations agricoles avoisinantes. Ce simple article 79.2 confère donc aux exploitants agricoles et aux producteurs agricoles un droit assimilable à une servitude de non-construction. Bien qu'il soit possible d'y remédier selon les deuxième et troisième alinéas de ce même article, le Barreau s'est interrogé sur cette nouvelle restriction additionnelle au droit de propriété et à la jouissance des biens compte tenu de la nouvelle définition des "activités agricoles" et du régime de médiation et d'immunité en regard des poursuites judiciaires. Le Barreau a d'autant plus de réticences à ce sujet qu'il n'a pas eu l'occasion encore une fois d'examiner le guide des bonnes pratiques agricoles qui définit et détermine les pratiques qui ne sont pas abusives

ainsi que les paramètres de distance entre les différents bâtiments agricoles et les différents autres bâtiments qui ne relèvent pas de l'agriculture. En énonçant cette règle de réciprocité, qui en un sens peut être compréhensible, le projet de loi confère aux exploitants et producteurs agricoles un droit qui ne leur appartenait pas et le soustrait à l'ensemble des autres propriétaires non-agriculteurs du milieu. Le Barreau croit qu'à terme il est fort douteux que l'ensemble des propriétaires et administrés qui ne sont pas producteurs ou exploitants agricoles, en zone agricole, puissent facilement s'accommoder de cette disposition dont les données de base, encore une fois, nous échappent.

- Absence des documents de référence et manque de transparence

Le Barreau ne peut souscrire aux modifications proposées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* telles que rédigées aux articles 64 et 66 du projet de loi, les orientations, les paramètres, les distances, les règles et les normes liés à la pratique de l'agriculture lui étant inconnus. Le Barreau ne peut pas non plus accepter l'obligation faite aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de consentir à l'acceptation de normes et d'objectifs inconnus pour par la suite avoir à les appliquer. Comment peut-on raisonnablement demander à des élus municipaux de respecter l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins "d'activités agricoles" telles que définies dans le projet de loi et d'imposer le souhait d'une coexistence harmonieuse entre les utilisations agricoles et non agricoles, si les élus municipaux, les responsables de l'aménagement du territoire, ainsi que les professionnels oeuvrant dans le milieu ne savent ou ne connaissent pas les éléments physiques déterminants qui devraient être communiqués ultérieurement. Ce serait en quelque sorte souscrire à une obligation contractuelle sans en connaître le prix ni la contrepartie ...

- **Le comité consultatif agricole déroge à la règle de droit**

L'article 67 du projet de loi édicte, d'une façon générale, le principe de la constitution d'un comité consultatif agricole pour toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Il s'agit d'un comité composé de non-élus et dont la moitié des membres au moins doit être composée et choisie parmi les producteurs agricoles. Le Barreau s'est longuement interrogé sur l'opportunité de la création d'un tel comité sachant que plusieurs autres groupes d'intérêt pouvaient de façon tout aussi légitime revendiquer ce même statut comme les personnes sensibles à la préservation de l'environnement, les entreprises commerciales, les entreprises industrielles, les utilisateurs des réseaux routiers ou les entreprises vouées à l'extraction de pierre ou à l'enfouissement de déchets. La liste pourrait être longue et les intérêts ainsi consultés tout aussi légitimes et acceptables. Le Barreau exprime de sévères réserves à l'égard du premier alinéa du nouvel article 148.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* qui confère au comité consultatif agricole le droit d'étudier soit à la demande du conseil de la municipalité régionale de comté ou de sa propre initiative toute question relative à l'aménagement du territoire agricole. Le Barreau voit là une initiative législative exceptionnelle qui confère à un groupe d'intérêts, sans avoir la légitimité pour ce faire, un droit de regard et d'accès à des informations, aux frais de l'ensemble des contribuables, qu'aucun autre groupe d'intérêts n'a à ce jour. En ce sens, il s'agit là d'un droit exorbitant et dérogatoire à notre régime de droit de l'aménagement ainsi qu'au principe de l'égalité de tous devant la Loi.

En outre, les comités consultatifs agricoles favorisent indûment et spécifiquement un groupe socio-économique de la société et sont incompatibles avec le principe de la représentation de tous les citoyens par le conseil municipal qui est l'un des principes fondamentaux de l'administration municipale dans une société démocratique. Ce mécanisme est conçu pour assurer invariablement une majorité aux producteurs agricoles sur les comités consultatifs agricoles, même dans le cas où

ceux-ci seraient numériquement minoritaires sur le territoire d'une municipalité régionale de comté. Cette mesure, qui privilégie spécifiquement un groupe socio-économique particulier, constitue encore une fois un dangereux précédent dans l'administration des municipalités. Elle devrait être remplacée par un mécanisme plus représentatif de l'ensemble des habitants d'une municipalité. Il apparaît inacceptable, en effet, de constituer des groupes de pression économique au sein même des administrations municipales qui, de par la loi, doivent représenter l'ensemble des citoyens et contribuables.

- **Alourdissement du processus d'aménagement du territoire**

Par surcroît, si l'on examine bien attentivement les dispositions transitoires et finales, le Barreau en est venu à l'opinion que le troisième alinéa de l'article 76 et l'article 85 du projet de loi auraient pour effet de ralentir de façon significative et certaine la révision des schémas d'aménagement, d'en alourdir le processus et, ultimement, d'en arriver à des négociations et tractations qui ne seraient pas nécessairement conformes aux meilleurs intérêts de l'ensemble des citoyens et contribuables d'une M.R.C. Le Barreau considère qu'il n'y a pas lieu d'assujettir les municipalités locales et les M.R.C. aux nouvelles dispositions du projet de loi tant que tous les documents accessoires ou complémentaires n'auront pas été déposés et diffusés.

- **Fonctions multiples de la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Le Barreau déplore que le projet de loi n'ait pas, conformément à la jurisprudence et aux règles de droit reconnues, procédé à une réforme de la structure de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Celle-ci est un organisme décisionnel tout en étant un organisme chargé

d'émettre des avis et des permis. De plus, elle a la possibilité de procéder à des enquêtes, à des analyses, à des recommandations. Elle peut en outre informer les administrés, elle est à toutes fins utiles arrêtable, elle peut être poursuivante et, en fonction de la réforme de la justice administrative, éventuellement partie en appel. Elle cumule donc, de façon imagée, les pouvoirs de l'enquêteur, du juge et du poursuivant. Il semble au Barreau qu'un cumul de ces fonctions est préjudiciable aux administrés comme la jurisprudence l'a déjà constaté dans le cadre de deux jugements condamnant la Commission de protection du territoire agricole du Québec à des dommages et intérêts¹. Enfin, à la lumière de la *Loi d'application sur la justice administrative*, laquelle conférerait le statut d'organisme administratif à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'ensemble des administrés du Québec ne pourrait même plus jouir des garanties procédurales offertes par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. L'on se retrouve donc dans une situation où la Commission se verrait conférer davantage de pouvoirs, parfois occultes, compte tenu des cinq (5) régimes décisionnels différents, tout en se soustrayant aux règles les plus fondamentales du droit administratif. Le Barreau ne peut souscrire à un tel état de chose. En plus de perdre éventuellement les garanties fondamentales découlant des articles 56 et 23 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, du fait de la réforme éventuelle de la justice administrative, si l'administré est confronté à un organisme multifonctionnel exerçant sa compétence dans le cadre de régimes décisionnels peu transparents, il ne se trouve plus de distance entre l'exercice raisonnable de discrétion et l'arbitraire. D'où l'incontournable et prévisible judiciarisation par le biais du pouvoir de surveillance et de contrôle des tribunaux exercé par la Cour supérieure.

¹ Delorme (Jean-Claude) c. Procureur général de la province de Québec, représentant Sa Majesté du Chef du Québec (Commission de la protection du territoire agricole du Québec), C.S. Joliette, no 705-05-000008-873, 25 janvier 1993, juge Gilles Y. Renaud, action en dommages et intérêts accueillie partiellement (81,400.17\$) et en dommages exemplaires rejetée; ET

Turmel (Roland) c. Gimoux (Rémy), [1991] R.D.I. 772 C.S. Québec, no 200-05-005564-823, 23 août 1991, juge René W. Dionne, action en dommages et intérêts accueillie en partie contre la Commission de protection du territoire agricole (50,597.29\$).

- **Maintien du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole**

Pour l'instant, selon l'article 17 du projet de loi, l'appel devant le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole serait maintenu à la différence qu'il faudrait désormais prouver l'erreur de fait ou l'erreur de droit pour que ce tribunal ait compétence. À moins que l'exercice du pouvoir discrétionnaire découlant du deuxième alinéa du nouvel article 12 de la L.P.T.A. tel que proposé par le projet de loi ne soit vraiment balisé, le Barreau ne peut souscrire au fardeau qui incombe désormais à l'administré de prouver une erreur. À moins que toute la preuve présentée et considérée par la Commission ne soit connue, accessible et disponible à l'administré, le Barreau souhaiterait que les dispositions actuelles conférant le droit d'en appeler auprès du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole soient maintenues.

- **Une brèche majeure en regard de la protection de l'environnement**

Le Barreau considère que, sous plusieurs aspects importants, le projet de loi constitue un dangereux précédent en matière de législation environnementale. Après analyse, l'on conclut que le gouvernement crée un régime juridique particulier au bénéfice d'une classe de citoyens qui aura désormais le droit de se soustraire aux règles juridiques ordinaires auxquelles les autres citoyens sont soumis, ce qui a pour effet de diminuer les droits environnementaux des administrés en général.

Le Barreau s'élève notamment contre les nouveaux articles 79.17 à 79.19 de la L.P.T.A. qui s'appellera désormais, si le projet de loi est adopté, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Le Barreau déplore la manière dont le gouvernement galvaude le principe du développement durable qui, malgré qu'il soit affirmé par le nouvel article 1.1 de la L.P.T.A., se traduit dans les faits par des règles de droit qui privilégient une catégorie de citoyens en leur

accordant des immunités judiciaires et d'autres privilèges injustifiés comparativement à ceux dont jouissent les autres.

Sous cet angle, le Barreau le considère inacceptable en ce qu'il instaure un régime d'immunité judiciaire pour un groupe d'administrés qui exercent une catégorie particulière d'activité économique, à savoir l'agriculture. De par son économie et ses effets juridiques, ce projet de loi:

- est contraire au principe de l'égalité des citoyens devant la loi;
- renoue avec la tradition d'anciennes lois qui, dans les années 1920 et 1940, accordaient des immunités judiciaires aux personnes qui exerçaient certaines activités économiques, à savoir l'industrie minière et l'industrie des pâtes et papiers, privilèges qui furent abrogés par les gouvernements successifs au cours des années 1960 et 1970;
- soustrait un groupe socio-économique de l'autorité des tribunaux alors qu'il n'existe aucune preuve que les membres de ce groupe socio-économique font l'objet de poursuites abusives tel que le démontre une étude réalisée par le centre québécois de droit de l'environnement;
- contredit les dispositions du nouveau Code civil, en vigueur depuis le 1 janvier 1994 qui, aux articles 7 et 976, établissent les règles de l'abus de droit et des troubles de voisinage.

Le Barreau soutient que ce type de législation est inacceptable. Il faut souligner que l'immunité de poursuites s'applique même dans les cas de mauvaise foi et de faute lourde, et ultimement les cas où des activités agricoles seraient exercées contrairement aux règlements municipaux régissant les nuisances.

Par ailleurs, le Barreau est d'avis que la dévolution apparente de pouvoirs réglementaires en matière de zonage et de normes d'éloignement aux autorités municipales est purement illusoire puisque celles-ci sont liées par les orientations gouvernementales qui seront imposées par Québec et avec lesquelles les normes municipales doivent assurer une conformité stricte.

Le projet de loi vise également à protéger les agriculteurs qui respectent les certificats d'autorisation délivrés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* mais impose un fardeau de preuve accru aux requérants ou demandeurs qui veulent se plaindre de poussières, bruits et odeurs résultant d'activités agricoles puisque ceux-ci devront assumer un fardeau qu'un requérant ou demandeur n'assume généralement pas dans de tels recours, c'est-à-dire qu'il n'est pas tenu strictement de démontrer que le défendeur contrevient à une norme réglementaire ou à une loi. Ce fardeau sera d'ailleurs très difficile à assumer puisque la loi ne reconnaît pas expressément le droit d'accès du citoyen au texte intégral d'un certificat d'autorisation délivré en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le Barreau veut aussi mettre en relief un élément de concordance important qui doit accompagner la modification à l'article 19.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui limite le droit du citoyen à un environnement de qualité au contenu des règlements municipaux en matière d'odeurs. Pour corriger cette situation, il faudrait amender le premier alinéa de l'article 19.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en ajoutant ce qui suit après le mot "règlement": "ou aux règlements municipaux en matière d'odeurs".

De même, à défaut de renoncer entièrement à cet amendement, il apparaît essentiel de modifier l'article 66 du projet de loi en remplaçant les mots "À toute autre fin, le règlement ne peut" par les mots "De plus, pour les mêmes fins, le règlement peut" et en biffant, deux lignes plus loin, "qu". Si cette modification n'est pas apportée, on permettra à une personne de bénéficier d'une immunité même si elle procède à l'épandage de fumier sans respecter les normes d'éloignement prescrites par le règlement municipal. En effet, les normes relatives à l'épandage de fumier sont réputées adoptées "à d'autres fins" et non pour "atténuer les inconvénients liés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles".

3. **CONCLUSION**

Le Barreau tient à souligner une fois de plus qu'il est presque futile d'étudier le projet de loi 23 sans pouvoir prendre connaissance à l'intérieur d'un délai raisonnable de l'ensemble de tous les autres documents qui s'y greffent.

Le Barreau est d'opinion que l'ensemble des dispositions du projet de loi confère au gouvernement un pouvoir extrêmement étendu en matière d'aménagement sur les zones agricoles, réduisant par là l'autonomie des municipalités et le principe de la décentralisation, de la déconcentration et de la responsabilisation des municipalités. En souscrivant à ce projet de loi, les municipalités du Québec renoncent à une part importante de leur pouvoir d'aménagement conféré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant aux zones agricoles qui occupent leur territoire respectif.

Le Barreau est aussi d'opinion que la création de deux catégories de citoyens sur un même territoire n'est certes pas l'approche la plus équitable ni l'approche la plus sage à long terme. Si le projet de loi devait être adopté tel quel, il sera générateur de lenteurs administratives importantes et, à coup sûr, de multiples litiges, tant sont disproportionnés les droits et privilèges des uns par rapport à ceux des autres qui composent la vaste majorité des citoyens et contribuables des municipalités.

En outre, bien que le Barreau soit extrêmement sensible à la problématique agricole contemporaine du Québec et à la réduction du nombre des exploitations agricoles sur son territoire, une approche plus respectueuse de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, du Code civil et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne se serait avérée beaucoup plus crédible et acceptable. Qui plus est, le projet de loi ayant été présenté le 15 mai 1996, le délai pour en étudier les impacts s'est avéré plutôt court compte tenu que le gouvernement annonçait l'adoption et

possiblement l'entrée en vigueur de ce projet de loi pour la fin du mois de juin. Une approche aussi rapide dans un domaine aussi important laisse bien songeur. Ces amendements affectant la plus grande partie du territoire habité et habitable du Québec, il est pour le moins étrange que l'on ait procédé de façon aussi expéditive et peu transparente.

De plus, cette cadence accélérée entre en contradiction flagrante avec l'orientation politique prise par le ministre de l'environnement qui vise à protéger les nappes d'eau souterraines. Sachant que la contamination de celles-ci est principalement due à certaines pratiques agricoles modernes et parfois abusives, il aurait été beaucoup plus sécurisant pour les Québécois que le législateur annonce ses intentions de façon complète et cohérente plutôt que de privilégier une approche asymétrique pour la protection des activités agricoles pour revenir plus tard modifier très probablement ces règles afin de mieux protéger les eaux souterraines.

Tel que rédigé, en l'absence des documents de référence de base essentiels à sa bonne compréhension, le Barreau recommande que le projet de loi 23 soit révisé et voie son adoption reportée jusqu'à ce que tous les documents encore manquants soient connus, qu'ils puissent faire l'objet d'une consultation large et réfléchie et qu'un minimum de consensus s'établisse entre tous les intervenants et intéressés en milieu agricole sans imposer de régime particulier ou dérogatoire et sans répondre d'une approche sectaire et purement protectionniste au détriment des règles les plus fondamentales de droit.

Un pépin donnera toujours un pommier

Le monopole économique amène à l'asservissement, l'esclavage. Le monopole idéologique amène à la dictature. Aucun monopole n'est bon ni souhaitable. C'est le choc des idées, l'émulation qui fait avancer les sociétés.

Au Québec, le monopole syndical en agriculture nous vient d'une époque où la population francophone était majoritairement agricole et catholique. Avant d'être l'UPA, ce syndicat se nommait l'Union des cultivateurs catholiques (UCC). À cette époque, le syndicalisme agricole était une manière de s'unir, bien sûr, mais aussi, pour le clergé, une autre façon de contrôler la population. L'Église québécoise tenait alors le peuple dans l'ignorance et lui dictait totalement ce qui était bien et mal. Elle le conservait dans un monolithisme idéologique. C'était un temps durant lequel la population québécoise était repliée sur elle-même, quasi xénophobe, peu ouverte aux idées nouvelles, à ce qui venait d'ailleurs et qui pouvait l'ébranler.

Mais la situation a changé considérablement, c'est le moins que l'on puisse dire.

Récemment, la ministre de l'agriculture a refusé à l'Union paysanne son accréditation comme syndicat agricole. Pour justifier sa décision, elle a dit qu'elle allait changer d'avis lorsque la base de l'UPA manifesterait son mécontentement. Pourtant, cette base le fait depuis plusieurs années déjà. Cependant, elle n'est pas écoutée par ses dirigeants qui n'ont fait qu'amener leurs membres à la précarité financière uniquement à cause d'une vision qui requiert, comme panacée, de toujours produire davantage. Et ce à des coûts gouvernementaux (subventions) toujours croissants.

Veut-elle cette base faire montre d'une action plus corsée qu'elle se fait inexorablement amener sur le terrain judiciaire par ce syndicat, ce qui a lieu de décourager le plus audacieux de ses représentants.

Comment cette base peut-elle manifester son mécontentement alors qu'elle n'a aucune alternative, aucun autre endroit où aller et se faire représenter? Bien souvent, le seul recours qui lui reste c'est la faillite ou l'abandon des affaires.

Depuis trois ans déjà, une organisation ici existe qui propose une autre vision du métier d'agriculteur, un autre mot, paysan, pour le nommer, une autre manière de produire la nourriture que nous consommons, un autre rapport avec la vie. L'idéologie de cette organisation s'inscrit dans un courant de pensée occidentale qui remet en question les fondements de l'industrie agroalimentaire. Et partout, ailleurs qu'ici, ce courant de pensée et d'action est reconnu.

Déjà cette organisation récolte l'adhésion d'un bon nombre d'exploitants agricoles. De plus, par la diffusion de ses idées, on voit bien qu'elle touche la base de l'UPA qui, depuis deux ans, parle lors de ses congrès régionaux annuels, de ferme à dimension humaine. C'est là un concept qui a été mis sur la table par l'Union paysanne et non pas par les dirigeants de l'UPA ou quiconque de sa base. Et cette année, certaines régions adoptent d'autres idées de l'Union paysanne comme l'aide gouvernementale en fonction de la taille des fermes plutôt qu'en fonction de la production, favoriser la relève à temps partiel, s'impliquer dans la transformation, la distribution et la vente des produits, etc.

Ces idées ne trouveront pas preneur auprès des dirigeants de l'UPA qui ont une culture d'entreprise productiviste. Un pépin de pomme ne donnera que des pommiers, des graines de tomates des tomates!

S'il arrivait que ces dirigeants soient intéressés par ces idées, leurs solutions seront évidemment en fonction de leur vision. Par exemple :

« L'agriculture authentique, la vraie, ce n'est pas une vache, une couple de lapins et des petites chèvres, mais c'est un vrai troupeau. »

« Il m'apparaît difficile de vivre des produits du terroir sans s'industrialiser. » croit M. Pellerin. « On voit bien quelques missionnaires qui peuvent gagner leur vie à temps plein, mais ils sont l'exception. »

Laurent Pellerin, in Recto-verso, no. 303, juillet-août 2003, pp. 24-25.

L'UPA a démontré son incapacité à développer harmonieusement le territoire agricole et à entretenir avec ses concitoyens subventionneurs des relations conviviales. Par son contrôle de la CPTAQ, de Solidarité rurale et par l'existence des lois 23 et 184, elle n'a réussi qu'à vider les campagnes et créer un ghetto dans lequel, maintenant, ne vivent que des agriculteurs qui contrôlent les villages, les caisses populaires qui restent et même les MRC. Dans un tel contexte, le territoire agricole n'est plus accessible à la population en général mais se trouve la propriété d'un nombre de plus en plus restreint de personnes.

Ma proposition actuelle n'est pas l'abolition de l'UPA. Non, ce syndicat a le droit d'exister. Nous sommes en démocratie. Mais puisque nous sommes en démocratie, il serait juste que d'autres visions puissent avoir droit de cité.

Il faut donc amender la loi qui octroie à l'UPA son monopole syndical et de faire en sorte que d'autres syndicats agricoles puissent voir le jour.

Je dis « d'autres » au pluriel car pour moi il est clair que, dans l'avenir, il y aura plus de fermes que le plancher de 32,000 que veut maintenir l'UPA. En fait il est plus à parier que le chiffre pourrait avoisiner les 100,000 et davantage. L'agriculture comme facteur important d'occupation du territoire et de développement régional et

touristique. En effet, les jeunes veulent de plus en plus aller vivre un jour en région et, au moment où vous lisez ces lignes, dans les instituts agricoles québécois, il y a plus d'étudiants provenant de l'extérieur du milieu que du milieu lui-même. Et ces « nouveaux » arrivants ont la particularité de se diriger vers les productions en développement, i.e. autre que le lait, le porc et les céréales traditionnels. Ils ne privilégient aucunement le modèle industriel de production.

Dans une telle situation, il est évident que les visions de l'UPA et de l'Union paysanne ne suffiront pas à représenter les attentes de tous ces agriculteurs émergents.

On ne peut changer le cours de l'histoire. Et puisqu'on ne peut pas le faire, pourquoi ne pas le favoriser? Pourquoi être en retard sur ce qui s'en vient? Pourquoi ne pas être progressiste, à l'avant-garde? Pourquoi toujours tirer de l'arrière et laisser en place des façons de faire qui amènent inévitablement la confrontation et la violence?

L'agriculture industrielle coûte très cher en coûts directs (\$325M cette année en subventions du ministère de l'agriculture seulement) et encore plus en coûts indirects que constituent la pollution dont il faut se débarrasser et la santé publique. Jusqu'à il y a trois ans, le seul choix d'agriculture que l'on nous proposait était celui qui mise sur la grosseur des entreprises et de leur production, la standardisation des « produits finis », du goût. Comme s'il n'en existait aucun autre. Cette agriculture industrielle est-elle nécessaire? Pas du tout. Des chiffres montrent que plus les fermes sont petites, plus elles sont efficaces. Une petite ferme est rentable à moindre coût. C'est une question de performance. Et elle coûte également moins cher au niveau environnemental.

L'idée dans l'amendement de la loi qui octroie à l'UPA son monopole syndical est donc, d'une part, de reconnaître que la société québécoise a changée depuis la création de l'UCC et, d'autre part, de permettre la démocratisation des idées en reconnaissant à divers organismes qui ont des points de vue différents d'exister.

Un pépin donnera toujours un pommier

Le monopole idéologique mène à la dictature. Aucun monopole n'est bon ni souhaitable. C'est la compétition, l'émulation, le choc des idées qui fait avancer les sociétés.

Au Québec, le monopole syndical en agriculture nous vient d'une époque où la population francophone était majoritairement agricole et catholique. Avant d'être l'UPA, ce syndicat se nommait l'Union des cultivateurs catholiques (UCC). À cette époque, le syndicalisme agricole était une manière de s'unir, bien sûr, mais aussi, pour le clergé, une autre façon de contrôler la population.

L'Église québécoise tenait alors le peuple dans l'ignorance et lui dictait totalement ce qui était bien et mal. Elle le conservait dans un monolithisme idéologique. C'était un temps durant lequel la population québécoise, était repliée sur elle-même, quasi xénophobe, peu ouverte aux idées nouvelles, à ce qui venait d'ailleurs et qui pouvait l'ébranler.

Mme la ministre de l'Agriculture, récemment, vous avez refusé à l'Union paysanne son accréditation comme syndicat agricole. Pour justifier votre décision, vous avez dit que vous vouliez que la base de l'UPA manifeste son mécontentement vis-à-vis ses dirigeants.

Pourtant elle le fait depuis plusieurs années déjà mais elle n'est pas écoutée par les instances supérieures. Ces dernières ont amené leurs membres à la précarité financière uniquement à cause d'une vision qui requiert, comme panacée, de toujours produire davantage. Et ce à des coûts gouvernementaux (subventions) et

environnementaux toujours croissants.

Comment cette base peut-elle manifester son mécontentement alors qu'elle n'a aucune alternative, aucun autre endroit où aller, personne d'autre pour la représenter et défendre ses aspirations?

Depuis trois ans déjà, l'avènement d'une nouvelle organisation dans le paysage agricole québécois a d'abord amené un débat, et ensuite de nouveaux concepts, de nouvelles idées: le terme paysan et sa définition pour désigner les habitants du pays, la différence entre une production industrielle et une autre plus artisanale, la ferme à dimension humaine, la mise au jour du système de subvention qui octroie la part du lion aux plus grosses entreprises, laissant les plus petites en marge, etc. S'il arrivait que les dirigeants de l'UPA soient intéressés par ces idées, leurs solutions seraient évidemment en fonction de leur vision. Ils iraient avec la culture de l'entreprise. Un pépin de pomme donnera toujours des pommiers, des graines de tomates des tomates!

La relève qui se trouve actuellement dans nos instituts agricoles ne provient plus majoritairement du milieu agricole mais des villes et elle est attirée massivement par les productions en développement (autres que le lait, le porc et les céréales traditionnelles).

Le modèle de production qu'elle privilégie en est un à petite échelle. Une étude de solidarité rurale faite en 1999 établissait que neuf jeunes sur 10 dans la classe d'âge de 25 à 35 ans

caressait le rêve d'aller un jour s'installer à la campagne.

Les agriculteurs du nouveau millénaire, les habitants des régions de l'an 2000 auront un tout autre visage que ceux qui les précèdent.

L'idée n'est pas d'abolir l'UPA. Non, ce syndicat a le droit d'exister. Nous sommes en démocratie. Mais, puisque nous sommes en démocratie, il serait juste que d'autres visions puissent avoir droit de cité.

L'idée dans l'amendement de la Loi sur les producteurs agricoles, qui octroie à l'UPA son monopole est donc, d'une part, de reconnaître que la société québécoise a changé depuis la création de l'UCC et, d'autre part, de permettre la démocratisation des idées en reconnaissant à divers organismes qui ont des points de vue différents d'exister et de se faire entendre.

Guy Boissé
municipalité de Charette

Bonne fête

Joyeux anniversaire de naissance à Suzanne Whitney, canton Shefford; Nathalie Arès Larose, St-Liboire; Gisèle Breault, Granby; Jeannine Mailloux, Granby. (Pour souligner un anniversaire, il vous suffit d'appeler la veille entre 8h30 et 12h, au 375-4555, poste 255, du lundi au vendredi).

pas de notre pitié
le tiers-monde a besoin
de notre solidarité. »
Luc Picard, comédien
www.devp.org

Votre don
fait toute
la différence



DÉVELOPPEMENT
ET PAIX

Sans frais : 1 888 234-8533
Montréal : (514) 257-8711

LIBRE OPINION

Le début d'une époque

GUY BOISSÉ

Montréal

Depuis déjà deux ou trois ans, l'agriculture au Québec a entamé un processus irréversible de changement. Sur la vague de la mondialisation, elle ne sera jamais plus la même.

En juin dernier, le président de l'UPA traçait un portrait plus que sombre de l'agriculteur québécois, portrait dans lequel on apprenait que son revenu net a chuté de 47 % entre 2001 et 2002 (*La Terre de chez nous*, 19 juin 2003, volume 74, n° 20, page 7), et ce, malgré des subventions importantes. Et ce chiffre ne faisait que confirmer une tendance déjà reconnue depuis un petit bout de temps.

Le nombre de fermes diminue dramatiquement depuis cinq ans et celles qui restent doivent nécessairement grossir pour essayer de créer des économies d'échelle. Dans cette poursuite au rendement, la classe agricole se fragilise grandement en diminuant ses effectifs. Dans une démocratie, son poids politique ne cesse ainsi de s'alléger.

Après leur incursion dans la production de porcs, les intégrateurs s'immiscent dans la production laitière. Dans quelques années, si on poursuit sur cette tendance, Parmalat et Danone posséderont le sol québécois et les fermes et contrôleront entièrement le monde rural.

Le modèle industriel de pratique de l'agri-

culture tel qu'on le retrouve ici fait la preuve de son inefficacité à faire vivre ses acteurs de première ligne, les agriculteurs, et de son incapacité à protéger la souveraineté alimentaire et politique de la nation.

En août dernier, dans le même journal, un supplément consacré à la relève nous apprenait qu'une tendance émerge: les jeunes qui choisissent l'agriculture et qui ne proviennent pas du milieu agricole sont plus nombreux que les enfants d'agriculteurs qui se lancent dans le même domaine (*TCN*, 21 août 2003, pages 19 à 22). Ces jeunes vont facilement dans des secteurs de production en développement. La pratique d'une agriculture à dimension humaine est leur créneau.

Or, si on se fie aux recherches de Solidarité rurale, ces jeunes ont un penchant très fort pour l'environnement, l'écologie, le développement durable et la vie communautaire qui exclut pratiquement le modèle industriel (*La Presse*, 9 juin 2003, pages B 1 et B 2).

Depuis bientôt trois ans encore, on assiste à l'émergence d'une nouvelle force ouvrière dans le domaine agricole: l'Union paysanne. Ce syndicat, qui a la particularité d'être citoyen et autonome de la grande entreprise, rallie une bonne partie des néoproducteurs et de non-producteurs qui se soucient de ce que l'on fait non seulement de leur pays et des biens collectifs que sont l'air, l'eau et le sol mais également

de la manière dont on élève les animaux qui nourrissent la population.

Lors des dernières négociations de l'OMC, à Cancun, la position canadienne a été sauvée par une coalition de pays du Tiers-Monde qui a une vision et une pratique paysannes de l'agriculture. Le Canada se fait dire par l'Europe et les États-Unis qu'il ne fait pas partie des liges majeures.

Comme l'affirmait Omar Aktouf, professeur aux HEC (*TCN*, 8 mai 2003, volume 74, n° 12, page 7), l'espoir de la planète se trouve dans le monde rural s'il ne s'aligne pas sur la folie de la logique industrielle puisque la Terre est de dimensions finies et qu'on ne peut pas toujours augmenter les rendements. La race humaine est devant un choix: changer ou s'éteindre. (C'est également l'opinion de Hubert Reeves, David Suzuki et Albert Jacquard).

Comment l'agriculture québécoise pourra-t-elle survivre? Une seule voie s'offre à elle: revenir à ce qu'elle était jadis, c'est-à-dire à une production à dimension humaine (une ferme familiale, soit des parents et des enfants, et non pas une famille élargie qui engage des employés), au commerce avec son voisin en omettant d'engraisser les intermédiaires ou les profiteurs d'un système caduc, en produisant de manière écologique et laissant derrière soi des cours d'eau et des sols vivants au lieu de déserts contaminés et des écoulements

ne ne sont pas exclus à cette seule p... tion. éter
lement qu'un important programme d'assainissement agricole, soit mis en
place avec des moyens et des budgets comparables à ceux dont ont bénéficié
les programmes d'assainissement municipal et industriel par le passé.

On peut sentir au travers les 65 propositions que contient le mémoire la volonté de la Fédération d'apporter

AUDIENCES DU BAPE Les jeunes veulent des alternatives à l'intégration

MARC-ALAIN SOUCY

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) demande aux commissaires du BAPE de proposer un modèle de développement durable de la production porcine qui y permettra l'entrée des jeunes sans qu'ils soient contraints de passer par l'intégration. L'intégration c'est comme une drogue, c'est le fun de l'essayer mais il faut en sortir », a déclaré Emmanuel Destrijker son nouveau président.

Ce dernier a présenté le mémoire de l'organisme au BAPE le 8 avril dernier, à Drummondville. Il se garde bien cependant de remettre complètement en cause l'intégration puisqu'elle est souvent la seule façon pour les jeunes d'accéder à la production agricole. La Fédération croit cependant qu'une refonte des programmes actuels d'aide à l'établissement doit être entreprise articulièrement ceux administrés par la Financière agricole. « Une plus grande part du risque devra être assumée par la

Financière lorsqu'un jeune présente un projet d'établissement viable et indépendant. Ainsi, les coopératives de financement et le transfert progressif à une relève non apparentée devront être retenus pour offrir une alternative à l'intégration », précise le mémoire de la FRAQ. Les représentants de la relève ont déploré devant les commissaires que la Financière favorise l'intégration parce qu'elle offre plus de garanties. Selon eux, elle enlève ainsi aux jeunes toute possibilité de voler de leurs propres ailes.

Rafrâchissants

Les jeunes de la relève ont présenté un mémoire qui a suscité beaucoup d'intérêt. C'est leur dynamisme, leur attitude positive et leur humour qui ont le plus impressionné. Dans un contexte où de grands intérêts sont en jeu et où les mémoires sont parfois fastidieux, les jeunes ont apporté un peu de fraîcheur malgré le fait que leur présentation a débuté à 23 h 00. La prési-



PHOTO: MARC-ALAIN SOUCY/TCN

Marc Champagne, vice-président de la FRAQ, Emmanuel Destrijker son président et Jean-Philippe Deschênes son secrétaire demandent qu'on fasse une place aux jeunes qui veulent s'impliquer en agriculture.

dente de la commission qui semble bien connaître les jeunes ne semblait pas surprise de leur bonne humeur malgré l'heure tardive. « C'est probablement à 23 h 00 que vous vous préparez normalement à sortir », a-t-elle déclaré à la blague.
Les représentants de la FRAQ qui étaient accompagnés d'une vingtaine de supporters ont rappelé qu'au cours des dernières années et l'augmentation de la valeur des actifs agricoles sont devenues des barrières importantes à l'entrée des jeunes en agriculture. L'accès limité au financement représente selon eux la première raison pour laquelle plusieurs d'entre eux ne peuvent réaliser leur rêve d'accéder à la profession. La FRAQ souhaite que l'agriculture se donne une véritable vision de l'avenir dans laquelle les jeunes occuperont une place de choix.

Vol. 74, no 4, p. 5

Une herboriste en colère

Je suis agricultrice, productrice de plantes médicinales. Située dans la Baie des Chaleurs, en Gaspésie, j'exploite une petite herboristerie artisanale spécialisée dans la cueillette sauvage de plantes médicinales.

Récemment, j'ai fait la demande de ma carte de productrice agricole. Je savais que ça me coûterait 250\$, mais je me suis dit que ça me donnerait droit au remboursement des taxes foncières. Mais non, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ici, c'est zoné blanc, et il faut être en zone verte pour être éligible au remboursement et à l'aide financière du MAPAQ. Autre surprise : il me faut déboursier un autre 220\$ pour faire une demande de zonage agricole à la Commission de protection du territoire agricole!

Après avoir fait le compte de toutes les cotisations, permis de transformation, vente au détail et affiliations, je me rends compte que ça me coûte au moins 1000\$ annuellement avant de pouvoir produire. Si on ajoute la certification bio, on frôle les 1500\$. Pour être rentable, je devrais donc agrandir mes installations... et faire une demande d'aide financière au MAPAQ. Plan d'affaires et pape-rasse interminable, dépenses admissibles, critères et approbations multiples, etc. En somme, à les croire tous, la rentabilité n'est possible que si je m'endette. Grossir pour produire. La qualité ne compte plus, c'est la quantité qu'on veut. L'industrialisation de l'agriculture.

En fait, c'est cette manière de penser qui a sonné le glas pour beaucoup de petites fermes familiales.

Je fais donc appel à l'agriculture soutenue par la communauté. Il est crucial que les gens encouragent les producteurs locaux en s'approvisionnant chez eux... Le seul vrai libre-échange, c'est le troc et l'échange de services... Et pourquoi pas faire de la Gaspésie une zone expérimentale d'agriculture biologique?

Au lieu de dépenser tout l'argent en bureaucratie, ne devrait-on pas encourager les producteurs autonomes?

Alors, mesdames et messieurs les décideurs, dois-je tenir le coup encore une année, ou devrais-je appliquer pour un chèque de BS?

Lucie Paquet
Saint-Elzéar-de-Bonaventure,
(418) 534-2316

In: Union paysanne, le journal
décembre 2003, vol. 1, no. 4, p. 7

On ne fait rien pour favoriser la relève
Échec du modèle industriel

Kingsey-Falls

Vivre à la campagne hors du noyau urbain et sans nuire à l'agriculture

Marie-Christine Nys possède, avec son mari, fils d'agriculteur, une ferme dans la municipalité de Kingsey-Falls. Ils élèvent une quinzaine de bœuillons et travaillent à l'extérieur. Elle est depuis peu conseillère municipale.

Une enquête troublante

Ce qui l'a amenée au conseil, c'est la question du zonage agricole. D'abord, elle s'est vu refuser l'autorisation de vendre certains terrains zonés verts que la MRC avait destinés, dans son schéma d'aménagement, à la consolidation d'un développement résidentiel amorcé depuis plusieurs années. Insatisfaite, elle entreprend sur Internet l'analyse de près de 400 jugements rendus par la CPTAQ.

Elle en dégage quelques constatations :

- les articles 61.1 et 62 de la loi sont appliqués de façon incohérente;
- le concept d'homogénéité de la zone agricole est utilisé à toutes les sauces et dans une multitude de sens différents;
- les projets agricoles à petite échelle sont en général refusés, contrairement aux projets industriels;
- la commission exige que le développement se fasse autour du périmètre urbain même si les terres qui s'y trouvent sont les meilleures, comme c'est souvent le cas, et il est pratiquement impossible pour une municipalité de permettre la construction résidentielle hors du noyau urbain, même dans des terrains peu propices et qui ne nuisent pas à l'agriculture, sous prétexte des problèmes de cohabitation qui pourraient en découler;

les décisions de la Commission ont un impact non seulement sur la vie agricole et celle des villages, mais sur l'occupation générale du territoire et le développement économique de toutes les régions du Québec.

Mme Nys découvre que ses observations coïncident étrangement avec les critiques formulées par le Barreau concernant la loi 23. Le Barreau avait justement mis en garde le gouvernement de l'époque concernant certains termes utilisés dans la loi, qu'il jugeait susceptibles de conduire à des jugements inéquitables et arbitraires, et concernant le fait que la loi octroie à un groupe de citoyens particuliers, les agriculteurs membres de l'UPA, des privilèges que l'ensemble des citoyens ne possèdent pas. La loi 23 donne un droit de regard et

même de veto dans certains cas à l'UPA concernant les dispositions du schéma d'aménagement des MRC. Coïncidence également avec le Tribunal administratif, qui qualifie d'erreur de droit le fait que la Commission conjugué les effets des articles 61.1 et 62.

Mme Nys en vient à la conclusion que ce sont des milliers de citoyens qui se sentent floués par la Commission, et que cet organisme entretient des liens très serrés avec l'UPA, syndicat monopolistique en agriculture au Québec. On peut dire que la Commission est noyautée par l'UPA, puisque 8 commissaires sur 16 proviennent des rangs de l'UPA. À tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que l'UPA, dans les faits, gère et contrôle le territoire rural, soit 90% du territoire en dehors des centres urbains.

In: L'Union paysanne, le journal, mars 2004
vol. 1, n. 6, p. 11

Un sondage citoyen révélant des faits troublants concernant la CPTAQ.

Un sondage d'envergure

Mme Nys décide donc de vérifier si les municipalités rurales du Québec dans leur ensemble sont satisfaites de la Commission et de sa façon d'appliquer la loi, plus spécialement les articles 61.1 et 62. Par le biais d'une résolution de sa municipalité, Kingsey-Falls, et avec la collaboration de son greffier, M. Gaston Bélanger, un sondage a été envoyé à plusieurs centaines de municipalités concernant leur position relativement à la possibilité de construction uniquement dans le périmètre urbain, ou également dans des zones peu propices à l'agriculture, ainsi que leur opinion sur l'application de l'article 61.1.

L'alternative que privilégie Mme Nys, c'est d'offrir aux citoyens la possibilité de se construire selon deux choix possibles : construction dans le périmètre urbain, avec tous les services, ou dans des terrains plus grands, sans services d'aqueduc ou d'égout, dans des secteurs qui ne sont pas propices à l'agriculture et qui ne nuisent pas à l'agriculture.

On n'est pas très loin de la nouvelle approche de la Commission, qui divise la zone agricole en zone agricole dynamique, où on exclut tout résidentiel, et zone agroforestière, où on autorise des constructions de résidences sur des terrains assez grands pour permettre, le cas échéant, des projets agricoles de petite envergure ou des projets agroforestiers.

Les municipalités qui veulent répondre au sondage peuvent contacter M. Gaston Bélanger, 15, rue Caron, C.P. 270, Ville de Kingsey-Falls, JOM 1B0, villedekingsey@cablovision.com



Pour l'abolition de l'article 61.1

En vertu de cet article ajouté en 1997, celui qui demande une nouvelle autorisation à des fins autres que l'agriculture doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire municipal et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par sa demande (lourd fardeau), et la Commission peut rejeter la demande pour ce seul motif, sans même se prononcer sur les critères de l'article 62.

Pour le demandeur, le processus relève donc plus de la loterie que de la justice. Aucun juriste ne peut estimer ses chances d'obtenir l'autorisation voulue. La discrétion accordée à la Commission est illimitée et décisive.

Le Tribunal administratif du Québec considère que les articles 61.1 et 62 sont mutuellement

STE-Q-47061=9811. 30 avril 1999). Dans un autre de ces jugements (STE-Q-082391-0112), le Tribunal administratif écrit que l'utilisation conjuguée des deux articles 61.1 et 62 « constitue une erreur de droit, en ce sens que les deux articles sont disjonctifs et peuvent conduire à des décisions divergentes ».

L'article devrait être carrément abrogé en raison de la discrétion illimitée et définitive qu'il donne aux commissaires, d'autant plus que le terme « espace approprié disponible » prête à beaucoup d'interprétation. Cet article compromet dans bien des cas, surtout sous l'influence de l'UPA, l'utilisation de la zone verte à des fins légitimes pour un milieu en dévitalisation. Il est d'ailleurs en bonne partie superflu puisque le cinquième critère de l'article 62 tient déjà compte des espaces disponibles hors de la zone agricole.



exclusifs, et que la Commission « aurait intérêt à baliser et à faire connaître l'usage qu'elle réserve à l'article 61.1, autrement, le risque est grand de se retrouver en situation d'arbitraire » (Simard et al. c. CPTAQ, STE-Q-047112-9905, 2 février 2000, p.10. Aussi Gignac et al. c. CPTAQ-STE-Q-045109-9905/STE-Q-047110-9905, 7 décembre 1999, Landry c. CPTAQ,

La personne qui fait une demande doit souvent investir beaucoup d'argent en consultation d'experts et de juristes : elle doit pouvoir compter sur un minimum de références pour décider s'il y a lieu ou non de procéder, ce qui n'est pas possible avec l'article 61.1. Il ne doit pas s'agir d'un tirage à pile ou face, rappelait à juste titre le juge dans la cause citée plus haut (Simard et al.).

En: L'Union Paroissiale, Le journal, Mars 2004, vol. 1, no. 6, p. 11. Un sondage citoyen contre la CPTAQ

Les urbains: quel phénomène?

Dans un article du Nouvelliste (samedi 7 septembre 2002, p. B-1) on fait état d'une nouvelle tendance dans le monde rural: l'appropriation par les baby-boomers à la retraite ou en pré-retraite de petites fermes. On y stipule que, selon le MAPAQ, les fermiers à temps partiel constituent actuellement 20% de la classe agricole. En outre on signale qu'en Mauricie et au Centre-du-Québec, 50% des fermettes à vendre sont achetées par des gens extérieurs à la région.

La Presse (lundi 9 juin 2003, cahier B) publie quelques articles sur le même phénomène du retour à la terre des urbains qu'elle nomme les néo-ruraux. Cependant, au lieu de s'attarder aux baby-boomers, elle s'intéresse aux plus jeunes qui décident de s'installer à la campagne.

Analysons les différents facteurs qui amènent les urbains à vouloir s'établir en région.

Tout d'abord il faut savoir que le phénomène n'est pas que québécois ou nord américain. En Europe de l'ouest (en fait dans tout ce que l'on nomme l'occident), on vit la même situation. À l'heure actuelle, pour schématiser, disons que deux courants idéologiques majeurs se font face: d'une part le néo-libéralisme, ce que l'on appelle la nouvelle économie dans laquelle entre la production industrielle de masse, la mondialisation, les accords de libre échange, la ZLEA, les rencontres du G-8 etc.. L'accent est ici mis sur la privatisation, le rôle réduit de l'état. On pourrait également dire que la création de l'Union européenne et la création de l'euro comme monnaie est une conséquence de cette façon de pratiquer l'économie capitaliste. D'autre part les verts, les écologistes qui prônent une économie de partage dans laquelle la production de biens, les modes de vie sont en accord avec la nature: autos moins polluantes, utilisation des transports en commun, du vélo, pratiques culturelles biologiques, commerce équitable, meilleure qualité de vie, etc. Ils croient également en la primauté des états sur l'entreprise privée.

Comment en est-on arrivé à cette situation? Pourquoi le monde a-t-il évolué de cette façon? Faisons un peu d'histoire.

Années 60 : une ère nouvelle s'installe, les Beatles apparaissent dans le paysage visuel. Bill Gates, dans le garage familial, met au point le premier ordinateur. La mode éclate: cheveux longs pour les hommes, mini-jupes pour les filles, etc. Au Québec c'est la révolution tranquille: après la période Duplessis, les libéraux prennent le pouvoir. On assiste à la création d'Hydro-Québec, du slogan « Qui s'instruit s'enrichit », création du Ministère de l'Éducation, des CÉGEPS. Le peuple québécois suit également le courant international.

Les astrologues parlent de l'avènement de l'ère du Verseau pour expliquer ce vent de changement. Ils renchérissent en disant que cette époque sera caractérisée par le fait que tous les humains pourront savoir s'ils le désirent. C'est la fin du règne de l'ignorance, des grandes noirceurs.

Un nouveau symbole prend la relève de la croix: le soleil. La chanson thème de la comédie musicale Hair dit: « Let the sunshine in! ». On invente le Cirque du Soleil. Les graines de l'écologie et des différentes méthodes d'agriculture biologiques germent et prennent racines. C'est le début de la prise du pouvoir par les baby-boomers. Le retour à la terre est dans l'air. Des urbains de cette génération s'installent à la campagne et vivent en commune: certains projets réussiront grandement d'autres meurent dans l'œuf ou au bout de quelque temps.

Les gens vivent leur vie. La tendance se maintient.

Après les gains sociaux des années 70 et la chute du mur de Berlin de 1989, le capitalisme fait un bon en avant. Trois récessions économiques (72, 82 et 90) éliminent bon nombres d'entreprises. L'argent, la finance se concentre de plus en plus, la pauvreté s'agrandit à mesure, en proportion avec cette concentration. La population mondiale s'accroît à un rythme accéléré. On change de millénaire.

2002, les baby-boomers ont eu leurs enfants qu'ils ont éduqués avec de nouvelles valeurs. Ils sont à la retraite ou à la veille de l'être. Ils ont beaucoup de temps devant eux, sont plus en forme que leurs parents au même âge, ils vivront également plus vieux. Ils ont de l'argent. Le féminisme a pris sa place. Le rapport homme-femme change. L'identification masculine et féminine également.

Une bonne partie du travail que l'on produit se fait à partir de moyens technologiques jusqu'alors inexistant et l'électronique est partout. En fait le mode de production industriel met au chômage, à la retraite anticipée ou en « disponibilité » bon nombre de personnes. Les tâches que les travailleurs exécutent sont répétitives et stimulent peu leur créativité. Les gens ne trouvent maintenant plus dans leur emploi une source d'épanouissement personnel. Le nombre d'heures de travail du salarié est réduit par rapport à ce qu'il était 50 ans plus tôt. Comme les retraités, les travailleurs, si on les compare à ceux des générations précédentes, ont beaucoup plus de temps à eux, à consacrer à leur développement personnel, à une réflexion sur leur vie, leurs objectifs à atteindre, les valeurs qui les motivent.

Le niveau de conscientisation global de la population, à propos de son environnement, augmente avec des catastrophes comme Tchernobyl, le réchauffement réel de la planète et ce qu'il comporte: ouragans, crise du verglas, inondations et sécheresses inopinées, les différents cancers dus soit à la perte progressive de la couche d'ozone, soit à l'emploi de produits chimiques de toutes sortes.

La campagne apparaît comme un des derniers lieux où l'on peut retrouver la pureté. La vie vraie. Le contact avec la nature devient l'antidote au contact irréel et virtuel d'une vie urbaine dominée par des méga-conglomérats. En région, on retrouve une vie axée sur la communauté. Le monde rural est palpable et contrôlable, à la mesure des humains.

Devant cet état de fait, certains citoyens des centres urbains choisissent d'aller vivre à la campagne. Ces gens ont comme caractéristiques de n'avoir pratiquement aucune

expérience en ce qui a trait à l'agriculture, la foresterie ou encore l'élevage. Leur perception empirique de la température en milieu naturel est complètement à faire. Ils ne possèdent pas tous du talent pour les travaux manuels complexes. Ce sont de bons travailleurs. Lorsque la production agricole les intéresse, ils choisissent des avenues originales. Ce sont des gens curieux, ouvert sur le monde et les autres cultures. Ils sont souvent très scolarisés et possèdent la faculté d'apprendre facilement. Ils se préoccupent grandement d'écologie, d'environnement et de développement durable. Pour survivre en milieu urbain, ils ont acquis une bonne capacité d'adaptation et ils ont dû subir une forte compétition.

Un facteur important différencie cependant les baby-boomers de ceux des générations qui les suivent : leur capacité financière.

Les premiers vendent leur maison citadine payée pour s'accaparer des meilleures terres disponibles près de grands centres urbains ou sur des sites exceptionnels, comme en face du fleuve, par exemple. Ce faisant, soit ils réussissent à payer complètement leur nouvel achat, soit ils contractent une hypothèque qu'ils n'auront pas de difficultés à payer étant donné qu'ils jouissent habituellement d'une bonne pension. Ils ne sont généralement pas obligés d'avoir de production agricole pour vivre et, s'ils en ont une, c'est bien souvent en dilettante.

Le statut des seconds est plus précaire : ils sont en plein dans leur vie active et doivent assurer eux-mêmes leur pain. Pour se lancer en agriculture ils prennent d'énormes risques financiers (comme d'ailleurs tous les jeunes diplômés des instituts agricoles dont les parents ne sont pas déjà agriculteurs) : au Québec, le système de subvention à l'agriculture ne favorise que les plus gros producteurs et les lois contraignantes de la Commission de protection du territoire agricole les oblige à être performants dès leur départ : ils ne peuvent, comme toute autre personne d'affaire, démarrer leur entreprise lentement et grossir avec le temps et l'expérience. De plus, pour la CPTAQ, la vision de leur projet doit être industrielle.

ORDRE DES AGRONOMES

«Il faut redonner son rôle social à l'agriculture»

-Claire Bolduc

MARC-ALAIN SOUCY

Il faut que les stratégies de développement des activités agricoles et des communautés rurales respectent des objectifs qui intègrent les aspects économiques, environnementaux et sociaux, et que ces stratégies soient mises en place sous la responsabilité et le leadership du gouvernement québécois.

C'est là une des recommandations qu'a faites Claire Bolduc, la présidente de l'Ordre des agronomes du Québec, au cours de la présentation de son mémoire au BAPE, le 3 avril dernier. Elle a rappelé que le Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire qui s'est tenu en 1998 avait cristallisé la vocation économique de l'agriculture au détriment de ses autres vocations. Le gouvernement et les intervenants ont alors convenu d'augmenter le nombre d'emplois du secteur agricole (15 000 de plus en 2005) et de doubler les exportations de produits agroalimentaires québécois pour qu'elles atteignent 4 milliards de dollars par année.

Pour l'Ordre des agronomes, il est clair que les orientations du développement agricole ont été élaborées uniquement comme celles d'une activité à ca-



Claire Bolduc, la présidente de l'Ordre des agronomes, en compagnie de Georges O'Shaughnessy, son syndic. La présidente a déploré le fait que le MAPAQ ait oublié sa vocation socio-économique pour se consacrer uniquement à sa vocation économique.

PHOTO: MARC-ALAIN SOUCY

ractère économique alors qu'elle est d'abord et avant tout une activité socio-économique. Claire Bolduc regrette qu'on ait oublié que le développement de l'agriculture doit tenir compte de l'ensemble des fonctions qui lui sont dévolues. En plus de la production d'aliments sains, de la conservation des ressources, de la préservation du paysage,

celle-ci doit contribuer à la stabilisation et au développement des communautés rurales. Elle déplore également le manque évident de vision de la part du gouvernement quant aux conséquences qu'allait engendrer cette non-planification dans un contexte de surproduction régionalisée. Aujourd'hui, les producteurs agricoles font les frais des critiques

alors qu'ils ont tout simplement répondu aux attentes de la société, selon elle.

Autres propositions

En plus d'adhérer au principe de l'éco-conditionnalité, l'Ordre propose de favoriser le soutien et le développement des entreprises agricoles qui se développent selon les concepts de multifonctionnalité de l'agriculture. Un rôle primordial est également prévu pour les MRC qui sont invitées à se doter de plans de développement de la zone agricole transparents, démocratiques et basés sur des expertises appropriées à l'intérieur de leur schéma d'aménagement.

Claire Bolduc propose d'instaurer un système de certification environnementale neutre et performant, orienté tant vers les marchés extérieurs que vers les préoccupations des communautés rurales et accessible à toutes les entreprises agricoles. Cette certification garantirait que les entreprises agricoles qui y adhèrent utilisent des techniques de production qui respectent l'environnement tout en garantissant la qualité et l'innocuité des aliments. Évidemment cette certification pourrait servir à la promotion des produits québécois à l'étranger.

EFFETS DU MORATOIRE

Temps durs pour les fournisseurs dans le porc

in: La Terre de Chénouans
10 avril 2003, vol. 74, no 10, p. 15

COLLOQUE ENVIRONNEMENTAL

Agriculteurs et écologistes se rencontrent

« Il faut une révolution culturelle de l'agriculture. On approche des limites du système », a déclaré Guy Debailleul, professeur à la faculté d'agronomie de l'Université Laval et conférencier du colloque *Développer une agriculture respectueuse de l'eau* organisé par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et qui réunissait 275 personnes à Drummondville le 28 mars.

THIERRY LARVIÈRE

Les agriculteurs invités ont souligné le peu de marge de manœuvre financière des agriculteurs dans un monde de concurrence internationale. « Est-ce que c'est payant de faire de l'agriculture philosophique ? » s'est interrogé Jean Morin, producteur de lait biologique à Sainte-Élisabeth-de-Warwick. « On ne vit pas dans une bulle », a illustré Christian Lacasse, conférencier et vice-président de l'UQA.

Les écologistes soulignaient de leur côté la nécessité de sortir du modèle actuel pour trouver des avenues plus vertes et plus prometteuses du point de vue des agriculteurs. Pour ce faire, différentes alternatives ont été proposées. M. Debailleul estime qu'il faudrait revoir et augmenter les programmes gouvernementaux de soutien à l'agriculture pour favoriser la multifonctionnalité. Le professeur souligne que l'Europe, mais aussi les États-Unis ont déjà commencé ce virage depuis quelques années. Le *Conservation Security Program* de nos

Les projets d'aménagement faunique, comme pour les oies blanches, peuvent aussi contribuer à financer des changements importants. La Fondation de la faune du Québec dispose d'un budget annuel d'environ 5 M\$ et a supporté 470 projets en milieu agricole depuis ses débuts en 1984. Le retour des polissons et du gibier peut ensuite créer des opportunités de développement dans le secteur touristique. Une cinquantaine de producteurs près de la rivière Nicolet ont contribué à la formation du parcours de pêche et de chasse sur 18 km.

« Les consommateurs sont concernés par l'agriculture », a affirmé Frédéric Paré, coordonnateur des projets agricoles chez Équiterre. Ce groupe environnementaliste a d'ailleurs mis sur pied le réseau d'agriculture soutenue par la

communauté qui permet aux producteurs de recevoir 100 % du dollar du consommateur plutôt que seulement 16 cents ou 25 cents lorsque leurs produits sont vendus en supermarché. D'autres formules, comme les coopératives d'alimentation indépendantes ou les fiducies foncières pour faciliter l'achat des terres, peuvent être envisagées pour contourner la tendance lourde du marché. Des invités du colloque se questionnaient toutefois sur l'ampleur réelle que pourraient prendre ces modes alternatifs de mise en marché.

Bref, un peu comme en campagne électorale, plusieurs idées prometteuses étaient lancées, mais la réalisation de ces alternatives demeure encore assez difficile dans le contexte actuel. Des solutions environnementales toutes simples ont néanmoins été suggérées par le producteur Jean Morin. Ce dernier mentionnait que plutôt que d'acheter des équipements dispendieux pour abreuver son troupeau en dehors des cours d'eau, il utilise des bains usagés à 5 \$.

L E T T R E S

Cochonneries en Mauricie

Des cadavres de porcs qui flottent sur la rivière Bécancour.

Il y a deux ou trois hivers, un producteur de porcs a déversé son purin directement dans la rivière du Loup. Combien de fois l'a-t-il fait avant de se faire prendre?

N'ayons pas peur des mots: ce sont des actes criminels exécutés par des bandits.

Des actes criminels parce que ces gestes peuvent entraîner la mort d'êtres humains. À Walkerton, ils ont été sept à mourir et plus de 2000 à être affectés plus ou moins sévèrement. En temps de guerre, on pourrait utiliser cette «technique» pour polluer des sources d'eau: on appellerait cela de la «guerre bactériologique».

Alors, comme ce sont des actes criminels réfléchis, il faudrait que les coupables soient recherchés, trouvés et condamnés. Par exemple: saisie immédiate de la production et de la ferme, dix ans de prison et impossibilité de revenir comme producteur agricole à la sortie du bagne.

Ces individus ont voulu tuer. Le geste était prémédité. Personne ne peut affirmer ignorer les dangers de la pollution par la fièvre animale. Personne. On retire le permis de conduire à quelqu'un qui conduit en état d'ébriété. Il serait juste et logique d'interdire ces producteurs de continuer à «runner leur business».

Et que fait la Commission de protection du territoire agricole dans tout cela? Une rivière coule sur un territoire qui est agricole. Que fait-elle pour la protéger? Rien. *Nada*.

Est-ce que le rôle de la CPTAQ peut se réduire à ce que l'on puisse mettre des graines dans de la terre réquisitionnée à cette fin ou encore d'avoir des vaches sur une superficie donnée?

Est-ce que l'agriculture ne se résume qu'à cela? N'y aurait-il pas aussi des «facteurs» humains et sociaux, des «facteurs» de santé pu-

blique et de pollution du bien collectif dans l'agriculture? Outil collectif, la CPTAQ devrait protéger le bien collectif et les intérêts supérieurs de tout le peuple dont elle émane et dont elle est redevable.

M. Charest a dit qu'il s'apprêtait à faire les plus grands changements depuis la Révolution tranquille.

Le rôle et les pouvoirs de la CPTAQ sont complètement à revoir, et en profondeur.

Comme société, la façon de voir et de pratiquer l'agriculture est à repenser de fond en comble. M. Charest, Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture...

Guy Boissé

Le 13 juin 2003

Des états généraux de l'agriculture

Tout est à repenser : l'exportation, les plans conjoints, les quotas, les pratiques agricoles, les programmes de soutien au revenu des agriculteurs, le syndicalisme agricole, l'occupation du territoire, l'agriculture et l'alimentation, en somme. Partout dans le monde, actuellement, aussi bien dans les pays développés, où les agriculteurs ne forment plus qu'un infime pourcentage de la population, que dans les pays où les paysans forment encore plus de 80% de la population, on réalise que la mondialisation des produits alimentaires signifie l'élimination systématique des agriculteurs autonomes et de l'agriculture de subsistance. Cancún a marqué le réveil. L'agriculture industrielle, à la limite, n'est plus de l'agriculture : elle est un commerce contrôlé par des grandes entreprises multinationales qui n'obéissent qu'aux lois du marché. L'agriculture véritable, on s'en rend de plus en plus compte, ne peut être que sociale, c'est-à-dire que sa fonction est essentiellement de nourrir une population, de préserver ses ressources naturelles et d'occuper son territoire.

C'est pour opérer cette réorientation que l'Union paysanne propose des états généraux de l'agriculture.

La ferme à dimension humaine

La solution est de toute évidence dans le retour à la ferme à dimension humaine, le retour au marché intérieur et à la mise en marché locale et régionale, le retour à une agriculture sociale. La ferme à dimension humaine peut être effectivement considérée comme l'axe de cette nouvelle politique agricole. Ce n'est pas un hasard si l'UPA tente de récupérer ce concept introduit par l'Union paysanne dès sa fondation et qualifié de retour en arrière par M. Pellerin lui-même au congrès de l'UPA qui a suivi.

Encore faut-il dépasser la rhétorique et accepter de remettre en question les structures actuelles du financement agricole et de la mise en marché collective. Ce que ne veut pas faire M. Pellerin, malgré les pressions de ses membres, qui commencent à parler de moduler les assurances, les subventions et les plans conjoints en fonction de la taille des fermes et du développement local et régional.

Encore faut-il également ne pas donner de la ferme à dimension humaine une définition qui permet d'y mettre n'importe quoi, y compris toutes les méga-porcheries de 15 000 porcs ! Pour l'Union paysanne, au terme de sa Déclaration de principe, une ferme à dimension humaine est une ferme autonome, diversifiée, créatrice d'emplois, facilement transmissible, ne dépassant pas en moyenne 100 hectares, ou 100 unités animales, ou 250 000\$ de chiffre d'affaires (40 000\$ de revenu net avant impôt), et comptant au moins 5 hectares exploités, ou 5 unités animales, ou 5000\$ de production.

L'aide directe conditionnelle

S'il devient difficile ou impossible de soutenir artificiellement les prix des produits agricoles dans le contexte du libre-échange, comment soutenir autrement le revenu de la ferme à dimension humaine et l'empêcher de disparaître ?

Il ne sert à rien de répéter, comme M. Pellerin, qu'il faut renforcer la gestion de l'offre, quand tout le monde constate qu'elle n'arrive plus à freiner la disparition des fermes, à maintenir les prix des produits et à respecter la liberté fondamentale des agriculteurs. Le contrôle forcé de la mise en marché par les syndicats, dans sa forme actuelle, n'est plus suffisant. Tout en l'utilisant au mieux, d'une façon qui protège plus efficacement la ferme autonome, la relève et la mise en marché locale et régionale, à moyen terme, on devra inévitablement la compléter par un soutien direct à la ferme plutôt

qu'à la production, et à la ferme à dimension humaine qui adopte des pratiques écologiques plutôt qu'à la ferme industrielle. La Suisse, dans sa réforme de 1996, et maintenant d'une façon mitigée la Communauté européenne elle-même, vont dans ce sens. Abandonner ou diminuer les subventions à la production, et donc aux prix que reçoit l'agriculteur pour ses volumes de production, et les remplacer par une aide directe à l'agriculteur, conditionnelle à la taille et aux pratiques de la ferme. Dans ce sens, l'agriculteur n'est plus seulement un entrepreneur : il exerce une activité économique, d'intérêt général, il fournit un service collectif. Il est rémunéré autant pour sa fonction sociale d'entretien et d'occupation du territoire que pour sa fonction économique de pourvoyeur de nourriture. Il n'est pas plus subventionné qu'avant, mais il l'est autrement. D'ailleurs, les montants globaux consacrés à l'agriculture en Suisse, sous le nouveau régime, ont diminué. Comme quoi ça coûte moins cher de soutenir un grand nombre de petites fermes durables qu'une poignée de gros industriels agro-alimentaires.

Le marché intérieur comme priorité

Mais cette politique ne convainc pas tout le monde. On croit qu'il faut des fermes industrielles pour nourrir le monde. Mais on oublie qu'on ne manquait pas de nourriture et que la nourriture n'était pas moins bonne quand on avait 100 000 fermes au Québec, et que c'est la surproduction agricole des pays occidentaux qui fait problème. L'image qu'a l'agriculteur de lui-même fait aussi problème. Beaucoup d'agriculteurs suisses, habitués de se voir comme des libres entrepreneurs, même si en moyenne ils continuent à tirer les deux tiers de leurs revenus de leurs ventes, ont l'impression d'être devenus des assistés sociaux et d'être payés pour entretenir les paysages, ce qu'ils estimaient faire depuis toujours de toute façon. La conversion du soutien des prix en paiements directs entraîne bien sûr une plus grande fonctionnarisation de l'agriculture, peut enlever du sens

au travail agricole et ne protège pas automatiquement les fermes des pressions qu'exerce le libre-échange en faveur de l'industrialisation et du dumping.

Pour éviter ces écueils, cette conversion doit se faire à l'intérieur d'une politique délibérée de souveraineté alimentaire, qui privilégie le marché intérieur et l'agriculture durable. C'est le sens de la critique que fait la Confédération paysanne à la nouvelle politique agricole proposée par la Communauté européenne. Elle réclame « une politique agricole non plus basée sur l'exportation et les bas prix du cours mondial, mais sur la souveraineté alimentaire pour chaque grand groupe de pays » (Marie-Hélène Chancelier, secrétaire générale de la Confédération paysanne). « Une nouvelle politique agricole, c'est la priorité au marché intérieur par le refus du dumping à l'exportation et à l'importation... C'est un revenu paysan basé sur la vérité des prix, ce qui n'empêche pas la mise en œuvre d'un système d'aides directes conditionnelles par exploitation... C'est une maîtrise des volumes de production par des mesures de désintensification obligatoires... C'est le soutien aux marchés locaux et régionaux... C'est la garantie de la qualité et de la sécurité alimentaire... C'est un monde rural vivant par une politique d'installation en agriculture... C'est un commerce international basé sur la souveraineté alimentaire. »

(Voir paysannes)

Un vaste chantier

On le voit, la crise agricole est profonde et remet en cause des structures fondamentales de notre société. Les solutions ne sont pas simples et impliquent de vastes choix de société. Voilà pourquoi nous proposons des états généraux de l'agriculture. Pas qu'il y ait là une solution miracle, exempte de risques. Mais voilà une occasion d'engager tout le Québec dans un processus social et démocratique visant à définir l'agriculture et les agriculteurs que nous voulons, que nous souhaitons pour l'avenir. Une occasion de dépasser la critique et de construire. ✨

Une Foire qui foire

Solidarité rurale du Québec (SRQ) nous invitait, début février à Montréal, à la 3^e édition de sa Foire des villages. L'événement a pour but de faire un lien entre les régions et le grand centre urbain qu'est Montréal, et d'inciter les citoyens des villes à aller s'installer en campagne. La stratégie est-elle bonne pour repeupler les villages moribonds? J'en doute énormément...

Pourquoi? Parce qu'on veut d'abord vendre des produits aux visiteurs.

La moitié de l'espace est occupée par des kiosques qui nous vendent de produits du terroir. C'est bien de vendre de tels produits mais ça n'amène pas du monde à la quincaillerie du village et ça ne remet pas du monde sur les rangs. L'autre moitié du plancher d'exposition regroupe des intervenants de certaines MRC du Québec. Encore là, 50 % des gens avec lesquels j'ai discuté m'ont d'abord offert des forfaits vacances, m'ont présenté leur région par le biais d'activités récréotouristiques, de lieux à visiter. Personne ne m'a parlé stratégie de développement régional, de l'activité économique majeure de la région, du milieu de vie de base (écoles, succursales bancaires et postales, services de santé, etc.) offert. Un des facteurs majeurs pour lesquels les régions se sont vidées au cours des 25 dernières années, c'est l'impossibilité pour les citoyenNes de s'installer non pas dans les villages mais sur le territoire. Le zonage agricole, strictement industriel, couvre très souvent plus de 90 % du territoire d'une MRC. Où les humains peuvent-ils aller alors? J'aurais aimé voir un kiosque (j'y suis allé le vendredi soir et il n'y avait personne à celui de SRQ) ou des gens m'auraient informé de la difficulté que l'on rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) quand on veut s'installer sur un rang. Est-ce parce que l'événement est financé en majeure partie par l'U.P.V.?

Comment se fait-il que SRQ n'initie pas une action politique pour conscientiser le gouvernement sur le désastre démographique provoqué par la CPTAQ et l'agriculture industrielle prônée par l'U.P.V.?

Le développement économique régional viendra après que les gens de tous âges et de toutes classes sociales se soient installés en région. Le seul fait de créer un groupement humain provoque de l'activité économique... et attire d'autres humains. On ne peut mettre une petite usine dans un village si l'entrepreneur ne peut trouver de personnel qualifié pour y travailler! Comment se fait-il que le dossier de l'occupation du territoire soit l'affaire de groupements de citoyens comme la Coalition citoyenne et l'Union paysanne plutôt que celle de SRQ?

Comment se fait-il que c'est une simple citoyenne des Bois-Francs, Mme Marie-Christine Nys, qui ligue actuellement les maires de plus de 400 municipalités rurales et des préfets de MRC pour amener les citoyenNes à avoir droit à leur pays? SRQ reste absolument muette à ce sujet. On a même l'impression qu'elle se dissocie de cette lutte.

Quant à moi, la Foire des villages passe littéralement à côté de son but. Ce n'est pas en vendant des produits du terroir ou des forfaits vacances aux montrealais que l'on amènera des gens en région.

C'est une foire qui foire!

Guy Boisse, 6 février 2005

Cet hiver, ne vous trompez pas de sirop

La Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ), évidemment affiliée à l'UPA, déclare un surplus d'inventaire de 56 millions de livres de sirop invendu.

Dans un marché libre, n'importe quelle entreprise aux prises avec un tel inventaire ferait une vente pour écouler ce stock.

Or, au lieu de vendre à rabais un produit qui se gâte avec le temps, la FPAQ demande à la Financière agricole, financée par l'ensemble des contribuables, un octroi de plus de \$25M pour mettre sur pied une campagne publicitaire visant à inciter les consommateurs (contribuables) à acheter du sirop.

Vous aussi, lecteur/trice, pensez que c'est une blague. hein

Mais ce n'est pas la meilleure : le sirop pour lequel la FPAQ maintient artificiellement le prix élevé est de qualité douteuse. Cet automne, lors des tests effectués sur plus de 300 échantillons, 88% se sont révélés avoir des problèmes de salubrité et 50% ont des problèmes de salubrité graves. Une canne sur deux vendue dans les grandes surfaces. Vous n'en mourrez pas mais vous allez être malade. Non seulement c'est une blague mais elle a mauvais goût en plus.

Vous en voulez encore une : à cause des surplus, cette même FPAQ demande à ce qu'on paie des producteurs pour ne pas qu'ils produisent. Après, évidemment les avoir incité antérieurement à produire au maximum pour qu'ils puissent ainsi posséder le plus gros quota possible. On les paierait avec quelle argent? Pas l'argent de l'UPA qui préleve sa « cote » sur chaque canne produite et vendue et dont le budget d'opération est considéré supérieur à celui du MAPAQ. Non. L'argent des contribuables-consommateurs. Ces derniers paieraient donc quatre fois pour le sirop : subventions pour le produire, subventions pour ne pas le produire, subvention pour se le faire vendre et achat sur la tablette des grandes surfaces.

En ce qui concerne la production alimentaire faite sur son territoire, avec son argent, la population du Québec est prise en otage par un groupuscule. L'UPA, avec ses concepts d'agence de vente obligatoire, de plans conjoints obligatoires et de mise en marche collective des denrées contrôle complètement le commerce des aliments produits ici. Comme dans ce qui se passe au niveau des banques ou des pétrolières, nous sommes soumis à un monopole. L'UPA est le seul syndicat agricole qui, légalement, peut représenter les agriculteurs. Elle impose sa vision, ses façons de faire à tout le monde et il ne nous reste qu'à payer le gros prix pour des produits de qualité douteuse.

Chose extrêmement malheureuse, cette situation porte un grave préjudice à tous les producteurs de sirop qui vendent encore directement leur produit aux consommateurs et qui ont le courage, eux, d'inscrire leurs nom et numéro de téléphone sur les cannes qu'ils mettent en marche. Puisque, par le biais des subventions (donc de l'argent des contribuables), l'agriculture et la mise en marche des produits alimentaires est l'affaire de tous les citoyenNEs, il faut impérativement la tenue d'États généraux sur l'agriculture : redéfinir les pratiques de l'agriculture et de la mise en marche des aliments produits ici. Il faut aussi, sans délais, permettre à plus d'un syndicat agricole d'exister.

M. Vaillières, ministre de l'agriculture, rares sont les occasions dans la vie d'un humain de poser un geste concret et significatif pour le bien-être de ses concitoyenNEs.

Je vous mets donc au défi de poser un tel geste et de changer la Loi des producteurs agricoles pour permettre un pluralisme syndical en agriculture et de mettre sur pied ces États généraux. La farce a assez duré. C'est une question de survie de l'humanité.

Guy Boisse 17 novembre 2005

